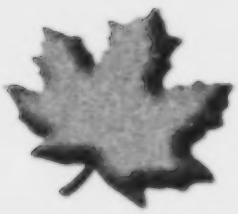

Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*

2003

Canada

Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*

2003

Préparé par
la Direction des finances et
des échanges internationaux
Mars 2004

Ministère des Finances Canada
Department of Finance Canada

Pour obtenir des exemplaires
supplémentaires du présent rapport annuel, s'adresser au

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5
Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

Également accessible sur Internet à l'adresse
www.fin.gc.ca

This document is also available in English.

N° de cat. F1-28/2003F
ISBN 0-662-75992-3

104-04810/

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 5

Fonds monétaire international 7
Aperçu 7
Avantages de l'adhésion 7
Priorités du Canada au sein du FMI 9
Évolution de la situation économique et financière dans les marchés émergents 10
Initiatives visant la promotion de la stabilité financière internationale 12
Renforcer la surveillance et la prévention des crises 15
Améliorer la résolution des crises 19
Améliorer les prêts consentis par le FMI 22
Préserver la vocation coopérative du FMI 24
Accroître le soutien des pays à faible revenu 26
Évolution du portefeuille de prêts en 2003 27
Gestion des intérêts du Canada au FMI 28
Bureau du Canada au FMI 29
Participation financière du Canada 30
Prochains défis 32

Banque mondiale 33
Avantages de l'adhésion pour le Canada 33
Aperçu des opérations en 2003 34
Renforcer le volet « réduction de la pauvreté » de la Banque mondiale 37
Treizième reconstitution des ressources de l'IDA – Accroître le soutien de la prise en charge par les pays 43
Priorités du Canada à la Banque mondiale 47
Plan d'activité et budget administratif de la Banque mondiale 60
Résultats financiers de la BIRD pour l'exercice 2003 60
Gestion des intérêts du Canada à la Banque mondiale 62
Société financière internationale 66
Agence multilatérale de garantie des investissements 67
Prochains défis 68

Questions communes 70

Aperçu 70

Renforcer la place et la participation des pays en développement dans les institutions issues des accords de Bretton Woods 70

Renforcer les secteurs financiers 71

Allégement de la dette multilatérale 74

Annexes

1. Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 2003 77
2. Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA – Exercice 2003 (1er juillet 2002 – 30 juin 2003) 79
3. Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA aux pays en développement 80
4. Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA – Biens et services canadiens, au 30 juin 2003 81
5. Prêts de la BIRD et prêts cumulatifs de l'IDA, par pays – Au 30 juin 2003 83
6. Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2003, par pays (1er juillet 2002 – 30 juin 2003) 87
7. Communiqués du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international – 2003 90
8. Communiqués du Comité du développement des Conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international – 2003 102

INTRODUCTION

Les institutions issues des accords de Bretton Woods – le Fonds monétaire international (le « FMI » ou le « Fonds ») et la Banque mondiale (la « Banque »)[1] – ont été fondées à l'occasion d'une conférence tenue à Bretton Woods, au New Hampshire, en 1944. Le FMI a été créé pour promouvoir le fonctionnement harmonieux du système monétaire international, encourager le commerce international et favoriser des taux élevés de croissance économique durable. Pour atteindre ces objectifs, il surveille les politiques économiques des pays membres, fournit des conseils stratégiques ainsi qu'une assistance technique et offre une aide financière à court et à moyen termes aux pays confrontés à des problèmes de balance des paiements.

La Banque mondiale a pour but de réduire la pauvreté en relevant le niveau de vie et en favorisant le développement durable dans les pays en développement. En sa qualité d'institution de développement la plus importante au monde, elle offre une aide sous diverses formes aux pays en développement, notamment des conseils de stratégie économique ainsi que des prêts et une assistance technique dans le cadre de projets qui favorisent la croissance durable et la qualité de vie.

Le Canada est, ex æquo avec la Chine, le huitième membre en importance du FMI (selon le critère des quotes-parts) après les six autres pays du Groupe des Sept (G-7) et l'Arabie saoudite. Conjointement avec la Chine, l'Italie, la Russie, l'Inde et l'Arabie saoudite, il est le sixième actionnaire en importance de la Banque. Au sein des conseils d'administration des deux institutions, le Canada représente Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, de même que Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Le Canada représente également le Guyana au Conseil d'administration de la Banque. La participation formelle du Canada à ces deux institutions est autorisée en vertu de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, dont l'article 13 se lit comme suit :

> Le ministre des Finances fait déposer devant le Parlement, au plus tard le 31 mars ou, si celui-ci ne siège pas, dans les trente premiers jours de séance ultérieurs de l'une ou l'autre chambre, un rapport d'activité pour l'année civile précédant cette date contenant un résumé général des opérations visées par la présente loi et un exposé détaillé de toutes les opérations qui intéressent directement le Canada, notamment les ressources du groupe de la Banque mondiale et les prêts qu'elle consent, les sommes souscrites et les contributions faites par le Canada, les emprunts effectués au Canada et l'obtention de biens et services canadiens.

[1] Dans le présent document, « Banque mondiale » et « Banque » désignent la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et l'Association internationale de développement (IDA). Les expressions « Groupe de la Banque mondiale » et « Groupe de la Banque » désignent le groupe élargi des institutions de la Banque mondiale, qui comprend la Société financière internationale (SFI) et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI). Pour des précisions, voir l'encadré à la page 36.

Le présent rapport a été établi conformément à cette disposition. Les sections qui suivent portent sur les activités et les opérations du FMI, puis de la Banque, en 2003. La dernière section traite des questions intéressant ces deux institutions. Les annexes renferment des tableaux chiffrés et détaillés sur les activités exercées au cours de l'année. Les communiqués émis au printemps et à l'automne 2003 par le Comité financier et monétaire international du Conseil des gouverneurs du FMI et le Comité du développement des Conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI sont joints au présent rapport à des fins d'information. Le Comité financier et monétaire international et le Comité du développement sont des comités stratégiques des Conseils des gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale et leurs communiqués reflètent l'orientation stratégique des deux institutions.

Rôles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale

Fonds monétaire international

- Surveille le système monétaire international et favorise la coopération monétaire internationale.
- Favorise les relations de change ordonnées entre les pays membres.
- Offre une aide financière à court et moyen termes aux pays qui sont aux prises avec des problèmes de balance des paiements.
- Fournit une aide en vue de réduire la pauvreté en favorisant la stabilité économique.
- Tire principalement ses ressources financières des quotes-parts des États membres.

Banque mondiale

- Fournit une aide en vue de réduire la pauvreté dans les pays en développement en investissant notamment dans la santé et l'éducation.
- Favorise le développement économique et la réforme structurelle dans les pays en développement.
- Aide les pays en développement en finançant à long terme des projets et des programmes de développement.
- Offre une aide financière spéciale aux pays en développement les plus pauvres, par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement.
- Stimule le développement des entreprises privées et l'investissement privé dans les pays en développement, essentiellement par l'intermédiaire de ses filiales : la Société financière internationale et l'Agence multilatérale de garantie des investissements.
- Favorise les flux de capitaux et de technologie à des fins productives vers les pays en développement en fournissant une assurance-investissement couvrant les risques non commerciaux dans les pays en développement.
- Obtient la plupart de ses ressources financières au moyen d'emprunts sur les marchés de capitaux internationaux.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Aperçu

Puisqu'il compte beaucoup sur le commerce international, le Canada tire profit d'un système monétaire international solide, qui facilite la libre circulation des biens, des services et des capitaux. Le FMI favorise la stabilité financière et la croissance économique à l'échelle internationale en fournissant des conseils stratégiques ainsi qu'une aide financière et technique aux pays qui sont aux prises avec des déséquilibres extérieurs non soutenables et avec les problèmes économiques qui s'y rattachent.

Avantages de l'adhésion

L'adhésion au FMI offre des avantages particuliers :

- Le ministre des Finances est l'un des gouverneurs du Fonds; il élit un administrateur au sein du Conseil d'administration, lequel regroupe 24 membres. Cette représentation permet au Canada d'exercer en haut lieu une influence sur les décisions du FMI portant sur les programmes d'aide destinés à certains pays et les grandes questions stratégiques qui touchent le système monétaire et financier mondial.
- Par l'examen périodique de l'économie canadienne, le FMI offre au Canada une source indépendante de conseils stratégiques sur les politiques macroéconomiques, dont il discute de façon régulière avec les représentants canadiens du ministère des Finances, d'autres organismes gouvernementaux et de la Banque du Canada.
- Les efforts déployés par le FMI pour que les pays respectent leurs obligations, notamment celles se rapportant aux programmes appuyés par le Fonds, contribuent à assurer le remboursement des prêts bilatéraux que leur consent le Canada et l'utilisation efficace de l'aide canadienne bilatérale au développement.
- La participation financière du Canada au FMI lui rapporte des intérêts au taux du marché.
- Si le Canada éprouvait de graves problèmes au chapitre de la balance des paiements, il pourrait demander une aide financière au FMI.

Les rouages du FMI

Le FMI fonctionne à la manière d'une caisse de crédit. Il dispose de vastes liquidités, ou ressources, constituées de monnaies nationales convertibles, de droits de tirage spéciaux (DTS)[1] et d'autres devises internationales provenant des pays membres, qu'il met à la disposition de ceux-ci pour les aider à corriger des déséquilibres provisoires de leur balance des paiements.

Les pays membres fournissent au FMI des ressources dont le montant est déterminé par des quotes-parts d'après leur importance relative dans l'économie mondiale. La quote-part d'un pays permet d'établir dans quelle mesure il pourrait puiser dans les ressources du Fonds s'il devait faire face à des problèmes économiques. À la fin de 2003, l'ensemble des quotes-parts des 184 membres du FMI s'établissait à 212,7 milliards de DTS.

Un pays membre utilise les ressources générales du FMI en achetant (opération appelée « tirage ») des devises d'autres pays membres avec sa propre monnaie (montant équivalent). Le pays membre rachète (rembourse) ses propres devises au FMI à l'aide des devises d'autres pays membres sur une période spécifiée, moyennant intérêts. Ainsi, les pays membres se font mutuellement crédit.

Les pays membres qui cherchent à obtenir une aide financière peuvent recourir à quatre « tranches de crédit », dont chacune représente 25 % de leur quote-part. Une fois la première tranche utilisée, le pays membre et le FMI doivent conclure une entente portant sur une série de mesures et de réformes économiques visant à éliminer la source des problèmes de balance des paiements et à instaurer les conditions nécessaires à une croissance durable et non inflationniste.

Selon la durée prospective du problème, ces mesures font l'objet d'un accord de confirmation ou d'un mécanisme élargi de crédit. Les accords de confirmation s'échelonnent sur 1 à 2 ans, tandis que les mécanismes élargis de crédit durent généralement trois ans. Les pays aux prises avec des problèmes de balance de paiements en raison de la perte de confiance des marchés peuvent aussi obtenir une aide financière à court terme par l'intermédiaire de la facilité de réserve supplémentaire, mise sur pied en décembre 1997.

Les pays membres peuvent également se prévaloir des mesures d'aide financière prévues à des fins précises, dont la facilité de financement compensatoire. Celle-ci permet d'accorder une aide financière aux pays membres aux prises avec un déficit d'exportation temporaire ou qui subissent les effets néfastes d'autres chocs extérieurs imprévus.

Les pays en développement à faible revenu ont accès à une aide financière à des conditions de faveur dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (l'ancienne facilité d'ajustement structurel renforcée), sous forme de prêts à faible taux d'intérêt assortis de périodes de remboursement prolongées.

[1] Le droit de tirage spécial (DTS) est un élément des réserves de liquidités internationales créé par le FMI et alloué périodiquement à ses membres à titre de supplément de leurs réserves de devises et d'or. Le DTS est également l'unité de compte normalisée des opérations du FMI. Il représente un panier pondéré de quatre grandes devises : le dollar américain, le yen japonais, la livre sterling et l'euro. À la fin de 2003, un DTS valait 1,92 $CAN.

Priorités du Canada au sein du FMI

Stabilité économique et financière mondiale

Les récentes crises financières qui ont secoué les marchés émergents ont mis en évidence la nécessité de renforcer l'architecture financière internationale – les règles et les institutions mondiales qui régissent la coopération financière et économique à l'échelle internationale. Motivé par le rôle accru des flux de capitaux privés dans l'économie mondiale et les enseignements tirés des récentes crises financières, le FMI participe depuis plusieurs années à un processus de réforme. Les réformes en cours visent à permettre au FMI d'être plus efficace dans la promotion d'une stabilité financière accrue et le soutien qu'il offre aux pays pour les aider à profiter des possibilités que procure l'intégration de l'économie mondiale.

En coopération avec ses partenaires internationaux, le Canada a participé activement aux travaux visant à déterminer les aspects devant faire l'objet de réformes et à mettre en œuvre les changements requis. Afin de rendre le Fonds plus efficace, les changements ont porté sur six éléments clés :

- rehausser la transparence, la responsabilisation et l'ouverture;
- renforcer la surveillance et la prévention des crises;
- améliorer la résolution des crises;
- améliorer l'efficacité des prêts consentis par le FMI;
- préserver la vocation coopérative du FMI;
- accroître le soutien des pays à faible revenu.

Lors de leurs réunions du printemps et de l'automne 2003, les membres du Comité monétaire et financier international du FMI se sont réjouis des progrès accomplis et ont appuyé la poursuite des travaux du FMI dans ces domaines.

L'un des objectifs clés du Canada consiste à veiller à ce que le Fonds soit en mesure de promouvoir la stabilité financière internationale. À cette fin, le Canada appuie :

- le renforcement de la surveillance pour prévenir les crises, en accordant plus d'importance aux problèmes financiers et en rehaussant la transparence de l'information;
- l'accroissement de la capacité institutionnelle des pays à l'appui de solides cadres macroéconomiques et de systèmes financiers plus résistants;
- l'amélioration de la résolution des crises;
- l'amélioration des prêts consentis par le FMI à l'appui des réformes économiques;
- le renforcement de la gouvernance et de la responsabilisation du FMI et de ses membres.

Le Canada continue d'accorder une importance prioritaire au renforcement du soutien des pays à faible revenu. Le FMI joue un rôle déterminant pour appuyer la stabilité macroéconomique comme outil clé de réduction de la pauvreté dans les pays les plus pauvres et joint ses efforts à ceux de la Banque mondiale.

La participation du Fonds dans les domaines clés cités précédemment et les priorités du Canada au regard de ces initiatives sont décrites en détail dans la section « Initiatives visant la promotion de la stabilité financière internationale », qui suit la section ci-après.

Évolution de la situation économique et financière dans les marchés émergents

La situation financière de la plupart des marchés émergents s'est améliorée en 2003. L'Indice obligataire des marchés émergents de JP Morgan, qui mesure l'écart de rendement entre les créances des marchés émergents et les bons du Trésor américain de nature comparable, s'est constamment rétréci au cours de l'année et a atteint un seuil historique. Cette situation a eu pour effet de réduire sensiblement les frais du service de la dette extérieure pour bon nombre de marchés émergents et a permis à certains d'entre eux de reconquérir l'accès à des sources extérieures de financement. Néanmoins, le FMI a exprimé des réserves au sujet de la montée en flèche de la dette publique au cours des dernières années dans un grand nombre de marchés émergents. Un renversement soudain des mouvements de capitaux privés dans certains marchés émergents pourrait entraîner des problèmes de liquidité ou de solvabilité.

L'évolution financière du **Brésil**, le plus important emprunteur du FMI avec 29 % de l'encours du crédit, a été favorable en 2003. De saines politiques monétaires et financières ont favorisé un contexte macroéconomique stable. L'excédent primaire a atteint 4,25 % du produit intérieur brut (PIB), ce qui a permis de rendre la dette publique plus stable, tandis que la politique monétaire a réussi à juguler l'inflation. Malgré une solide performance, les importants besoins financiers extérieurs du Brésil l'ont rendu vulnérable à un renversement de la confiance sur le marché et, en décembre 2003, le FMI a approuvé une prolongation de 15 mois et une augmentation de 6,7 milliards de dollars américains au titre de l'accord de confirmation conclu par le Brésil en septembre 2002. Les autorités brésiliennes ont indiqué qu'elles n'avaient pas l'intention d'utiliser les fonds supplémentaires, sauf pour les appliquer à la balance des paiements, au besoin. En vertu du nouvel accord, l'engagement du FMI envers le Brésil devrait diminuer sensiblement au fil des ans.

La situation économique et financière de la **Turquie**, le deuxième emprunteur du FMI, avec 25 % de l'encours du crédit, a été encourageante en 2003. Selon les estimations, le produit national brut (PNB) a atteint 5,3 % en 2003, ce qui dépasse l'objectif de 5,0 % établi dans le programme du FMI. L'inflation des prix à la consommation a diminué pour passer de 29,7 % en décembre 2002 (d'une année sur l'autre) à 18,4 % en décembre 2003, seuil inégalé en plus de 20 ans. Le fardeau de la dette publique a été sensiblement allégé, passant de 80,0 % du PNB en 2002 à 70,6 % en 2003, mais il demeure élevé. Le programme de prêt à la Turquie, qui représente actuellement 16 milliards de dollars américains, a été approuvé en février 2002 et doit se terminer à la fin de 2004.

L'évolution récente de la situation économique a été positive en **Argentine**, le troisième emprunteur du FMI, avec 16 % de l'encours du crédit. La reprise économique a été plus forte que prévu et, selon les estimations, le PIB réel croîtra de 7,8 % en 2003, après une baisse de 11 % en 2002. En outre, l'inflation a régressé et est passée de 41,0 % en décembre 2002 (d'une année sur l'autre) à 3,7 % en décembre 2003, ce qui est bien inférieur au taux cible du programme du FMI, c'est-à-dire 5,5 %. La forte reprise de la croissance économique a stimulé les revenus fiscaux, ce qui a entraîné un excédent primaire de 3,0 % du PIB en 2003, bien au-delà du niveau cible de 2,1 %. Toutefois, l'Argentine a fait peu de progrès pour ce qui est de respecter les principales conditions de son dernier programme du FMI, approuvé en septembre 2003. Ce programme mise sur l'accord de transition des huit mois antérieurs, qui a permis de stabiliser l'économie. Au cours de la période d'application du nouveau programme, les engagements des institutions financières internationales demeureront généralement constants. Parmi les principaux éléments du nouveau programme, mentionnons : i) la signature d'une entente de restructuration de la dette avec les créanciers du secteur privé; ii) la réforme du secteur bancaire; iii) la réforme du secteur des services d'utilité publique; iv) le cumul d'un excédent primaire suffisant pour couvrir les obligations du service de la dette.

Les marchés émergents de l'**Asie de l'Est** se sont rapidement remis du ralentissement engendré par le SRAS au début de 2003; la région a connu la croissance la plus rapide au monde pendant l'ensemble de l'année. La croissance de la production dans la région a été appuyée par des échanges commerciaux nets positifs en raison de l'augmentation de la demande extérieure. Malgré une forte croissance, les perspectives des **Philippines** ont été assombries par l'agitation politique en prévision des élections présidentielles de mai 2004. La détérioration de la situation financière du gouvernement a fait en sorte que le peso est devenu la monnaie la moins performante d'Asie en 2003. Les Philippines font partie du cadre de surveillance suivant l'application des programmes du FMI depuis mars 2001.

Programmes du FMI pour les économies émergentes

	Brésil	Turquie	Argentine
Montant approuvé dans le cadre du dernier programme du FMI (G$US)	14,8	16,0	12,6
(% de la quote-part)	(333 %)	(1 330 %)	(424 %)
Type de programme et date d'approbation	5e tranche de l'accord de septembre 2002 et augmentation de 6,7 G$US (décembre 2003)	Accord de confirmation de trois ans (février 2002)	Accord de confirmation de trois ans (septembre 2003)
Montant total de l'encours de crédit au FMI (G$US)	28,3	24,1	15,5
(% de la quote-part)	(628 %)	(1 682 %)	(494 %)

Initiatives visant la promotion de la stabilité financière internationale

Rehausser la transparence, la responsabilisation et l'ouverture

Le Canada appuie les mesures visant à rehausser la transparence et la responsabilisation des opérations du Fonds. Cette position traduit l'idée que l'efficacité du FMI dépend en partie de sa capacité de faire preuve de transparence et d'équité dans la prestation de conseils stratégiques à ses membres, de répondre de ses conseils et de ses décisions de crédit, et d'être ouvert aux commentaires et au dialogue avec l'extérieur.

Le FMI a adopté une série de mesures au cours des dernières années pour améliorer la transparence, notamment des lignes directrices en 2000 en vertu desquelles le Fonds diffuse actuellement la plupart de ses documents d'orientation et des renseignements détaillés sur ses activités et sa situation financière. Parmi les principales initiatives et nouveautés, mentionnons :

- Publier davantage d'information sur la surveillance qu'exerce le FMI à l'égard de ses membres, notamment des notes d'information au public (NIP) qui fournissent des renseignements sur la situation économique d'un pays membre et les conclusions du FMI au sujet des politiques et des perspectives de ce pays. Les NIP sont produites à la demande du pays visé, à l'issue de consultations périodiques avec le Fonds au titre de l'article IV. Des rapports complets des consultations au titre de l'article IV sont désormais publiés quand le pays visé est d'accord. La plus récente NIP et le plus récent rapport aux termes de l'article IV visant le Canada sont affichés sur le site Web du FMI, à l'adresse www.imf.org/external/country/can/index.htm. Plus de 80 % des pays membres du FMI donnent leur accord à la publication des NIP les concernant.

- Inciter les pays membres à publier les « énoncés de mission » élaborés au moment des consultations annuelles que mène le FMI auprès de ces pays au titre de l'article IV. Avant de préparer le rapport destiné au Conseil d'administration, la mission du FMI fournit souvent aux autorités des pays un exposé de ses constatations préliminaires au moment de la clôture des discussions avec celles-ci. Certains pays, dont le Canada, publient maintenant ces exposés. Le plus récent énoncé de mission du Canada est affiché sur le site Web du FMI, à l'adresse www.imf.org/external/country/can/index.htm.
- Diffuser davantage d'information au sujet des programmes appuyés par le FMI et de l'examen de ces programmes par le Conseil d'administration. Le Fonds a adopté une politique établissant une présomption favorable à la publication de lettres d'intention et d'autres documents à l'appui des programmes appuyés par le FMI. Presque tous les documents d'intention stratégique des pays sollicitant l'aide financière du Fonds sont publiés, et les deux tiers des rapports sur les consultations au titre de l'article IV et sur l'utilisation des ressources du Fonds sont publiés volontairement par les autorités des pays en cause.
- À la suite de l'examen de la politique de transparence du Fonds, en juin 2003, le Conseil d'administration a convenu des mesures suivantes : (i) passer de la publication volontaire à la présomption de publication des rapports relatifs à l'utilisation des ressources du Fonds; (ii) passer de la publication volontaire à la présomption de publication des rapports au titre de l'article IV à compter du 1er juillet 2004; (iii) faire en sorte que la publication des rapports du personnel relativement à l'utilisation des ressources du Fonds dans des cas d'accès exceptionnels après le 1er juillet 2004 constitue une condition préalable pour que la direction recommande l'autorisation ou l'augmentation d'un accord ou son examen par le Conseil d'administration.
- Publier des documents sur les enjeux stratégiques clés et émettre des NIP sur les discussions du Conseil portant sur ces documents. Par ailleurs, le Fonds affiche de plus en plus de documents provisoires sur d'importants enjeux stratégiques sur son site Web, de manière que les points de vue de la société civile puissent être pris en compte. De même, une plus grande quantité de renseignements financiers sont diffusés au sujet du FMI, notamment les sources de financement des prêts du FMI (le plan trimestriel des opérations financières).
- Élargir l'accès du public aux archives du Fonds.

Le Fonds s'efforce de mieux comprendre les flux financiers et les marchés financiers internationaux. En 2001, il a mis sur pied le Département des marchés de capitaux internationaux afin d'accroître sa capacité de déceler les crises assez rapidement pour y remédier comme il se doit. Ce nouveau département renforce également la capacité qu'a le Fonds d'aider les pays à avoir accès aux marchés de capitaux internationaux, une étape importante en vue d'aider les pays les plus pauvres à réduire de façon marquée la pauvreté. Les travaux de recherche du Département sont résumés dans une nouvelle

publication trimestrielle, le *Global Financial Stability Report* (rapport sur la stabilité financière dans le monde). Un Groupe consultatif sur les marchés de capitaux a aussi été établi pour favoriser le dialogue entre les pays membres et les investisseurs et les créanciers.

Pour rehausser la responsabilisation et l'ouverture, le FMI a mis sur pied le Bureau d'évaluation indépendant (BEI), qui assure l'évaluation objective de ses activités, politiques et programmes. Le BEI est indépendant de la direction du FMI et n'a aucun lien de dépendance avec le Conseil d'administration du Fonds.

- Le programme de travail du BEI est élaboré à la suite de vastes consultations auprès des gouvernements, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'universitaires, de représentants du secteur financier, ainsi que du personnel, des dirigeants et du Conseil d'administration du Fonds.
- Le BEI consulte largement les intervenants de l'extérieur pour établir les modalités détaillées de chaque étude et prévoit d'autres occasions de fournir des commentaires lorsque la version finale des rapports d'évaluation est publiée.
- En 2002, le BEI a produit sa première évaluation au sujet de l'utilisation prolongée des ressources du Fonds. Ce rapport renfermait des recommandations visant à diminuer les incitatifs au chapitre de l'utilisation prolongée, notamment en rendant le programme plus efficace, et à en réduire les conséquences négatives. En 2003, le Conseil d'administration du Fonds a généralement approuvé l'évaluation et les travaux d'un groupe de travail de suivi du FMI, et il a vivement appuyé la mise en œuvre rigoureuse des recommandations du BEI touchant l'amélioration de la surveillance, de la conditionnalité et de la conception du programme (dont le besoin d'un plus grand réalisme au chapitre des objectifs et des hypothèses du programme). Le Conseil d'administration a également appuyé des mesures qui raffermissent le principe de la « diligence raisonnable » des utilisateurs dits prolongés, notamment des évaluations *ex post* plus systématiques.
- Le BEI a achevé deux autres évaluations en 2003 au sujet du rôle du FMI dans trois récentes crises du compte de capital (Brésil, Indonésie et Corée) et de la rationalisation des finances publiques dans le cadre de programmes appuyés par le FMI. Le rapport sur les crises du compte de capital renfermait des recommandations visant à raffermir la surveillance, à examiner la conception du programme et à améliorer le rôle du Fonds à titre de coordonnateur de crise. Le Conseil d'administration a discuté du rapport en mai 2003 et a accepté le message premier, c'est-à-dire raffermir l'efficacité de la surveillance en appliquant et en systématisant les lignes directrices actuelles aux fins de l'évaluation des vulnérabilités.
- L'évaluation de la rationalisation des finances publiques a permis d'examiner les volets quantitatif et qualitatif du rééquilibrage budgétaire, et il a été proposé de justifier de façon plus détaillée le cheminement proposé en matière de rajustement, de recourir davantage aux plans d'éventualités,

notamment de protéger les dépenses de nature sociale, et de mettre l'accent sur les réformes financières au chapitre de la conception et de la surveillance des dépenses budgétaires. Le Conseil d'administration a examiné le rapport en août 2003 et a reconnu qu'il renfermait un certain nombre de recommandations utiles.

- Le Fonds a appuyé la vaste orientation des rapports et s'est inspiré de recommandations particulières pour formuler ses politiques. Le BEI a diffusé son premier rapport annuel en septembre 2003; ce dernier porte sur ses trois premiers rapports et aborde la situation des évaluations permanentes (affichées sur son site Web, à l'adresse www.imf.org/ieo). En 2004, le BEI mènera des travaux portant sur : (i) les enseignements tirés des documents sur la stratégie de réduction de la pauvreté et de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance; (ii) le rôle du FMI en Argentine; (iii) l'assistance technique du FMI.

Renforcer la surveillance et la prévention des crises

Rendre la surveillance plus efficace

Grâce à son rôle de surveillance, le FMI surveille l'évolution de la situation économique et financière ainsi que les politiques dans les pays membres et à l'échelle mondiale. Cette surveillance est vitale puisqu'elle permet de déceler les problèmes émergents et les déséquilibres stratégiques avant qu'ils n'engendrent une crise. La prévention des crises passe par l'amélioration de la surveillance exercée par le FMI. En effet, elle permet de disposer d'une meilleure information pour effectuer des analyses économiques de qualité, notamment une meilleure évaluation des coûts associés au risque, ce qui contribue à stabiliser les flux de capitaux.

Le FMI a terminé un examen de surveillance détaillé en 2002. On y note qu'en raison de l'ampleur des flux de capitaux privés, le Fonds a remanié la nature et la portée de ses travaux de surveillance. Au cours des dernières années, il a :

- insisté davantage sur la politique macroéconomique, les flux de trésorerie et les enjeux structurels qui ont une incidence sur la stabilité macroéconomique, particulièrement dans le secteur financier, et sur les taux de change;
- mis au point des outils d'analyse pour évaluer la vulnérabilité externe et celle du secteur financier qui aideront les pays à mesurer la suffisance des réserves, à gérer ces dernières, de même qu'à surveiller et à gérer leur dette de manière à éviter les crises;
- utilisé plus efficacement l'expertise de la Banque mondiale et d'autres institutions à l'égard des enjeux structurels pertinents;
- favorisé une transparence accrue et la circulation de l'information à l'égard des politiques de ses membres et de ses propres activités.

À sa réunion de septembre 2003, le Comité monétaire et financier international du FMI a insisté pour que le Fonds continue d'améliorer la qualité et l'efficacité de sa surveillance, notamment en préparant ses évaluations

selon une nouvelle perspective. Le Canada appuie l'intensification des efforts pour renforcer la surveillance en encourageant l'analyse exhaustive et franche des risques et des vulnérabilités afin d'améliorer la conception et les résultats des programmes. Il appuie particulièrement une amélioration du cadre permettant d'évaluer la viabilité de la dette des pays afin d'aider à déceler rapidement les problèmes éventuels liés au service de la dette.

Renforcer la capacité institutionnelle

De concert avec d'autres membres de la communauté internationale, le Fonds participe à des initiatives visant à renforcer la capacité institutionnelle des pays d'appuyer de solides cadres macroéconomiques et des systèmes financiers plus résistants. Ces initiatives, qui étoffent le cadre de surveillance du FMI, portent notamment sur l'élaboration de normes et de codes, la fourniture de données, le renforcement des secteurs financiers et la prestation d'une assistance technique.

Mise en œuvre et évaluation de normes et de codes internationaux

Pour aider à améliorer l'élaboration des politiques économiques et à renforcer le système financier international, la communauté internationale a fait appel au FMI et à d'autres organismes de normalisation pour mettre au point des normes et des codes portant sur un large éventail de domaines économiques et financiers. À cet égard, le Fonds est responsable des domaines névralgiques relevant de son expertise. À ce jour, il a adopté une norme de diffusion des données, un Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques et un code semblable qui s'applique aux politiques monétaires et financières.

On favorise la mise en œuvre au moyen, entre autres, de la prestation d'une assistance technique ciblée, selon les priorités et la situation de chaque pays.

De façon générale, on s'entend pour dire que le FMI a un rôle de coordination clé à jouer pour ce qui est d'évaluer l'observation des codes et des normes au moyen de ses rapports sur l'observation des normes et des codes (RONC), de même que par l'intermédiaire du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF), mené par le FMI et la Banque mondiale. Les changements récents apportés au PESF sont décrits à la section « Questions communes ».

À l'égard des RONC, le Fonds a adopté une méthode par modules en vertu de laquelle des évaluations détaillées de la conformité des membres à une série de normes internationales peuvent être élaborées au fil du temps pour chaque norme. Ces rapports donnent une idée de la mesure dans laquelle les pays observent ces normes, en insistant surtout sur les questions opérationnelles qui préoccupent directement le FMI, comme la diffusion de l'information et la transparence des finances publiques. Des modules des rapports pour le secteur financier sont en voie d'élaboration à titre de dérivés du PESF. Le Canada est le premier pays à avoir publié, sous forme de RONC, les résultats de l'évaluation de sa conformité aux normes internationales effectuée par le truchement de son PESF. Il a entrepris la rédaction de

rapports sur la surveillance des banques et des compagnies d'assurance, la transparence des politiques budgétaire, financière et monétaire, les systèmes de paiements et la réglementation des valeurs mobilières. En outre, le Canada a terminé un RONC sur les données en octobre 2003. Dans l'ensemble, près de la moitié des 184 pays membres du FMI ont terminé au moins un module du RONC[2]. En 2002, Fitch Ratings faisait état d'un lien important entre la publication des RONC et l'évolution des cotes de crédit des États souverains au cours des trois dernières années, ce qui témoigne de l'impact positif du respect des normes et de la transparence sur l'impression de solvabilité. De façon générale, une récente étude menée par le personnel du FMI a permis de constater que les réformes touchant la transparence instaurées par le FMI à la fin des années 1990, notamment la publication de rapports en vertu de l'article IV et les RONC ainsi que la conformité aux normes de données du FMI, ont débouché sur des marchés plus éclairés et ont réduit les coûts d'emprunt dans les économies des marchés émergents qui les ont adoptées.

Renforcer les secteurs financiers

Les crises financières qui ont secoué les économies de marché émergentes durant les dernières années ont fait ressortir l'importance cruciale d'une action concertée afin de renforcer le système financier international. Au cours des dernières années, le Fonds a mis au point une approche globale en vue de favoriser la stabilité des secteurs financiers des pays membres; cette démarche s'inscrit dans le cadre des efforts déployés pour protéger la stabilité du système international (les principaux progrès accomplis dans ce domaine sont traités à la section « Questions communes »).

Le FMI participe également aux efforts de la communauté internationale visant à contrer les menaces pesant sur l'intégrité et la stabilité du système financier international. Il a ainsi :

- élargi ses travaux de lutte contre le blanchiment de capitaux, notamment au moyen du PESF, afin de couvrir les cadres juridiques et institutionnels;
- lutté non seulement contre le blanchiment de capitaux, mais aussi contre le financement des activités terroristes;
- accéléré son programme concernant les centres financiers extraterritoriaux et mené des évaluations à l'échelle nationale dans le cadre du PESF;
- aidé les pays à cerner les lacunes qui existent dans leurs régimes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, dans le cadre des questionnaires facultatifs à remplir aux termes de l'article IV;
- intensifié sa collaboration avec le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) afin de mettre au point une norme mondiale mutuellement acceptable en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux;

[2] On trouvera les RONC du Canada sur le site Web du FMI, à l'adresse www.imf.org/external/np/rosc/rosc.asp#c.

- fourni une plus grande aide technique aux membres afin de leur permettre d'appliquer les normes internationales convenues et élargi cette aide de manière à inclure la création de cellules de renseignements financiers.

En novembre 2002, le Fonds a :

- ajouté les recommandations du GAFI portant sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement des activités terroristes à la liste des normes et des codes visés par les rapports sur l'observation des normes et codes dans le contexte du cadre du PESF appliqué par le FMI et la Banque mondiale;
- approuvé un projet pilote de 12 mois sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement des activités terroristes et l'élaboration de rapports connexes sur l'observation des normes et des codes qui sera mené par le FMI, la Banque mondiale et d'autres organismes;
- adopté une méthode d'évaluation détaillée élaborée conjointement avec la Banque mondiale et le GAFI.

À sa réunion de septembre 2003, le Comité monétaire et financier international a salué les mesures prises par la communauté internationale pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de même que les progrès réalisés à l'égard du programme expérimental de 12 mois portant sur les évaluations de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et il attend un rapport complet à la fin du programme pilote.

Assistance technique

Outre des conseils stratégiques et des crédits, le FMI fournit aux pays membres une assistance technique dans ses domaines d'expertise (politique macroéconomique, politique et systèmes monétaires et de change, gestion de la politique budgétaire, dette extérieure et statistique macroéconomique). Il est entendu que l'assistance technique devrait jouer un rôle clé à l'appui des travaux du FMI auprès des pays à faible revenu et en transition dans les domaines de la prévention et de la gestion des crises, de la réduction de la dette et du soulagement de la pauvreté, et du renforcement des capacités.

Puisque la demande d'assistance technique dépasse normalement les ressources disponibles, le FMI s'appuie sur certaines considérations pour établir l'ordre de priorité des demandes formulées par les pays. Conformément à des lignes directrices approuvées en 2001, les priorités sont déterminées en fonction des domaines clés de spécialisation du FMI, de ses principaux secteurs de programme et de ses grandes initiatives stratégiques, de manière que les engagements de ressources correspondent plus systématiquement aux priorités institutionnelles.

Au cours des dernières années, le FMI a adopté une approche régionale pour la prestation de l'assistance technique et de la formation. Il exploite déjà deux centres régionaux d'assistance technique, l'un dans le Pacifique et l'autre

dans les Caraïbes. Dans le cadre de sa nouvelle Initiative pour le renforcement des capacités en Afrique, le Fonds a accru son assistance technique au continent africain et l'a carrément axée sur le développement des capacités. Aux termes de cette initiative, il établit des centres régionaux d'assistance technique en Afrique (AFRITAC) pour appuyer le renforcement des capacités par l'entremise d'une équipe d'experts locaux à laquelle se greffent à court terme des spécialistes des principaux domaines d'expertise. Le AFRITAC Est a ouvert ses portes en Tanzanie en octobre 2002 et le AFRITAC Ouest lui a emboîté le pas au Mali en mai 2003. Le Canada offre une importante contribution financière au programme des AFRITAC.

En Afghanistan, le rôle du FMI a consisté à fournir des conseils stratégiques et une assistance technique pour établir un nouveau plan de réformes. Le Fonds a également offert une aide spécialisée dans la conversion des devises, la législation fiscale et celle du secteur financier de même que le renforcement de la capacité statistique.

En Irak, le Fonds a offert une expertise technique pour permettre de créer un contexte macroéconomique stable et rétablir l'infrastructure économique et financière du pays. Il fait actuellement une analyse de la durabilité de la dette à l'intention des créanciers membres du Club de Paris (dont le Canada est membre) avant d'amorcer des négociations relatives à la dette. Le Fonds a établi un compte secondaire d'assistance technique parrainé par les donateurs, et il est membre du Conseil international de consultation et de surveillance, qui supervise les travaux des vérificateurs du Fonds de développement pour l'Irak. Enfin, le FMI s'est engagé à fournir un financement de 2,5 à 4,25 milliards de dollars américains au cours des trois prochaines années, selon la situation. Le Canada est un donateur clé dans le cadre du compte secondaire d'assistance technique du FMI pour l'Irak, qui vise à rétablir la capacité macroéconomique institutionnelle dans ce pays.

Améliorer la résolution des crises

L'un des principaux objectifs du FMI consiste à réduire la fréquence et la gravité des crises financières internationales. Toutefois, ses efforts de prévention n'empêcheront pas la survenance des crises. Le Fonds cherche donc à adopter des réformes pour accroître sa capacité de gérer et de résoudre les crises financières.

Le FMI se concentre sur cinq éléments :

- promouvoir l'adoption de dispositions d'action collective au chapitre des obligations internationales de pays souverains;
- mettre en œuvre le nouveau cadre concernant la politique d'accès;
- préciser la politique du FMI sur les prêts aux pays en situation d'arriérés envers des créanciers privés;
- raffermir les activités de surveillance;
- poursuivre les travaux afin de faciliter le règlement ordonné des crises financières.

Le Canada salue les efforts continus visant à faire progresser les initiatives de résolution des crises; ces efforts permettront un jour de mettre en place un système financier international à la fois plus solide, plus stable et plus efficient.

Promouvoir l'adoption de dispositions d'action collective

Les dispositions d'action collective constituent un mécanisme efficace de prévention et de règlement des crises, car elles facilitent la restructuration opportune et ordonnée de la dette en favorisant le règlement des problèmes de coordination entre les créanciers du secteur privé. Le FMI préconise l'inclusion de dispositions d'action collective dans les contrats internationaux d'obligations de pays souverains où elles ne constituaient pas déjà la norme. Pour ce, il tient un dialogue actif avec les émetteurs de marchés émergents et les participants du secteur privé et répond aux questions sur les préoccupations éventuelles des émetteurs. Des progrès importants ont été réalisés dans ce domaine et plusieurs emprunteurs des marchés émergents ont adopté des dispositions d'action collective dans leurs récentes émissions d'obligations. Le FMI s'affaire à analyser la conception et l'utilisation de ces dispositions par les émetteurs d'obligations des pays souverains.

Mettre en œuvre le nouveau cadre concernant la politique d'accès

Le FMI collabore avec ses membres pour préciser les règles entourant l'accès exceptionnel à ses ressources (les prêts plus importants que ceux normalement prévus par les règles du Fonds en matière de crédit) par les pays en crise financière. Une plus grande clarté aidera à encadrer les attentes des membres et des marchés, établira un étalon pour les décisions au sujet de la conception des programmes et de l'accès à ces derniers, protégera les ressources du FMI et garantira aux membres un traitement uniforme.

En septembre 2002, le Conseil d'administration du Fonds a adopté les conditions minimales suivantes, que les pays membres aux prises avec une crise du compte de capital devraient réunir pour bénéficier d'un accès exceptionnel aux ressources du Fonds :

- la balance des paiements du membre exerce des tensions exceptionnelles sur le compte de capital, d'où le besoin pour le Fonds d'accorder un soutien qui ne peut l'être à l'intérieur des limites habituelles;
- une analyse rigoureuse montre que la dette restera tout probablement viable;
- le membre a de bonnes chances d'avoir à nouveau accès aux marchés de capitaux privés d'ici au remboursement des crédits du FMI, de sorte que le financement fourni par le Fonds constituerait une aide d'appoint;
- selon les plans d'ajustement du membre et sa capacité institutionnelle et politique d'exécuter son programme stratégique, ce dernier offre des chances raisonnables de succès.

Le Conseil d'administration a aussi appuyé le renforcement du processus décisionnel à l'égard des propositions d'accès exceptionnel, notamment :

- en ajoutant au fardeau de la preuve requis dans la documentation des programmes, c'est-à-dire exiger une justification plus poussée du niveau d'accès, une analyse rigoureuse de la viabilité de la dette et une évaluation des risques pour le FMI découlant de cet engagement ainsi que des effets sur les liquidités du Fonds;
- en rendant systématique la consultation précoce du Conseil d'administration au sujet de l'état des négociations sur les cas d'accès exceptionnel;
- en exigeant l'évaluation *ex post* des programmes d'accès exceptionnel.

Le Canada appuie la mise en œuvre intégrale de ces critères et de ce processus, et il en courage le FMI à continuer d'évaluer la nécessité d'autres rajustements.

Préciser la Politique de crédits aux pays en situation d'arriérés

Aux termes de sa politique sur les arriérés, le Fonds peut « accorder des crédits » à un membre en situation d'arriérés lorsque ce dernier a besoin de plus de temps pour conclure un accord sur des mesures de restructuration financières avec des créanciers privés. En d'autres termes, le Fonds est disposé à fournir des ressources à ses membres en situation d'arriérés envers des créanciers privés lorsqu'il est essentiel de soutenir promptement la mise en œuvre du programme de rajustement du membre (dont les réformes stratégiques nécessaires) et que le membre fait des efforts de bonne foi pour s'entendre avec ses créanciers.

Le directeur général a noté dans son rapport de l'automne 2003 au Comité monétaire et financier international que le contenu et l'application de ce critère de bonne foi pourraient devoir être révisés lorsque l'on aura une meilleure idée du contenu précis et de l'exhaustivité d'un code de conduite actuellement à l'étude (le rôle possible d'un code est énoncé ci-après). Plus particulièrement, les principes présentés dans le code au sujet du niveau de partage de l'information entre un pays souverain débiteur et ses créanciers, de même que les mécanismes de conformité, pourraient exiger une réévaluation du critère de bonne foi.

Raffermir les activités de surveillance

Le FMI renforce le cadre lui permettant d'évaluer la capacité des pays d'assumer leur dette. Un cadre renforcé devrait aider à déceler plus rapidement les problèmes potentiels de service de la dette et à guider la conception des programmes économiques. Le cadre devrait déboucher sur des évaluations plus crédibles de la viabilité de la dette. Le Canada appuie fermement l'analyse rigoureuse de la viabilité de la dette pour rehausser les chances de succès des programmes du Fonds. Cela comprend le contrôle de la solidité des programmes face à une gamme d'hypothèses au sujet de variables économiques clés comme les taux d'intérêt et les taux de croissance.

Examiner le cadre juridique de la restructuration de la dette souveraine

Depuis longtemps, le Canada croit fermement qu'il faut mettre en place des outils et des mécanismes facilitant la restructuration plus opportune et ordonnée de la dette souveraine insoutenable. Le FMI a un rôle important à jouer à cet égard compte tenu de sa position centrale dans le système financier international et, qui plus est, de sa capacité à faciliter un règlement plus ordonné et mieux concerté des problèmes de paiement d'envergure internationale.

Le Canada a bien accueilli la proposition soumise par la direction du FMI de mettre au point un mécanisme de restructuration de la dette souveraine semblable aux législations nationales sur les faillites. Cependant, à la réunion du printemps 2003 du Comité monétaire et financier international, l'on n'a pas réussi à obtenir le consensus nécessaire entre les membres du FMI pour faire progresser le dossier. Le Fonds poursuit ses travaux au sujet de plusieurs questions importantes soulevées à l'occasion de ces discussions, notamment l'équité entre les créanciers, l'agrégation et l'ampleur de la dette.

Évaluer le rôle possible d'un code de conduite volontaire

Des efforts sont actuellement déployés pour élaborer un code de conduite volontaire afin d'orienter les débiteurs de pays souverains et leurs créanciers de manière à restructurer leur dette. Le FMI a effectué certains travaux de recherche sur les problèmes se rapportant au cadre actuel de restructuration de la dette et aux domaines dans lesquels un code pourrait permettre d'améliorer le processus. La communauté internationale, dont les représentants du secteur privé et des marchés émergents, a également discuté des avantages éventuels d'un code de conduite. Le Canada appuie les travaux effectués à ce jour pour élaborer un tel code, à condition qu'ils soient généralement appuyés par les emprunteurs des marchés émergents et leurs créanciers.

Améliorer les prêts consentis par le FMI

Récemment, une activité principale a consisté à examiner comment les ressources pouvaient être utilisées de manière plus efficace pour répondre aux besoins des pays membres au chapitre de la promotion des réformes économiques. À cette fin, le Fonds a adopté de nouvelles lignes directrices sur les conditions régissant ses prêts, et il a rationalisé la structure de ses facilités de crédit.

Circonscrire le champ de conditionnalité et favoriser la prise en charge

Un aspect important des accords du FMI porte sur les conditions que les pays doivent s'engager à respecter pour corriger leurs problèmes sous-jacents de balance des paiements et rétablir leur capacité de rembourser le FMI. Au fil des ans, la portée de ces conditions s'est élargie et celles-ci sont devenues plus complexes, ce qui a amené certains à se préoccuper de leur incidence et de leur efficacité. À l'automne 2002, le Fonds a approuvé de nouvelles lignes directrices sur la conception et la mise en œuvre de la conditionnalité des programmes qu'il appuie. Ces nouvelles lignes directrices découlent de l'examen poussé de la conditionnalité entrepris en 2000. Résultat de la première refonte opérée depuis 1979, les nouvelles lignes directrices ont été élaborées par suite de vastes consultations publiques.

Cet examen visait à rationaliser et à cibler la conditionnalité pour rehausser la réussite et l'efficacité des programmes appuyés par le FMI, de même qu'à promouvoir la prise en charge des réformes par les pays eux-mêmes. Les nouvelles lignes directrices soulignent le besoin d'axer la conditionnalité sur les politiques essentielles à la réalisation des objectifs macroéconomiques des programmes. Elles s'appuient sur plusieurs principes interdépendants, comme la prise en charge des programmes de réforme par les pays eux-mêmes, l'application parcimonieuse des conditions liées aux programmes, la coordination efficace avec d'autres institutions multilatérales et la formulation claire des conditions des programmes.

Les conditions prendront habituellement la forme de mesures macroéconomiques et structurelles qui rejoignent les principaux domaines de responsabilité du Fonds. Lorsque des réformes structurelles essentielles à la réussite d'un programme ne relèvent pas des principaux domaines de responsabilité du Fonds, celui-ci devrait travailler de concert avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales, qui possèdent un avantage comparatif en matière de conception et de contrôle de ces mesures. Selon un aspect clé de la démarche, les pays devraient être responsables au premier chef de leurs propres politiques et, si elle est bien conçue et appliquée au moyen d'un processus mutuellement acceptable dirigé par le membre, la conditionnalité pourrait renforcer et promouvoir la prise en charge. Le FMI a fait remarquer que la mise en œuvre de ces nouvelles lignes directrices déboucherait sur des changements de la portée et de la conception des programmes du Fonds – la conditionnalité structurelle insiste davantage sur les principaux secteurs de compétence du Fonds, et le nombre moyen de conditions structurelles a diminué.

Facilité de lignes de crédit préventives

Dans le cadre de ses efforts de prévention des crises, le FMI a mis au point la facilité de lignes de crédit préventives en 1999 pour mettre à la disposition des pays qui appliquent des politiques de toute évidence saines des mesures préventives contre des problèmes de balance des paiements qui pourraient découler d'une contagion financière à l'échelle internationale. Cependant,

cette facilité n'a pas été utilisée, et le FMI ne l'a pas renouvelée à la date d'échéance prévue, soit le 30 novembre 2003. Des problèmes techniques relatifs à la conception de la facilité, au renforcement du système financier international et à l'accès à d'autres facilités du Fonds, tels des accords de précaution (qui offrent des garanties de financement en cas de problèmes de balance des paiements) ont dissuadé d'éventuels utilisateurs. En outre, bon nombre d'économies de marché émergentes ont appliqué des mesures visant à réduire leur vulnérabilité aux chocs extérieurs en augmentant leurs réserves, en adoptant des taux de change souples et en appliquant d'autres réformes. L'amélioration des données économiques et financières a également aidé les marchés financiers à établir une distinction entre les emprunteurs, ce qui a permis de réduire le risque de contagion.

Protéger les ressources du FMI

Le Fonds a adopté en 2000 une approche à plusieurs volets visant à mieux encadrer l'utilisation de ses ressources. Les banques centrales des pays membres qui utilisent les ressources du Fonds devront publier des états financiers annuels ayant été vérifiés de manière indépendante, conformément aux normes de vérification reconnues à l'échelle internationale. Si des points vulnérables sont décelés en ce qui a trait à la capacité qu'a un pays de gérer ses ressources, dont celles du FMI, le personnel du Fonds proposera des solutions, notamment des mesures à mettre en œuvre avant que le Fonds ne procède à d'autres décaissements. En 2002, le Fonds a fait de l'évaluation des diligences un volet permanent de ses opérations.

Préserver la vocation coopérative du FMI

Les ressources du FMI, qui proviennent essentiellement des quotes-parts des pays membres, et la nature consensuelle de son processus décisionnel traduisent la vocation coopérative de l'organisation. Pour promouvoir efficacement la stabilité financière internationale, le Fonds doit disposer de ressources adéquates et veiller à ce que sa structure de quotes-parts et ses mécanismes de gouvernance soient représentatifs de ses membres.

Douzième révision générale des quotes-parts

Les quotes-parts font l'objet d'une révision tous les cinq ans pour s'assurer que les ressources du FMI sont suffisantes. La Douzième révision générale des quotes-parts a pris fin en janvier 2003, mais l'augmentation des quotes-parts n'a pas obtenu l'appui généralisé nécessaire. On a convenu au cours du Treizième examen des quotes-parts de suivre de près et de vérifier si les ressources du Fonds étaient suffisantes, d'envisager des mesures pour procéder à une répartition des quotes-parts qui tienne compte de l'évolution de l'économie mondiale et d'examiner des mesures pour renforcer la gouvernance du Fonds. Le Conseil d'administration du FMI a déclaré au Comité monétaire et financier international en septembre que les liquidités du Fonds étaient suffisantes, qu'il continuerait d'examiner les questions relatives

aux quotes-parts, notamment dans le contexte des évaluations périodiques des ressources du Fonds, et qu'il adresserait la question de la participation des pays en développement sur deux fronts distincts : les sujets traitant des quotes-parts et les initiatives administratives et de renforcement de la capacité.

Le Conseil d'administration a fait mention des mesures concrètes qu'a déjà appliquées le Fonds pour régler les contraintes de dotation des bureaux des administrateurs représentant plusieurs pays, et a souligné qu'il envisageait d'autres mesures. Les initiatives administratives et de renforcement de la capacité sont abordées de façon plus détaillée à la section « Questions communes ».

Capacité du FMI d'accorder des prêts

Une meilleure information sur les activités du FMI rehausse la transparence et la responsabilisation de l'institution. En décembre 2002, pour donner une meilleure idée de l'ampleur des ressources régulières disponibles pour l'attribution de nouveaux prêts, le FMI a adopté une nouvelle méthode de mesure de ses liquidités. Cette nouvelle mesure, la capacité d'engagement prospectif sur un an, indique le montant des ressources, tant liées aux quotes-parts que non concessionnelles, disponibles pour l'attribution de nouveaux prêts aux pays membres.

La capacité d'engagement prospectif sur un an représente la quantité des ressources à la disposition du FMI, moins la fraction inutilisée des montants prévus aux termes des accords de prêt en vigueur, plus les remboursements prévus de la part des emprunteurs au cours des 12 prochains mois. On soustrait en outre une marge de prudence – pour protéger la liquidité de la dette en faveur des créanciers et tenir compte d'une érosion possible de l'assiette des ressources – afin d'obtenir le montant définitif de la capacité d'engagement prospectif. À la fin de 2003, le FMI disposait à ce chapitre de 54,2 milliards de DTS (80 milliards de dollars américains).

Pour obtenir des renseignements du FMI

Un éventail de documents, notamment des fiches d'information, des communiqués, des discours, le *Bulletin du FMI*, des rapports annuels, les perspectives de l'économie mondiale, des rapports par pays et des documents de travail sont diffusés sur le site Web du FMI, à l'adresse www.imf.org. En outre, le Service des publications du FMI fournit une gamme de documents sur les politiques et les opérations du Fonds ainsi que sur la conjoncture financière et économique internationale :

- rapports annuels du FMI;
- *Perspectives de l'économie mondiale*;
- *Global Financial Stability Report*;
- rapports par pays;
- *Statistiques financières internationales*;
- *Rapport annuel sur les régimes et les restrictions de change*;
- communiqués;
- *Bulletin du FMI*;
- publications du Bureau d'évaluation indépendant.

Le Service des publications est situé au 700 – 19th Street N.W., Washington, DC 20431, États-Unis; téléphone : (202) 623-7430; télécopieur : (202) 623-7201; courriel : publications@imf.org.

Accroître le soutien des pays à faible revenu

Le FMI s'engage pleinement à aider les pays membres à faible revenu à progresser en vue de mettre en œuvre les objectifs de développement des Nations Unies pour le millénaire par le truchement de ses efforts de lutte contre la pauvreté et l'allégement de la dette. Le Canada tient à la réduction de la pauvreté et à ce que l'allégement de la dette soit effectivement consacré aux pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés qui s'engagent à appliquer une saine gouvernance. Même si la Banque mondiale est l'organisme central pour ce qui est de la réduction de la pauvreté, le FMI joue un rôle dans la promotion de la stabilité macroéconomique, qui est une condition essentielle à la réduction de la pauvreté et de la croissance. Les mesures directes de lutte contre la pauvreté sont au cœur des programmes appuyés par le FMI au moyen de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Ces programmes sont conformes aux grandes orientations définies dans un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, rédigé par le pays emprunteur. Ils reposent sur un mécanisme faisant appel à la participation de la société civile, des ONG, des donateurs et des institutions internationales.

En septembre 2003, le Comité monétaire et financier international a réitéré que le FMI devait maintenir son engagement à long terme envers les pays à faible revenu au moyen d'une aide technique ciblée, du renforcement de la capacité, de la surveillance, et lorsque cela est justifié, d'une aide financière temporaire. Le Comité a souligné l'importante d'initiatives visant à ce que les cadres de politique macroéconomique appuient une croissance accrue et durable, de même que la réduction de la pauvreté, qu'ils améliorent la gouvernance et qu'ils renforcent les institutions afin d'appuyer la croissance et le développement du secteur privé, qu'ils réduisent les vulnérabilités aux chocs extérieurs, et qu'ils aident les pays à passer au-delà du recours soutenu aux accords financiers du FMI, lorsqu'ils sont en mesure de le faire. En 2004, le Fonds examinera son rôle à moyen terme auprès des pays à faible revenu, notamment dans le cadre d'un examen de ses mécanismes et du financement de ces pays.

Évolution du portefeuille de prêts en 2003

L'une des principales activités du FMI consiste à fournir une aide financière à court et à moyen termes aux pays membres confrontés à des problèmes de balance des paiements, pour leur permettre de corriger les déséquilibres temporaires à ce chapitre tout en limitant le plus possible la perturbation du système monétaire international. Le soutien financier du FMI et l'aide supplémentaire qu'il mobilise souvent auprès d'autres sources permettent aux pays d'effectuer en douceur les ajustements économiques nécessaires.

À la fin de 2003, le FMI avait conclu des accords de prêt d'une valeur de 63,5 milliards de DTS avec 57 pays membres (annexe 1). Les tirages effectués par ces pays en 2003 dans le cadre d'engagements de prêt ont encore été très importants quoiqu'ils aient légèrement diminué pour se fixer à 21,1 milliards de DTS. Les décaissements étant demeurés supérieurs aux remboursements, l'encours du crédit non concessionnel a atteint un niveau record de 70 milliards de DTS en septembre 2003, avant de se replier à 65 milliards de DTS à la fin de l'année. La plupart des prêts non concessionnels ont été effectués en vertu d'accords de confirmation et sont demeurés concentrés dans plusieurs pays membres aux prises avec d'importants besoins au titre de la balance des paiements. Le Brésil et l'Argentine ont touché les plus importants décaissements, et une partie des prêts consentis au Brésil a été financée à l'aide de la facilité de réserve supplémentaire, qui représente la facilité de prêt à court terme du FMI à laquelle on a recours dans des situations de crise. Le FMI a approuvé 10 accords de confirmation et un accord élargi en 2003. Parmi les 17 accords de confirmation en vigueur, 7 sont considérés comme des mesures préventives, les emprunteurs ayant indiqué qu'ils n'avaient pas l'intention de prélever les fonds mis à leur disposition.

Tableau 1
Flux des ressources du FMI

	2002	2003
	(en milliards de DTS)	
Achats totaux	26,5	21,1
Dont :		
Accords de confirmation	23,9	18,7
Mécanisme élargi de crédit	1,3	1,6
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	1,3	0,8
Rachats totaux	16,0	19,7
Achats nets	10,5	1,4

Les prêts accordés en vertu du mécanisme de financement concessionnel du FMI, soit la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, ont diminué en 2003, 10 nouveaux accords ayant été approuvés au cours de l'année. Aucun tirage n'a été effectué dans le cadre du mécanisme de financement compensatoire, un autre mécanisme à fins déterminées.

Gestion des intérêts du Canada au FMI

Le ministre des Finances représente le Canada au Conseil des gouverneurs du FMI, et il est chargé de gérer les intérêts canadiens auprès du Fonds. Il intervient dans les dossiers du FMI par l'intermédiaire de l'administrateur du Canada au Conseil d'administration du Fonds, en participant aux réunions du Comité monétaire et financier international au printemps et à l'automne, en prononçant une allocution à l'occasion de l'assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale et en rencontrant périodiquement le directeur général du Fonds (on peut consulter les discours du Ministre sur le site Web du ministère des Finances, à l'adresse www.fin.gc.ca). Le gouverneur de la Banque du Canada est le gouverneur suppléant du Canada auprès du FMI. Il participe également aux réunions du Fonds au printemps et à l'automne.

La gestion des intérêts du Canada dans le cadre des travaux permanents du FMI relève de l'administrateur, Ian E. Bennett, qui représente le Canada au Conseil d'administration et est l'un des 24 administrateurs du Conseil. Outre le Canada, il représente 11 pays (l'Irlande et 10 pays des Caraïbes), qui forment un groupe au Conseil d'administration. Ce dernier compte 12 représentants de pays en développement ou en transition et 12 représentants des pays industrialisés. À titre de principal organe décisionnel du Fonds, le Conseil d'administration tient habituellement trois réunions par semaine.

Le ministère des Finances coordonne les conseils stratégiques que fournit le Canada à l'égard des questions soulevées au FMI et des intérêts opérationnels du Canada. La Banque du Canada fournit également de tels

conseils sur les questions d'intérêt à l'administrateur du Canada. Au nombre des autres ministères et organismes mis à contribution, mentionnons le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ainsi que l'Agence canadienne de développement international. Au ministère des Finances, la Direction des finances et des échanges internationaux est chargée d'effectuer des analyses et de préparer des conseils sur les questions stratégiques et les programmes propres à certains pays qui sont soumis au Conseil d'administration. Le ministère des Finances et le bureau de l'administrateur du Canada au FMI travaillent en étroite collaboration avec le bureau de l'administrateur du Canada à la Banque mondiale et rencontrent régulièrement les représentants des ONG canadiennes.

Le Parlement est informé des activités et des opérations des institutions issues des accords de Bretton Woods au moyen du rapport annuel sur les opérations de ces institutions et grâce à la participation des administrateurs et des fonctionnaires canadiens aux travaux des comités parlementaires.

Participation du Canada aux décisions du FMI

Puisque la plupart des décisions du FMI font l'objet d'un consensus, il est rare que les gouverneurs et le Conseil d'administration soient appelés à voter de façon officielle. Le Canada tente d'orienter l'élaboration des propositions touchant les politiques du Fonds avant qu'elles n'atteignent le Conseil d'administration (le plus souvent, en faisant circuler des mémoires énonçant sa position) ou d'influencer les autres membres lors de débats au Conseil. En 2003, le Canada a toutefois voté contre l'augmentation du traitement des administrateurs du FMI et s'est abstenu de voter au sujet d'une augmentation du traitement des membres du personnel.

Bureau du Canada au FMI

Outre l'administrateur, le bureau du Canada compte deux conseillers principaux canadiens et deux conseillers, dont l'un est désigné à tour de rôle par les pays représentés par le Canada. L'Irlande choisit l'administrateur suppléant, et les pays des Caraïbes désignent un troisième conseiller.

La responsabilité principale du bureau de l'administrateur consiste à défendre les intérêts du Canada et des autres pays représentés par le Canada au Conseil d'administration du Fonds. Le bureau participe aux discussions du Conseil qui portent sur une vaste gamme de questions stratégiques, opérationnelles et administratives, notamment la surveillance, les demandes d'aide des pays et les examens connexes.

Organisation du bureau

Administrateur	Ian E. Bennett (Canada)
Administrateur suppléant	Charles O'Loghlin (Irlande)
Conseiller principal	Frank Vermaeten (Canada)
Conseiller principal	Richard Campbell (Caraïbes)
Conseiller principal	Mark Kruger (Canada)
Conseiller	Chris Faircloth (Canada)
Conseiller	Charleen Adam Gust (Canada)
Conseillère	Emma Cunningham (Irlande)
Adjointe administrative	Monique Chagnon (Canada)
Adjointe administrative	Catherine Byrne (Irlande)
Adjointe administrative	Liz Craib (Canada)
Téléphone/télécopieur	(202) 623-7778/(202) 623-4712
Adresse	11-112, 700 – 19th Street N.W., Washington, DC 20431, États-Unis

Participation financière du Canada

La participation financière du Canada au FMI se compose principalement de sa quote-part, qui s'établit à 6 369,2 millions de DTS, soit environ 3 % du total des quotes-parts. Cette quote-part représente un avoir mis à la disposition du Fonds et libellé en partie en dollars canadiens et en partie en devises, notamment en dollars américains ou en DTS. Ces montants en devises continuent de faire partie des réserves de change du Canada. Puisqu'elle constitue un avoir, la quote-part du Canada n'est pas comptabilisée comme une dépense dans le budget du gouvernement du Canada.

Seule une très faible partie de la quote-part du Canada en dollars canadiens est effectivement maintenue en espèces par le FMI. Le reste est conservé par la Banque du Canada sous forme de billets à vue, au cas où le FMI aurait besoin de ressources supplémentaires. Le Canada reçoit des intérêts sur sa quote-part lorsque le dollar canadien est utilisé pour effectuer des prêts, c'est-à-dire lorsque d'autres pays membres effectuent des tirages en dollars canadiens. En 2003, le Canada a reçu 39,2 millions de DTS en raison de sa position créditrice nette. Le revenu net tiré de cette position créditrice nette auprès du Fonds est versé au Compte du fonds des changes du Canada et s'ajoute aux réserves de change du pays.

Tableau 2
Position financière du Canada au FMI

	31 décembre 2003	31 décembre 2002
	(en millions de DTS)	
Quote-part	6 369,2	6 369,2
Réserves du Fonds en dollars canadiens	3 780,3*	3 735,8*
Position de réserve du Fonds	2 588,9**	2 633,4**

* En vertu de ses règlements, le Fonds conserve au moins 0,25 % de la quote-part du Canada sous forme de dépôts en dollars canadiens auprès de la Banque du Canada. Le solde de l'avoir du Fonds en dollars canadiens prend la forme de billets à vue ne portant pas intérêt, également confiés à la Banque du Canada.

** Montant que le Canada peut tirer à vue sur le FMI pour les besoins de sa balance des paiements. Ce montant résulte à la fois de la partie de la quote-part du Canada mise à la disposition du Fonds en devises sur une certaine période, de l'utilisation du dollar canadien dans le cadre des opérations financières du Fonds avec d'autres pays membres et de prêts consentis au FMI en vertu d'accords d'emprunt comme les Accords généraux d'emprunt et les Nouveaux accords d'emprunt. Comme sa désignation l'indique, la position de réserve du Fonds fait partie des réserves officielles de change du Canada.

À la fin de 2003, le Canada détenait 564,0 millions de DTS, soit 72,4 % de son allocation cumulative. La quantité de DTS que détenait le Canada en 2003 étant inférieure à son allocation, il a versé 4,1 millions de DTS à titre d'intérêts nets[3].

L'an dernier, conformément à ses engagements antérieurs, le Canada a versé une contribution supplémentaire à la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI. Cette facilité offre une aide financière assortie de conditions de faveur à des pays à faible revenu aux prises depuis longtemps avec des problèmes de balance des paiements. Le total des engagements du Canada à l'égard de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance comprend un prêt de 700 millions de DTS et une subvention d'environ 190 millions de DTS. À la fin de 2003, les remboursements à l'égard de ces prêts totalisaient 638,7 millions de DTS (sur 700 millions), et les subventions représentaient 182,2 millions de DTS (sur 190 millions). Le Canada a reçu en 2003 des intérêts de 11,3 millions de DTS sur les prêts consentis à la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

Le Canada participe aux Nouveaux accords d'emprunt, un mécanisme de crédit établi pour suppléer aux besoins de ressources du Fonds en cas de crise financière. Ce mécanisme n'a pas été utilisé en 2003 (encadré ci-après). En outre, le Canada participe aux Accords généraux d'emprunt, établis antérieurement par le Groupe des Dix (G-10). L'engagement du Canada à l'égard des Accords généraux d'emprunt représente 892,5 millions de DTS. Cette ligne de crédit n'a pas été utilisée en 2003.

[3] Lorsque les réserves de DTS d'un pays membre sont supérieures (inférieures) à son allocation cumulative, ce membre (le Fonds) touche des intérêts sur la différence.

Nouveaux accords d'emprunt

Voici les principales caractéristiques des Nouveaux accords d'emprunt, entrés en vigueur en 1998 :

- Les pays participants consentiront des prêts au FMI lorsque ce dernier aura besoin de ressources supplémentaires pour prévenir ou corriger les insuffisances du système monétaire international ou redresser une situation exceptionnelle qui menace la stabilité du système.
- Vingt-cinq pays ont convenu de prêter jusqu'à 34 milliards de DTS (environ 68 milliards de dollars canadiens) au Fonds en cas d'urgence financière.
- La part du Canada s'établit à 4,1 %, sous forme d'un engagement à consentir des prêts non budgétaires au FMI à partir de ses réserves de liquidités internationales.
- Les Nouveaux accords d'emprunt ne remplacent pas les Accords généraux d'emprunt, qui demeurent en vigueur. Ils constituent cependant le premier et le principal recours du FMI en cas de besoin de ressources supplémentaires.

Prochains défis

Un des grands défis du Fonds consiste à veiller à ce qu'il réponde aux besoins du système économique mondial, qui devient de plus en plus intégré. La place qu'occupe le Fonds dans le système financier international doit continuer de refléter les changements de l'économie mondiale. Plus particulièrement, il faut évaluer le rôle du Fonds dans un contexte caractérisé par des mouvements de capitaux privés de grande envergure. Pour relever ces défis :

- Le Fonds doit continuer de renforcer la surveillance afin de prévenir les crises, notamment au moyen d'une analyse rigoureuse de la viabilité de la dette afin d'accroître la probabilité de réussite des programmes du Fonds.
- Le Fonds doit poursuivre ses efforts en vue d'accroître sa capacité de gérer et de résoudre les crises, notamment en mettant intégralement en œuvre les nouveaux critères et les procédures d'accès exceptionnel à ses ressources et en déterminant si des améliorations sont requises.
- Le Fonds doit examiner son rôle d'appui aux pays à faible revenu à moyen terme, notamment ses mécanismes et le niveau de financement, et préciser de quelle façon les pays peuvent s'affranchir du recours aux ressources concessionnelles du Fonds.
- Le Fonds doit également continuer à faire en sorte que les quotes-parts des pays membres tiennent davantage compte de la conjoncture économique mondiale et garantir la représentativité de sa gouvernance.

BANQUE MONDIALE

Avantages de l'adhésion pour le Canada

En sa qualité de membre de la Banque mondiale, le Canada participe de près à l'étude des grandes questions de développement au sein de la plus importante banque multilatérale de développement au monde. Avec 184 membres et des prêts et crédits totalisant 223,1 milliards de dollars américains consentis à 142 pays membres en développement ou en transition à la fin de l'exercice 2003[4], la Banque mondiale exerce une grande influence sur le développement mondial et la réduction de la pauvreté. Elle fournit des conseils stratégiques et un appui financier qui sont essentiels à l'amélioration des perspectives à long terme de développement et de réduction de la pauvreté des pays membres. La Banque appuie également ses membres en leur fournissant une aide concessionnelle et en leur donnant un accès élargi aux marchés financiers internationaux à des fins de développement.

La participation financière du Canada à la Banque mondiale, qui s'établit à environ 3 % du total des quotes-parts, lui confère un siège au Conseil d'administration de cette dernière et un siège au Comité du développement des Conseils des gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale. En siégeant au Conseil d'administration, en discutant avec le personnel de la Banque et en prenant part aux assemblées annuelles du Conseil des gouverneurs (et du Comité du développement), le Canada peut participer directement à l'élaboration des politiques et des décisions d'ordre opérationnel de la Banque. Le Canada et d'autres actionnaires conseillent la Banque dans le but ultime d'accroître la performance économique, sociale et environnementale des pays en développement. Par son engagement auprès de la Banque, le Canada peut exercer une plus grande influence dans les pays en développement qu'au moyen de programmes bilatéraux. Ainsi, il a joué un rôle de premier plan dans la discussion qu'a tenue la Banque sur la mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), dans l'élaboration de la réponse de l'institution aux pays émergeant de conflits et dans les initiatives de la Banque pour aider les pays en développement à lutter contre le financement des activités terroristes et le blanchiment de capitaux.

À titre de membre de la Banque mondiale, le Canada a également accès aux travaux de recherche et d'élaboration des politiques de l'institution, ce qui l'aide à enrichir sa compréhension du développement international. À titre d'exemple, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) est en mesure de profiter du savoir-faire de la Banque sur le plan technique et sur le plan de l'analyse, et peut ainsi mieux comprendre le contexte des politiques économiques et sociales qui sont propices à une prestation efficace de l'aide. L'ACDI peut également conjuguer ses propres ressources à celles de la Banque en raison de sa participation à un nombre croissant de partenariats avec la Banque et à des programmes d'envergure internationale dirigés par

[4] L'exercice de la Banque commence le 1er juillet et prend fin le 30 juin de l'année civile suivante.

cette dernière. Enfin, comme le Canada est membre de la Banque, les entreprises et les particuliers canadiens ont accès à d'importants débouchés. Ils ont fourni en 2003 des biens et des services totalisant 139 millions de dollars américains dans le cadre de contrats financés par la Banque.

Aperçu des opérations en 2003

Au cours de l'exercice 2003, la Banque s'est engagée à accorder des prêts et des crédits totalisant 18,5 milliards de dollars américains à 88 pays en développement ou en transition (annexe 2). Les nouveaux prêts consentis par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) au cours de l'exercice 2003 ont atteint 11,2 milliards de dollars américains, soit environ 300 millions de dollars américains de moins qu'en 2002. Les prêts concessionnels de la Banque consentis par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement (IDA) ont légèrement diminué pour s'établir à 7,3 milliards de dollars américains pour l'exercice 2003, comparativement à 8 milliards de dollars américains pour l'exercice 2002.

Orientation géographique et sectorielle des prêts

Traduisant l'ampleur des prêts à la restructuration accordés aux importants emprunteurs des marchés émergents d'Amérique du Sud, les nouveaux engagements de prêts de la BIRD en 2003 ont surtout visé la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui ont compté pour 50 % de tous les prêts de la BIRD. La région de l'Europe et de l'Asie centrale vient au deuxième rang (19 %), suivie de la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique (16 %), de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (8 %), et de la région de l'Asie du Sud (7 %). Compte tenu des modalités de ses prêts non concessionnels, la BIRD n'est pas un important prêteur pour les pays d'Afrique.

Au cours de l'exercice 2003, l'Afrique a été la principale bénéficiaire des prêts de l'IDA, et sa part de 51 % du total des prêts a dépassé la cible de 50 % du total des nouveaux engagements destinés à ce continent. La région de l'Asie du Sud comptait pour 29 % des engagements, celle de l'Asie de l'Est et du Pacifique, pour 7 %, et celle de l'Europe et de l'Asie centrale, pour 8 %.

La Banque a pris le ferme engagement d'investir dans les personnes, comme en fait foi la ventilation sectorielle des opérations de prêts de la BIRD et de l'IDA. L'appui aux investissements dans le secteur social demeure nettement prioritaire. Les opérations consacrées au filet de sécurité sociale, au développement social et au développement humain ont représenté 43 % du total des prêts accordés par la Banque mondiale durant l'exercice 2003. Les hausses les plus élevées des prêts consentis, en comparaison avec l'exercice 2002, ont été dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des autres services sociaux, du traitement de l'eau, de l'hygiène et de la protection contre les inondations. Chacun de ces secteurs constitue un

élément clé de la réduction de la pauvreté et de l'atteinte des Objectifs de développement du millénaire (ODM) (encadré à la page 38). Environ 38 % des engagements de la BIRD et 41 % des engagements de l'IDA ont appuyé ces trois secteurs.

Opérations autres que les prêts

Au cours de l'exercice 2003, la Banque a continué d'accorder une grande importance aux services autres que les prêts afin d'accroître l'efficacité de ses activités sur le plan du développement. Elle offre une vaste gamme de services de conseil, d'analyse, de formation et de perfectionnement des connaissances à l'appui du renforcement des capacités intérieures. Ainsi, la Banque offre de précieux conseils stratégiques qui peuvent stimuler l'efficacité de ses activités d'investissement et de prêt à l'ajustement.

Les rouages du Groupe de la Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale se compose de quatre organismes complémentaires, mais distincts : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et la Société financière internationale (SFI).

La BIRD et l'IDA (couramment désignées collectivement « Banque mondiale ») fournissent toutes deux des fonds pour la réalisation de projets d'investissement et pour des activités d'ajustement (ou des réformes économiques et sectorielles). La BIRD accorde des prêts non concessionnels (à des taux légèrement supérieurs au taux d'intérêt de ses propres emprunts) aux emprunteurs les mieux nantis, tandis que l'IDA offre des crédits de 35 et de 40 ans, sans intérêt, aux emprunteurs les plus pauvres. Depuis juillet 2002, l'IDA offre aussi des subventions à des fins déterminées. L'IDA est la plus importante source de soutien au développement pour les pays les plus pauvres. La BIRD puise la majorité de ses fonds d'emprunt sur les marchés internationaux en fonction de sa cote de solvabilité AAA. En fait, elle consent des prêts à des pays emprunteurs à un taux d'intérêt bien inférieur à celui qu'ils obtiendraient ailleurs. Pour sa part, l'IDA reçoit des fonds sous forme de subventions accordées par des donateurs, de remboursements d'emprunts et d'allocations annuelles du revenu net de la BIRD. En juin 2003, l'encours des prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA totalisaient respectivement 116,2 milliards de dollars américains et 106,9 milliards de dollars américains.

La SFI supplée les activités de la BIRD et de l'IDA en effectuant des placements à des conditions commerciales dans des entreprises privées rentables. La SFI offre des prêts directs au secteur privé, des prises de participation, une mobilisation des ressources et une assistance technique. En juin 2003, le total des prêts promis et du portefeuille des participations avait atteint 16,8 milliards de dollars américains. Le mandat de l'AMGI complète celui de la SFI : l'Agence favorise les investissements étrangers directs du secteur privé dans les pays en développement, principalement en assurant les risques non commerciaux, comme l'inconvertibilité des devises lors de conflits civils. En juin 2003, l'encours du portefeuille de l'AMGI s'élevait à 5,1 milliards de dollars américains.

Chacun des 184 actionnaires occupe un siège au Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale. La plupart des décisions dans les dossiers stratégiques, opérationnels et administratifs ont toutefois été déléguées au Conseil d'administration, constitué de 24 membres. La représentation au sein du Conseil est répartie également entre les pays industrialisés et les pays en développement.

Renforcer le volet « réduction de la pauvreté » de la Banque mondiale

Faire porter les opérations sur les objectifs de développement pour le Millénaire

Le fait que les objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) ne peuvent être réalisés qu'en habilitant les pauvres sous-tend les approches de la Banque à l'égard des pays et des secteurs. Les ODM sont désormais la clé de voûte des activités de planification stratégique et d'établissement des priorités opérationnelles de la Banque. Cette dernière collabore étroitement avec le système des Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques pour renforcer la surveillance internationale des progrès en regard des ODM.

L'une des tâches clés de la Banque à ce chapitre consistera à élaborer un cadre permettant de comparer le rendement des pays en développement et des organismes donateurs. De concert avec le FMI et le système des Nations Unies, la Banque améliore ses bases de données thématiques et par pays. Les données publiées seront affichées sur le Development Gateway (www.developmentgateway.org). Puisque la capacité des pays de compiler et d'évaluer les statistiques est déterminante pour la surveillance des projets en regard des ODM, la Banque a, en 2003, aidé davantage les pays en développement à améliorer leur capacité statistique.

La Banque travaille aussi en partenariat avec les pays en développement, d'autres organismes d'aide et la société civile plus directement afin de concevoir et de mettre en œuvre des initiatives pour aider les pays en développement à atteindre des ODM précis. Il s'agit notamment d'initiatives « accélérées » qui aiguilleront les ressources de la Banque et des donateurs vers les pays où l'on constate un ferme engagement à améliorer les programmes du secteur social.

Objectifs de développement pour le Millénaire

Au Sommet du Millénaire qui s'est tenu en septembre 2000, des dirigeants du monde entier ont adopté des objectifs de développement précis et mesurables. Les huit ODM ont ensuite été publiés dans le rapport du 6 septembre 2001 du Secrétaire général des Nations Unies portant sur un plan de mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. Ces huit objectifs sont les suivants :

- réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la part de la population mondiale dont le revenu est inférieur à 1 $US par jour et celle des personnes qui souffrent de la faim;
- faire en sorte que, d'ici 2015, les enfants partout dans le monde soient en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires;
- assurer, de préférence d'ici 2005, l'égalité d'accès aux études primaires et secondaires pour les filles et les garçons, et garantir d'ici 2015 au plus tard, l'égalité d'accès à tous les niveaux d'éducation;
- réduire des deux tiers, entre 1990 et 2015, la mortalité des enfants de moins de 5 ans;
- réduire des trois quarts, entre 1990 et 2015, la mortalité maternelle;
- avoir arrêté et commencé à inverser, d'ici 2015, la propagation du VIH/SIDA et le fléau du paludisme et des autres grandes maladies;
- intégrer les principes du développement durable aux programmes et aux politiques des pays et inverser la tendance à l'épuisement des ressources naturelles, et réduire de moitié, d'ici 2015, la part des personnes n'ayant pas un accès durable à l'eau potable;
- former un partenariat mondial pour le développement, notamment grâce à l'ouverture des échanges commerciaux et à l'allégement de la dette.

À la demande du Comité du développement, la Banque mondiale collaborera étroitement avec les Nations Unies, qui sont chargées de suivre l'évolution vers l'atteinte des ODM, afin d'élaborer un cadre visant à surveiller la mise en œuvre de politiques nécessaires pour promouvoir l'atteinte des ODM. Compte tenu de la responsabilité partagée et de la responsabilisation mutuelle à l'égard des pays en développement et des pays industrialisés aux fins de l'atteinte des ODM, le cadre de surveillance de la Banque permettra d'évaluer les politiques économiques et de gouvernance des pays en développement de même que les politiques d'aide au développement public et les politiques commerciales et économiques des pays industrialisés.

Perspectives économiques dans les pays en développement

Selon les estimations, le produit intérieur brut (PIB) des pays en développement a augmenté de 4,0 % en 2003, en hausse par rapport à 2,8 % en 2002. La croissance devrait progresser davantage en 2004 compte tenu de l'augmentation prévue de la demande extérieure dans les pays développés. Cependant, les perspectives économiques varient sensiblement à l'intérieur des régions et entre elles. Bien que sa croissance soit faible par rapport à celle

d'autres régions en développement, l'**Amérique latine** a montré les signes encourageants d'une reprise en 2003. La croissance du PIB réel dans la région devrait s'établir à 1,8 % en 2003, à la suite d'une baisse de 0,8 % en 2002. Ce renversement est surtout attribuable au renouvellement de la confiance au Brésil et à une forte reprise en Argentine. Ces facteurs positifs dans la région ont été partiellement neutralisés par une baisse de 10,3 % du PIB réel au Venezuela, où la crise politique encore non réglée a durement touché l'activité économique.

L'Amérique latine est demeurée un important pôle d'attraction des opérations de la Banque mondiale au cours de l'exercice 2003. La Banque s'est engagée à consentir des prêts d'une valeur de 1,2 milliard de dollars américains au gouvernement brésilien pour appuyer le secteur financier et les programmes de réforme du développement des ressources humaines. L'Argentine a obtenu 1,1 milliard de dollars américains en 2003 à l'appui des efforts de son gouvernement pour rétablir la croissance économique. Les prêts consentis par la Banque à l'Argentine visent principalement à renforcer les programmes sociaux pour atténuer les effets négatifs de la crise financière actuelle sur les pauvres du pays.

S'étant rapidement remise du ralentissement causé par l'épidémie de SRAS au début de 2003, l'**Asie de l'Est** est demeurée la région où la croissance a été la plus rapide pendant l'ensemble de l'année. Dans cette région, la croissance a été principalement stimulée par l'augmentation de 9,1 % du PIB réel de la Chine. La Banque mondiale a offert une aide financière importante à la Chine au cours de l'exercice 2003, les prêts totalisant 1,1 milliard de dollars américains à l'égard de six projets. En **Asie du Sud**, un retour à la tendance à la production agricole et une reprise de la demande extérieure ont entraîné une accélération de la croissance en 2003. Profitant des avantages de bonnes précipitations pour la production agricole l'an dernier, l'Inde a été l'une des économies les plus prospères au monde, enregistrant un taux de croissance dépassant l'objectif de 8,0 % de son gouvernement en 2003. En juin 2003, l'Inde était le plus important bénéficiaire de l'aide cumulative de la Banque mondiale, avec des prêts d'une valeur supérieure à 59 milliards de dollars américains. Au cours de l'exercice 2003, la Banque mondiale a engagé 1,5 milliard de dollars américains pour favoriser des possibilités de revenu pour les pauvres du secteur rural et appuyer la mise en valeur de l'infrastructure afin de promouvoir la croissance attribuable au secteur privé.

En **Afrique**, la faiblesse de la croissance de l'économie mondiale, jumelée à l'agitation civile récurrente, à la sécheresse et à la pandémie de VIH/SIDA, a continué de ralentir la croissance réelle en 2003. La demande d'importation en provenance de l'Europe, principal partenaire commercial de la région, a été particulièrement faible. Même si la plupart des prix des marchandises libellés en dollars ont rebondi à partir de seuils récents, les termes de l'échange des exportateurs de marchandises hors pétrole n'ont récupéré qu'une faible partie de leurs pertes des dernières années. La Banque mondiale a engagé plus de 3,7 milliards de dollars américains dans 27 pays d'Afrique au cours de l'exercice 2003. Les priorités de la Banque en Afrique consistent à enrayer l'épidémie de VIH/SIDA, à stimuler le développement du secteur privé, à aider les pays à se remettre d'un conflit, et à créer et à partager le savoir.

Renforcement de la prise en charge par les pays

La Banque continue de fonder ses opérations sur les principes de la prise en charge par les pays, principes qui sont à la base du Cadre de développement intégré (CDI)[5]. Selon l'approche générale du CDI, un nombre croissant de pays pauvres élaborent leurs propres documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP)[6] à titre d'élément central de leurs plans de développement et de leurs politiques de réduction de la pauvreté. De plus en plus, les DSRP orientent les opérations de la Banque et du Fonds dans les pays les plus pauvres.

Les DSRP s'inscrivent dans un processus permanent et en constante évolution, et bon nombre de pays en développement ont compté sur une aide importante de la Banque lors de cette étape initiale de conception et de mise en œuvre.

Au début de 2002, la Banque mondiale et le FMI ont mené un examen exhaustif du processus des DSRP. On y montre que les DSRP deviennent un outil utile pour améliorer les résultats des initiatives de développement. Toutefois, il faut de toute évidence accorder plus d'attention aux défis posés par leur mise en œuvre et aux points d'étranglement qui jalonnent le processus. Mentionnons la nécessité d'accroître la participation des intervenants, d'améliorer le lien entre les DSRP et les processus nationaux d'élaboration des budgets et des politiques, et de renforcer la coordination et l'harmonisation de l'aide des donateurs.

Prêts à l'ajustement

Le niveau élevé des prêts à l'ajustement, par rapport au total du financement consenti par la Banque, est l'une des conséquences du changement de cap des opérations de la Banque en faveur de l'appui des stratégies de réduction de la pauvreté et de la prise en charge du développement par les pays. Ces prêts servent à appuyer des réformes dans l'ensemble des secteurs et des initiatives de restructuration. Depuis le début des années 1990, la part des prêts à l'ajustement consentis par la Banque est constamment demeurée plus élevée que le niveau théorique de 25 % établi par le Conseil d'administration. Au cours des années où la Banque appuie activement des emprunteurs

[5] Le CDI vise à mieux harmoniser les aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance du développement avec les enjeux structurels et financiers. Aux termes du CDI, la Banque et d'autres intervenants du développement adoptent un point de vue à plus long terme du développement et travaillent en plus étroite collaboration avec les pays en développement, la société civile et le secteur privé à l'appui des programmes de développement menés par les pays. Le CDI tient également compte de la nécessité pour les pays en développement de prendre en charge leurs programmes de développement; l'accent est résolument mis sur les résultats du processus de développement, une meilleure coordination et la conclusion de partenariats entre l'ensemble des participants au développement.

[6] Les DSRP ont été conçus à titre de mécanisme stratégique exhaustif visant à établir un lien plus étroit entre l'allégement de la dette des PPTE et les initiatives de réduction de la pauvreté. Ils sont rapidement en voie de devenir le principal énoncé de la stratégie de développement des pays les plus pauvres.

importants qui ont de graves difficultés financières, les prêts à l'ajustement sont particulièrement élevés. Les opérations d'ajustement ont représenté 33 % de l'ensemble des prêts consentis par la Banque mondiale pendant l'exercice 2003, comparativement à 50 % pour l'exercice 2002. Cela représente un retour aux niveaux antérieurs des prêts à l'ajustement après le volume élevé de ces prêts pendant l'exercice 2002.

Instauré en mai 2001, le Crédit de soutien à la réduction de la pauvreté représente un nouveau mécanisme d'ajustement servant à fournir des fonds budgétaires à l'appui de la mise en œuvre des DSRP. Il allège le fardeau administratif des emprunteurs et favorise l'harmonisation des pratiques des donateurs. Ce mécanisme est utilisé lorsque le client mise sur des processus fiduciaires et budgétaires transparents et qu'il a élaboré un DSRP solide. Des DSRP ont été approuvés pour un certain nombre de pays en développement.

Les prêts à l'ajustement sont souvent utilisés pour fournir une aide aux économies de marché émergentes et à celles à revenu intermédiaire qui éprouvent des problèmes financiers graves. Durant l'exercice 2003, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes a obtenu 60 % de l'ensemble des engagements au titre des prêts à l'ajustement, ce qui constitue de loin la plus importante part régionale. Les prêts à l'ajustement ont été plus élevés dans le cas de la BIRD que de l'IDA. Au cours de l'exercice 2003, 37 % des engagements de la BIRD ont pris la forme de prêts à l'ajustement, contre 25 % de ceux de l'IDA.

Surveillance et évaluation

La Banque continue d'adapter son système de surveillance et d'évaluation des projets. Bon nombre des problèmes découlent de la capacité limitée des emprunteurs et de l'absence de stimulant et de ligne directrice à l'intention du personnel de la Banque. À l'occasion des réunions du Comité du développement et d'autres rencontres internationales, les ministres ont souligné l'importance de miser davantage sur les résultats pour aider les pays en développement et les donateurs à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté. La direction de la Banque a donc entrepris d'élaborer une approche plus exhaustive de mesure et de suivi des résultats au chapitre du développement. La Banque cherche à assujettir plus étroitement ses propres objectifs de performance aux priorités de chaque DSRP et à l'accroissement du soutien qu'elle accorde pour appuyer la capacité statistique et institutionnelle du secteur public au sein des pays en développement. À la fin de 2003, la Banque avait instauré un certain nombre de projets pilotes axés sur les résultats dans le cadre des stratégies d'aide-pays. On évalue actuellement les leçons apprises de ces projets pilotes, et les résultats nous indiqueront la façon de les intégrer dans toutes les stratégies.

La réponse de la Banque mondiale à la pandémie du VIH/SIDA

Le VIH/SIDA n'est plus seulement une question de santé publique, mais bien une crise du développement. Au total, 95 % des quelque 40 millions de personnes ayant le VIH/SIDA vivent dans des pays en développement. Les forts taux d'infection tuent ou invalident nombre des personnes les plus productives de ces économies et menacent la stabilité économique et sociale. Le tiers des personnes touchées qui vivent dans les pays en développement ont de 15 à 24 ans. Le SIDA est devenu la principale cause de décès en Afrique subsaharienne et chez les hommes de la région des Caraïbes. Dans les pays les plus durement touchés, le VIH/SIDA menace d'annuler tous les gains réalisés au chapitre du développement au cours des 30 dernières années.

La plupart des programmes de la Banque qui concernent le VIH/SIDA sont exécutés par l'entremise de l'IDA, qui a intégré le VIH/SIDA à ses travaux. En septembre 2000, la Banque a lancé le Programme plurinational de lutte contre le VIH/SIDA pour l'Afrique, en vertu duquel 1 milliard de dollars américains ont été consentis aux gouvernements de l'Afrique pour accroître les efforts nationaux en vue de combattre le VIH/SIDA. L'objectif global de développement du Programme plurinational consiste à élargir sensiblement l'accès aux programmes de prévention, de soins et de traitement du VIH/SIDA. Le Programme plurinational mise sur les groupes vulnérables, comme les jeunes et les femmes en âge de procréer. Il accorde un soutien à des organismes communautaires, des organisations non gouvernementales et le secteur privé à l'égard d'initiatives locales de lutte contre le VIH/SIDA. La Banque s'est également engagée à verser une somme supplémentaire de 155 millions de dollars américains pour des projets de lutte contre le VIH/SIDA dans la région des Caraïbes. Elle participe à fond aux initiatives internationales de lutte contre cette maladie. La Banque est l'une des huit entités co-parraineuses de l'initiative ONUSIDA (le fer de lance de la réponse de l'ONU à la crise). Elle travaille aussi à la promotion de partenariats entre les secteurs public et privé pour accélérer la mise au point d'un vaccin contre le VIH/SIDA à l'intention des pays en développement. La Banque est un partenaire actif du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme mis de l'avant lors du Sommet du Groupe des Huit (G-8) qui s'est tenu à Gênes. Tout comme ONUSIDA et l'Organisation mondiale de la santé, elle est membre d'office (sans droit de vote) du conseil d'administration du Fonds mondial. La Banque est aussi fiduciaire du Fonds mondial, ses responsabilités consistant à recueillir, à investir et à gérer les fonds, à les affecter aux pays et aux programmes et à présenter des rapports financiers.

Dans le cadre des négociations portant sur la Treizième reconstitution des ressources de l'IDA, les donateurs ont convenu que l'ensemble du financement consenti par l'IDA à l'égard des projets reliés au VIH/SIDA dans les plus pauvres des pays membres de l'IDA (ceux qui n'ont pas accès aux modalités de financement de la BIRD) prendrait la forme de subventions. Dans le cas des pays membres de l'IDA mieux nantis, les donateurs se sont entendus afin que le quart du financement de l'IDA pour des projets relatifs au VIH/SIDA soit accordé sous forme de subventions.

Évaluation de la pauvreté

Pour s'assurer que la lutte contre la pauvreté continue d'occuper une place prépondérante dans les opérations de l'institution, le Réseau sur la pauvreté et la gestion économique de la Banque effectue des évaluations de la pauvreté propres à des pays et conseille les équipes de pays de la Banque sur l'incidence des nouveaux programmes et projets individuels et des nouvelles politiques sur le plan de la réduction de la pauvreté. Les évaluations de la pauvreté effectuées par le Réseau ont visé une vaste majorité des pauvres de la planète. Toutefois, la qualité des données sur la pauvreté est inégale, et le Réseau poursuit ses efforts afin d'uniformiser ses évaluations.

Treizième reconstitution des ressources de l'IDA – Accroître le soutien de la prise en charge par les pays

En juillet 2002, les représentants de 39 gouvernements donateurs ont conclu leurs négociations sur la portée de la Treizième reconstitution des ressources de l'IDA. Leur rapport a été entériné par les gouverneurs de la Banque lors de l'assemblée annuelle de septembre 2002. La période de reconstitution s'étend de juillet 2002 à juin 2005. Le rapport de ces représentants, qui constitue le cadre stratégique de la Treizième reconstitution, est affiché sur le site Web de la Banque (http://siteresources.worldbank.org/IDA/Resources/FinaltextIDA13Report.pdf).

Les donateurs ont convenu d'une reconstitution totale de 18 milliards de DTS (environ 23 milliards de dollars américains), dont ils fourniront à peu près 60 %. Le solde proviendra des remboursements des prêts de l'IDA en cours et des virements de revenus nets de la BIRD. Le Canada a accepté de maintenir sa part des contributions, soit 3,75 %, durant la période de la Treizième reconstitution, ce qui représente 690,4 millions de dollars canadiens. Cette somme, qui classe le Canada au septième rang des donateurs de l'IDA, sera versée sous forme de trois versements annuels d'un montant égal au cours de la période allant de 2003 à 2005.

En ce qui touche les priorités opérationnelles, les donateurs de l'IDA et la direction de la Banque ont convenu que les opérations de l'IDA soient liées plus étroitement aux stratégies de réduction de la pauvreté mises de l'avant par les pays. Dans le contexte du soutien offert à l'égard des DSRP, les donateurs ont souligné la nécessité pour l'IDA d'investir dans les personnes, surtout au moyen de l'éducation, de la santé et des infrastructures de base, et de renforcer la gestion du secteur public. Ils ont réaffirmé l'objectif de la Douzième reconstitution, soit faire en sorte que l'Afrique compte pour la moitié des allocations de l'IDA.

Les donateurs se sont aussi entendus sur une importante innovation touchant le financement de l'IDA. Durant la période visée par la Treizième reconstitution, l'IDA peut pour la première fois accorder des subventions considérables au lieu de prêts sans intérêt à des fins déterminées. Par suite de négociations ardues, au cours desquelles le Canada a joué un rôle de médiation important,

les donateurs ont accepté que l'IDA accorde des subventions représentant de 18 à 21 % de l'ensemble des ressources financières réunies dans le cadre de la Treizième reconstitution. Les donateurs ont proposé que ces subventions aient pour objet :

1. d'aider les pays qui relèvent d'un conflit (financement pouvant être accordé entièrement sous forme de subventions pour ce genre d'activité);
2. d'appuyer les efforts de reconstruction à la suite d'une catastrophe naturelle (financement pouvant être accordé entièrement sous forme de subventions pour ce genre d'activité);
3. d'appuyer les programmes relatifs au VIH/SIDA dans tous les pays membres de l'IDA (financement pouvant être accordé entièrement sous forme de subventions aux pays les plus pauvres qui ne bénéficient que de l'aide de l'IDA; dans le cas des pays plus riches qui reçoivent à la fois l'aide de l'IDA et d'autres institutions du mécanisme, financement sous forme de subventions, jusqu'à concurrence de 25 %)[7];
4. d'aider les clients de l'IDA dont le revenu par habitant est inférieur à 360 $US et qui risquent d'éprouver des problèmes de gestion de leur dette à long terme (financement sous forme de subventions, jusqu'à concurrence de 40 % dans le cas des activités menées dans ces pays);
5. d'aider les autres clients de l'IDA dont le revenu par habitant est inférieur à 360 $US (financement sous forme de subventions, jusqu'à concurrence de 23 % dans le cas des activités menées dans ces pays).

À la demande des donateurs, la direction a accepté de se concentrer sur la mesure des résultats des opérations de l'IDA au regard du développement. Durant la période de la Treizième reconstitution des ressources de l'IDA, la direction concevra des étalons de mesure particuliers axés sur les résultats afin d'évaluer l'efficacité de l'aide fournie par l'IDA.

Les donateurs ont également pressé l'IDA de mieux choisir ses activités et de collaborer étroitement avec des partenaires du développement, en tenant compte de la notion d'avantage comparatif. Ils ont réaffirmé l'importance du mécanisme d'allocation de l'IDA fondé sur le rendement, et surtout de la valeur élevée que celui-ci accorde à la gouvernance. Ils ont également demandé que la direction évalue l'incidence de ce mécanisme sur les niveaux de pauvreté. Parallèlement, ils ont recommandé que l'IDA fasse preuve d'une plus grande souplesse en ce qui a trait aux allocations attribuées à des pays qui relèvent d'un conflit et dont les politiques antérieures n'ont encore pu être répertoriées comme il se doit.

[7] Les emprunteurs sont divisés en deux catégories : les emprunteurs qui bénéficient uniquement de l'aide de l'IDA et les emprunteurs qui peuvent aussi miser sur l'aide de la BIRD. Ces derniers emprunteurs font état en général d'un revenu par habitant plus élevé et sont jugés assez solvables pour avoir droit à des prêts non concessionnels de la BIRD en plus des prêts concessionnels de l'IDA. Les pays qui ne bénéficient que de l'aide de l'IDA sont les plus pauvres, et ils ne sont pas jugés assez solvables pour avoir droit à des prêts de la BIRD.

Les négociations relatives au volume de prêts et aux priorités opérationnelles de la Quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA ont commencé en février 2004 et devraient se terminer vers la fin de l'année. La Quatorzième reconstitution s'étendra de juillet 2005 à juin 2008.

Association internationale de développement – Au service des plus pauvres

Mise sur pied en 1960, l'IDA est la plus importante source unique de soutien externe au développement pour les pays les plus pauvres. Elle fournit chaque année quelque 8 milliards de dollars américains en financement à long terme à des conditions très favorables à 79 pays où vivent 2,4 milliards d'habitants, dont 80 % avec moins de 2 $US par jour et 40 % avec moins de 1 $US par jour. Depuis juillet 2002, l'IDA peut également accorder une part importante de son financement sous forme de subventions aux pays les plus pauvres ayant droit à son aide.

L'admissibilité aux prêts concessionnels de l'IDA est surtout fonction d'une évaluation du revenu par habitant d'un pays donné. Le seuil opérationnel de l'admissibilité à l'aide de l'IDA est de 875 $US par habitant. Un certain nombre de petits États insulaires où le revenu par habitant est supérieur à ce seuil sont également admissibles au financement concessionnel de l'aide accordée par l'IDA, compte tenu de leur capacité limitée et de leur grande vulnérabilité aux chocs extérieurs.

L'IDA facilite l'accès à des services sociaux améliorés (écoles, hôpitaux et cliniques, services d'hygiène et d'eau potable). Elle soutient également les investissements visant à accroître la productivité et à créer de l'emploi.

Pour que ses ressources soient utilisées efficacement, l'IDA verse à ses clients des allocations régies par des critères de rendement fortement axés sur une saine gouvernance.

Participation financière du Canada à la BIRD et à l'IDA

BIRD

À titre d'actionnaire de la BIRD, le Canada détient une participation de 2,85 % du capital de la BIRD et des actions avec droit de vote intervenant pour 2,79 % du capital. La part de cette contribution qui doit être libérée est relativement modeste : elle représente environ 6 % du total, mais à peine 3 % de la plus récente contribution. Le reste est exigible à vue dans le cas peu probable où la BIRD le réclamerait à ses pays membres. Le capital exigible à vue représente un passif éventuel pour les actionnaires. La BIRD utilise le capital libéré pour obtenir des fonds sur les marchés de capitaux internationaux au titre de son programme de prêts. La suffisance du capital de la BIRD est évaluée périodiquement, et le capital de l'institution est reconstitué au moyen d'augmentations générales du capital. La plus récente augmentation a eu lieu en 1988.

Total de la contribution du Canada et des contributions engagées à la BIRD

(M$US)	Libéré	Exigible à vue
5 403,8	334,9	5 068,9

IDA

Comme le financement concessionnel de l'IDA ne produit pas de rendement financier, ses opérations sont entièrement souscrites à partir des contributions des donateurs, des frais d'emprunt et des remboursements de principal sur ses prêts, ainsi que des allocations du revenu net de la BIRD. Pour verser sa contribution de 690,4 millions de dollars dans le cadre de la Treizième reconstitution des ressources de l'IDA, le gouvernement du Canada doit émettre des billets à vue lors des exercices 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005, chaque billet étant d'une valeur de 230,1 millions de dollars. Le billet pour 2002-2003 a été intégralement encaissé le 28 février 2003. Le billet de 2003-2004 n'a pas encore été encaissé. Les autres billets seront encaissés durant les exercices au cours desquels ils auront été émis.

Contribution du Canada à la Treizième reconstitution (juillet 2002-juin 2005)	**Part des contributions de donateurs du Canada pour la Treizième reconstitution**	**Part des droits de vote du Canada pour la Treizième reconstitution**
(M$CAN)	(%)	(%)
690,4	3,75	2,96

Priorités du Canada à la Banque mondiale

Les positions arrêtées par le Canada à la Banque mondiale sont fondées sur ses objectifs en matière de développement international et sur ses priorités en matière de politique étrangère, ainsi que sur le grand intérêt qu'il a à maintenir l'intégrité financière de la Banque mondiale et de ses opérations.

Réduction de la pauvreté et développement humain

Depuis longtemps, le Canada joue un rôle de premier plan sur la scène internationale pour aider les pays les plus démunis, et il préconise la lutte contre la pauvreté comme priorité absolue de la Banque mondiale. À ce titre, il appuie le processus des DSRP, aux termes duquel les gouvernements de pays en développement élaborent et mettent en œuvre des stratégies générales de réduction de la pauvreté en partenariat avec la collectivité des donateurs. La Banque reconnaît de plus en plus que le problème de la réduction de la pauvreté ne peut être réglé en vase clos. Le développement du secteur privé, une saine gouvernance, le renforcement de la gestion des dépenses publiques et la surveillance des dépenses improductives (surtout les dépenses militaires), la dette extérieure et la durabilité de l'environnement ne représentent que quelques-uns des facteurs à prendre en compte pour concevoir des stratégies visant à rehausser le niveau de vie des pauvres. En ce qui concerne les petits États, la Banque tient également compte de leur vulnérabilité sur le plan économique et matériel, ainsi que de leur capacité restreinte.

Le Canada appuie fortement les efforts déployés par la Banque en vue d'accroître l'importance des enjeux du secteur social dans le cadre des programmes de stabilisation macroéconomique. L'application de saines politiques macroéconomiques constitue un élément essentiel de la stimulation de la croissance et de la réduction de la pauvreté. Parallèlement, une attention soutenue aux enjeux sociaux est à la base de la stabilisation macroéconomique et de l'atteinte des objectifs de développement durable.

En 2003, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé un plan d'action concernant l'infrastructure dans le but de revitaliser les travaux de la Banque dans ce domaine. Ce plan témoigne de l'engagement de la direction envers l'infrastructure et reconnaît qu'un engagement plus intense en matière d'infrastructure est essentiel pour commencer à examiner les nombreux besoins non assouvis de prestation de services dans le domaine de l'infrastructure. Cette prestation est fondamentale pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté, et pour atteindre les ODM. Le plan d'action concernant l'infrastructure orientera les travaux d'infrastructure du Groupe de la Banque au cours des deux à trois prochaines années. La réaction aux récentes tendances, notamment le recul de l'investissement privé dans l'infrastructure dans les pays en développement, exige une évolution plus poussée du modèle administratif du Groupe de la Banque. La prémisse principale consistera à assurer la prestation efficace, abordable et durable des

services d'infrastructure en mettant à contribution les fonds de toutes les sources publiques et privées appuyés par les produits de la BIRD, de l'IDA, de la SFI et de l'AMGI.

Les prises de position du Canada

Les décisions du Conseil d'administration de la Banque mondiale sont normalement prises par consensus plutôt que par une mise aux voix officielles. À l'occasion toutefois, des administrateurs ne peuvent participer au consensus du Conseil pour diverses raisons. En 2003, l'administrateur canadien s'est opposé à des investissements de la SFI dans des projets dans le secteur de l'acier en Bulgarie et en Algérie. En juin 2003, il s'est abstenu de voter sur une proposition de la direction qui cherchait à augmenter en moyenne de 5,8 % la rémunération du personnel en 2004. En août 2003, l'honorable John Manley, en sa qualité de gouverneur représentant le Canada au Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale, s'est opposé à une hausse proposée de 3,5 % de la rémunération des administrateurs de la Banque mondiale, car elle était plus élevée que le taux d'inflation dans la région de Washington.

Éducation

Le Canada considère que l'éducation est un facteur crucial de développement et appuie vigoureusement les initiatives récentes de la Banque en vue d'accroître l'aide dans ce secteur. Les engagements de la Banque en matière d'éducation ont atteint 2,3 milliards de dollars américains au cours de l'exercice 2003, comparativement à 1,4 milliard au cours de l'exercice 2002, soit une hausse de 70 %. La Banque offre également au secteur de l'éducation un important soutien sous une forme autre que des prêts, soit par le truchement de ses travaux consultatifs analytiques et stratégiques. Elle a aussi mis résolument l'accent sur l'éducation des filles. La Guinée constitue un bel exemple des progrès pouvant être accomplis. Aux termes d'un projet financé par la Banque, l'inscription des filles à l'école primaire y a augmenté de 12 % par année depuis 1991, et ce, malgré un contexte macroéconomique très peu favorable.

Le Canada a collaboré avec la Banque et d'autres organismes afin d'appuyer l'initiative Éducation pour tous. Le ministre des Finances a renforcé l'appui du Canada aux objectifs de cette initiative dans ses déclarations aux assemblées du Comité du développement de la Banque mondiale et du FMI.

Le Canada appuie vivement les efforts de la Banque pour élaborer une initiative d'aide « accélérée » aux pays qui se sont dotés de stratégies judicieuses en matière d'éducation. Cette initiative a été conçue par la Banque en étroite collaboration avec le Groupe de travail spécial du G-8 sur l'éducation, et elle a été entérinée par les membres du Comité du développement en avril 2002. Des donateurs bilatéraux se sont engagés à

verser 200 millions de dollars américains pour appuyer l'éducation primaire de 2003 à 2005. Cette aide supplémentaire sera accordée à 10 pays appliquant l'initiative accélérée, notamment le Burkina Faso, la Gambie, la Guinée, le Guyana, le Honduras, la Mauritanie, le Mozambique, le Nicaragua, le Niger et la République du Yémen. Jusqu'à présent, le Canada s'est engagé à verser 135 millions de dollars canadiens de 2003 à 2008 pour des projets d'initiative accélérée présentés par la Tanzanie, le Mozambique et le Honduras, en plus de ses engagements actuels.

Efficacité du développement

Le Canada vise depuis longtemps à assurer l'efficacité des activités de la Banque. Il s'agit plus que de simplement réduire les coûts et d'économiser de l'argent. L'efficacité passe par des choix judicieux, des priorités clairement établies et une prestation efficace des services. La Banque doit être active dans les secteurs où son aide peut être utilisée de façon productive et où elle jouit d'un avantage comparatif manifeste. Elle fait des choix plus judicieux en mettant l'accent sur les États qui appliquent des réformes et sur ceux qui fournissent un bon rendement. Dans le cas des crédits de l'IDA, les allocations sont fonction de critères de rendement. Afin de surveiller le rendement d'un pays de manière significative, la Banque insiste pour incorporer des indicateurs de résultats liés à la pauvreté en vue de mesurer les résultats réels, notamment des indicateurs comme les taux de malnutrition infantile et de mortalité maternelle et infantile.

La Banque continue d'intensifier ses efforts en vue d'accroître l'efficacité du développement au moyen d'un accent renouvelé sur la qualité de son portefeuille de projets. Une plus grande vigilance est désormais exercée aux étapes de la préparation et de la supervision des projets, et cela a permis d'accroître le nombre de projets qui atteignent leurs objectifs de développement. Pour l'exercice 2003, le Département de l'évaluation des opérations a déterminé que 83 % des projets de la Banque obtenaient une cote satisfaisante pour ce qui est de l'atteinte des objectifs visés. On observe une progression constante à ce chapitre depuis 1997, à une époque où seulement 73 % des projets obtenaient une telle cote. De récentes évaluations du Département indiquent une nette amélioration du rendement des projets en Afrique, par suite d'un effort déterminé de la part de la direction de la Banque en vue d'améliorer la gestion des projets.

La coordination et l'harmonisation des programmes constituent un autre élément déterminant d'une aide efficace au développement. En février 2003, la Banque mondiale, de concert avec d'autres banques multilatérales de développement et le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ont parrainé un colloque international sur l'harmonisation. La majorité de la collectivité internationale des donateurs, de même que 30 pays en développement, ont pris part à ce colloque qui a débouché sur la « Déclaration de Rome sur l'harmonisation ». Cette déclaration énonce un ambitieux programme d'activités visant à garantir que les efforts d'harmonisation soient adaptés au contexte des pays et que

l'aide des donateurs soit fonction des priorités des bénéficiaires. La Déclaration préconise les efforts des pays pour rationaliser les procédures et pratiques appliquées aux donateurs, et elle réclame l'adoption de politiques, procédures et pratiques afin de faciliter l'harmonisation. L'accent placé sur l'harmonisation est maintenant passé à la mise en œuvre à l'intérieur des pays. Quatorze pays ont maintenant déployé des efforts d'harmonisation en vue de se greffer à trois projets pilotes appuyés par la Banque.

Égalité des sexes

Le Canada fait la promotion active de l'égalité des sexes comme élément prioritaire des activités de la Banque mondiale. Les prêts de la Banque mondiale dans presque tous les secteurs comprennent des activités qui profitent particulièrement aux femmes et aux jeunes filles. À la suite d'un examen de sa stratégie en matière d'égalité des sexes, la direction a pris l'engagement d'intégrer cet aspect aux stratégies d'aide-pays de la Banque et de travailler de concert avec les pays en développement et les partenaires de l'extérieur à la détermination des stratégies à privilégier afin de faire valoir l'égalité des sexes. En 2001, la Banque a publié un important rapport de recherche portant sur le développement soutenu par l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la voix. Le rapport, qui éclairera la stratégie de la Banque en matière d'égalité des sexes, conclut qu'il a été clairement démontré que l'inégalité des sexes tendait à ralentir le développement et que l'égalité des sexes contribuait à réduire le taux de mortalité infantile, à améliorer la nutrition, et à abaisser le taux de fécondité et le taux de transmission du VIH/SIDA. L'ACDI continue de collaborer étroitement avec la Banque afin d'accroître la capacité de cette dernière relativement aux questions touchant l'égalité des sexes. Afin d'élargir l'échange de connaissances avec ses partenaires du développement, la Banque fournit un certain nombre d'indicateurs statistiques sur l'égalité des sexes sur son site Web.

Développement du secteur privé

Le secteur privé joue un rôle important dans presque tous les défis du développement, de la protection de l'environnement à l'aide à la privatisation des économies en transition. Le Canada a maintenu que la priorité fondamentale du Groupe de la Banque mondiale en matière de développement du secteur privé consistait à créer un milieu propice à l'investissement et des cadres de saine réglementation afin de permettre au secteur privé de se développer d'une manière durable. En 2001, le Groupe a entamé des consultations auprès des gouvernements, du secteur privé, des organisations non gouvernementales (ONG) et des organismes multilatéraux sur une stratégie de développement du secteur privé. Par suite du processus consultatif, la Stratégie de développement du secteur privé, du Groupe de la Banque, a été approuvée officiellement par les administrateurs en février 2002. Elle porte sur deux grands thèmes : étendre la portée des marchés et améliorer la prestation des services de base. Parmi les principaux éléments de la Stratégie, mentionnons : favoriser un climat propice à l'investissement;

fournir un soutien direct aux sociétés privées; appuyer la participation du secteur privé à l'infrastructure; élargir le rôle du secteur privé dans l'appui aux efforts publics déployés pour en arriver à un accès universel et abordable aux services sociaux; mettre au point une approche visant à mieux cibler les subventions destinées aux pauvres afin d'améliorer la prestation des services. Le Canada a favorisé cette approche de plus en plus coordonnée en matière de développement du secteur privé.

En 2003, la Banque a diffusé un rapport sur le contexte de la réglementation dans les pays membres. Intitulé *Doing Business in 2004*, ce rapport constituera désormais un exercice annuel. Le projet a pour but d'encourager des réformes en établissant des correspondances entre les pays. La Banque mondiale déclare que cette démarche représente un puissant motivateur pour inciter la société à exiger des services publics améliorés, à améliorer la responsabilisation politique et à encourager une meilleure politique économique. En outre, ce rapport vise à éclairer la conception des réformes. Ce rapport classe très bien le Canada, dans toutes les catégories, à titre de lieu favorable pour établir et exploiter une entreprise.

Au cours de l'exercice 2003, la BIRD et l'IDA ont accordé ensemble des prêts de 2 958 millions de dollars américains à l'appui du secteur financier et du secteur privé. Parmi les exemples importants du rôle du secteur privé dans le développement, mentionnons l'incidence grandissante des opérations de microfinancement (des prêts relativement peu élevés consentis aux pauvres par des organismes communautaires comme la Grameen Bank au Bangladesh). Grâce à un modeste investissement, ces organisations ont réussi à améliorer les conditions de vie des pauvres, surtout les femmes, dans les pays en développement. Ces activités le prouvent clairement : les pauvres peuvent devenir de très bons entrepreneurs et constituer de très faibles risques de crédit.

Le Groupe consultatif d'aide aux populations les plus pauvres (CGAP), qui comprend la Banque, le Canada, 25 autres donateurs bilatéraux et multilatéraux et deux organismes privés, a été mis sur pied en 1995 afin d'appuyer le développement et l'expansion des institutions durables qui fournissent des services de microfinancement aux pauvres. En septembre 2002, les membres du CGAP ont prorogé pour une troisième fois le mandat du Groupe (de 2003 à 2008).

Microfinancement : le Groupe consultatif d'aide aux populations les plus pauvres

Le microfinancement est un important instrument de développement dans les pays les plus pauvres. Au cours de l'exercice 2003, le CGAP a consacré 15,2 millions de dollars américains à l'élargissement des opérations de microfinancement dans ces pays. Le Canada appuie fortement les efforts du CGAP en vue d'élargir la portée du microfinancement; le processus est entré dans sa troisième phase de cinq ans en juillet 2003.

Cette troisième phase sera axée sur les quatre priorités stratégiques suivantes :

- promouvoir la diversité des institutions financières qui aident les pauvres;
- faciliter l'accès des pauvres à un large éventail de services financiers souples et pratiques;
- améliorer la disponibilité et la qualité de l'information sur le rendement des institutions de microfinancement;
- promouvoir un cadre politique et juridique solide à l'égard du microfinancement.

Pour chacune de ces priorités stratégiques, le CGAP fournira une assistance technique, élaborera et fixera des normes, favorisera l'enrichissement du savoir et le partage de l'information, et offrira des services de formation et de renforcement des capacités, de concert avec d'autres intervenants.

On trouvera de plus amples renseignements sur le CGAP en visitant son site Web à l'adresse suivante : www.cgap.org.

Saine gouvernance et lutte contre la corruption

Le Canada continue d'encourager ardemment la Banque à appuyer l'amélioration des mesures de gouvernance du secteur public et du secteur des entreprises. Au cours des 10 dernières années, les questions de gouvernance ont été intégrées aux programmes de prêts à l'ajustement et à l'investissement de la Banque et, plus récemment, aux travaux d'analyse par pays.

La stratégie de gouvernance de la Banque, intitulée *Réforme des institutions publiques et renforcement de l'administration*, met en relief la nécessité pour la Banque de renforcer ses outils d'évaluation de la qualité des institutions d'un pays et de détermination de l'état de préparation d'un pays au lancement de réformes particulières en matière de gouvernance. Les examens des dépenses publiques et les évaluations de la responsabilisation financière menés par la Banque dans les pays mettront de plus en plus l'accent sur les institutions chargées de la mise en œuvre et de la prise de décisions budgétaires, tandis que les plus récents examens des institutions et de la gouvernance auront pour objet de faciliter l'analyse des institutions à l'égard d'autres aspects de la réforme du secteur public. Au cours de l'exercice 2003, la Banque a procédé à plus de 150 examens, études et analyses dans la foulée de ces réformes, ce qui constitue près du cinquième des produits du « savoir » de la Banque.

Depuis 1997, les activités de lutte contre la corruption font partie intégrante du portefeuille de gestion du secteur public de la Banque. Celle-ci a intégré la lutte contre la corruption à ses stratégies d'aide-pays. Elle a modifié ses lignes directrices en matière d'approvisionnement pour renforcer les procédures afin d'exclure des projets qu'elle finance, et ce, de manière temporaire ou permanente, les soumissionnaires qui ont été reconnus coupables de fraude ou de corruption. Depuis l'entrée en vigueur de cette politique de lutte contre la corruption, la Banque a rayé 134 entreprises ou particuliers de la liste des parties autorisées à conclure des marchés, en raison de leur participation à des activités de corruption ou de détournement de fonds de la Banque. Au cours de l'exercice 2003, 56 sociétés ou particuliers ont été rayés de la liste et ne peuvent plus profiter des contrats adjugés dans le cadre de projets de financement de la Banque mondiale. En outre, la Banque a émis cinq lettres de réprimande à des sociétés ou des particuliers avec lesquels elle faisait affaire en vertu de contrats qu'elle finançait.

Pour bon nombre des pays les plus pauvres, où les problèmes de gouvernance demeurent endémiques, les organismes de coopération bilatérale en matière de développement ont réduit les montants d'aide. En outre, les affectations de l'IDA qui se fondent sur le rendement réduisent le financement concessionnel que la Banque offre à ces pays. Bon nombre de ces pays, que l'on désigne de plus en plus comme des pays à faible revenu en difficulté, sont isolés des programmes d'aide au développement. Reconnaissant que l'engagement auprès de la communauté internationale peut promouvoir la réforme, à la suite de l'examen de la stratégie de la Banque au sujet des pays à faible revenu en difficulté, les administrateurs ont approuvé la création d'un fonds fiduciaire spécial de mise en œuvre de la stratégie des pays à faible revenu en difficulté en janvier 2004; ce fonds servira à financer de petits projets de démonstration ayant pour but d'améliorer la gouvernance et de raffermir la capacité des institutions. En mars 2004, les gouverneurs de la Banque mondiale ont approuvé le virement de 25 millions de dollars américains à même l'excédent du compte de la Banque au fonds fiduciaire de mise en œuvre de la stratégie des pays à faible revenu en difficulté. Lorsque les structures gouvernementales des pays à faible revenu en difficulté sont particulièrement déficientes, le fonds fiduciaire accorde son aide en recourant à des organismes non gouvernementaux.

Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour favoriser l'amélioration des pratiques en matière de gouvernance, l'Institut de la Banque mondiale entretient des rapports étroits avec Le Centre parlementaire du Canada et des organisations internationales.

Le Centre de Toronto

Sensibles à la nécessité de renforcer la réglementation et la surveillance du secteur financier à l'échelle internationale, le gouvernement du Canada, la Banque mondiale et la Schulich School of Business de l'Université York ont mis sur pied en 1997 le Centre de leadership international pour la surveillance du secteur financier, à Toronto. Le Centre offre une formation fondée sur l'expérience aux surveillants-chefs des banques et des sociétés d'assurance ainsi qu'aux organismes de réglementation des valeurs mobilières, ce qui leur permet de mieux s'acquitter de leurs tâches et ainsi de réduire la gravité et la fréquence des crises financières. Il met l'accent sur le leadership exercé dans le cadre de la fonction de surveillance et propose à cette fin des programmes pragmatiques, suivant le principe que nul enseignement ne vaut l'expérience. Le Centre a assuré la formation de 900 hauts fonctionnaires provenant de plus de 115 pays.

Le Centre de Toronto coopère avec un certain nombre de partenaires pour offrir des programmes dans diverses régions du monde. Ces programmes conjoints sont menés avec le concours de l'Institut de la stabilité financière de Bâle et d'un certain nombre d'organismes régionaux en Asie, en Amérique latine, en Afrique du Sud, en Europe Centrale et en Europe de l'Est. En 2002, le Centre a instauré une initiative pour offrir à des cadres supérieurs des programmes de renforcement de la capacité de même que des programmes de mise en valeur de la gestion à l'intention des cadres intermédiaires de divers organismes dans bon nombre de pays.

De 1998 à 2000, la Banque a fourni des fonds de 1,25 million de dollars américains au Centre de Toronto. Le FMI a versé une contribution de 1,4 million de dollars américains depuis 2000 et a accordé un soutien en nature. La Banque des règlements internationaux a fourni 500 000 $US pour la période comprise entre 2000 et 2002. Le financement canadien du Centre de Toronto est assuré par l'ACDI et se chiffre à 5 millions de dollars canadiens jusqu'à présent. De même, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque Royale du Canada et la TD Canada Trust ont contribué au premier effort de financement. En outre, dans le cadre de projets particuliers, le Centre a reçu une aide de la USAID, du gouvernement de Singapour, de la Financial Technology Transfer Agency du Luxembourg, de la Banque interaméricaine de développement et de l'Initiative de réforme et de raffermissement du secteur financier qui compte plusieurs donateurs. Depuis le début, le Bureau du surintendant des institutions financières offre un soutien et demeure un participant important dans le cadre des travaux du Centre.

On peut joindre le Centre de Toronto par l'entremise de son site Web, à l'adresse www.torontocentre.org.

Développement durable respectueux de l'environnement

Le gouvernement du Canada, de concert avec la société civile canadienne, presse depuis longtemps la Banque de mieux intégrer à ses opérations les questions liées à l'environnement. Tout comme l'égalité des sexes, cette question pourrait être vigoureusement mieux appuyée dans les stratégies d'aide-pays et dans les évaluations des DSRP par la Banque mondiale. Cette dernière a estimé que les coûts économiques de la détérioration de l'environnement se situaient en moyenne entre 4 et 8 % du PIB dans un grand nombre de pays en développement. Dans le cadre de sa stratégie environnementale, la Banque cherche à améliorer son système de protection de l'environnement et à intégrer les politiques et les enjeux liés à l'environnement à ses activités de prêts et à ses discussions stratégiques. Elle collabore étroitement avec ses clients afin de les aider à instaurer et à mettre en œuvre leurs propres systèmes de protection de l'environnement, de sorte qu'ils puissent gérer leurs ressources d'une manière plus durable.

Même si la Banque intègre les enjeux environnementaux à l'ensemble de ses opérations, le nombre d'investissements directs qu'elle appuie au chapitre de l'environnement varie d'une année à l'autre. Au cours de l'exercice 2003, la part des opérations globales de prêts de la Banque consacrée directement à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles est passée à 6 %, en hausse par rapport aux 5 % de l'exercice 2002.

La Banque a été particulièrement active dans le domaine des changements climatiques. En sa qualité d'organisme de mise en œuvre du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal, elle appuie des projets dans 18 pays et, depuis 1991, a versé 479 millions de dollars américains dans le cadre de quelque 785 projets pour aider les entreprises de pays en développement à passer à des technologies sans danger pour la couche d'ozone.

Bon nombre de pays en développement sont confrontés à d'énormes défis au chapitre des ressources en eau, car les besoins en eau potable, en irrigation et en hydroélectricité sont en croissance. Par conséquent, la demande de fonds auprès de la Banque mondiale est élevée et ne cesse de croître. La Banque a donc énoncé ses orientations stratégiques pour le secteur de l'eau dans un document diffusé en février 2003. À la suite de l'annonce de cette stratégie, l'investissement de la Banque dans le secteur de l'eau, de l'hygiène et de la protection contre les inondations a plus que doublé au cours de l'exercice 2003, passant à 7 % de l'ensemble des prêts, comparativement à 3 % au cours de l'exercice 2002. De façon globale, les prêts affectés à la mise en valeur des ressources en eau et des services liés à l'eau ont représenté 16 % de tous les prêts de la Banque mondiale au cours de la dernière décennie.

À l'instar du Programme des Nations Unies pour le développement et du Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Banque mondiale est un organisme de mise en œuvre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Par l'entremise du FEM, la Banque soutient des projets dans quatre secteurs clés : les changements climatiques, la préservation de la biodiversité, l'élimination progressive des substances destructrices de l'ozone et la

protection des eaux internationales. La Banque mondiale a cofinancé des projets du FEM de 175,9 millions de dollars américains.

La Banque mondiale continue de raffermir sa démarche en vue d'assurer le développement durable. Des politiques de protection représentent un sous-élément des politiques opérationnelles de la Banque mondiale qui exigent de déterminer, d'éviter ou de réduire dans la mesure du possible, et d'atténuer et de surveiller les répercussions environnementales et sociales éventuellement négatives des projets d'investissement de la Banque. La direction de la Banque a commencé à structurer la notion des politiques de protection en 1997 afin de souligner l'importance de cet ensemble précis de politiques opérationnelles aux fins de l'atteinte des objectifs environnementaux et sociaux et l'amélioration de la qualité de ses opérations. En 2003, la Banque a renforcé la mise en œuvre des politiques de protection. Ainsi, 83 % des nouveaux prêts à l'investissement (en volume) sont maintenant assujettis à des niveaux variables d'évaluation environnementale. En outre, la divulgation de documents de protection s'est intensifiée maintenant que la Politique de divulgation de l'information est entièrement intégrée. Le nombre plus élevé de projets assujettis à un examen environnemental et l'augmentation du nombre de documents divulgués tiennent compte de l'intégration accrue des préoccupations environnementales et sociales dans le portefeuille de prêts de la Banque.

Rapport sur le développement dans le monde 2004 : mettre les services de base à la portée des pauvres

Le *Rapport sur le développement dans le monde 2004* renferme une analyse utile sur l'importante contribution des améliorations apportées à la prestation de service aux pauvres aux fins de l'atteinte des Objectifs de développement pour le millénaire (ODM). Le Rapport insiste sur la responsabilisation, la transparence et les approches axées sur la clientèle, l'importance du développement communautaire, l'habilitation, la gestion des dépenses publiques et la gouvernance, et il fait fond sur les principales caractéristiques du Consensus de Monterrey.

L'un des principaux messages du Rapport de 2004 indique que l'efficacité de l'aide est tout aussi importante, voire plus importante, que l'ampleur de l'aide. Des ressources accrues sont nécessaires, mais elles ne suffisent pas à satisfaire aux ODM et aux objectifs en matière de pauvreté – l'utilisation des ressources est fondamentale pour l'efficacité des services. Le Rapport renferme bon nombre de leçons qui peuvent contribuer à améliorer la prestation de l'aide, notamment l'élimination des conditions à l'aide, un meilleur ciblage des ressources et l'harmonisation des pratiques des donateurs.

On trouvera le *Rapport sur le développement dans le monde 2004* à l'adresse www.worldbank.org.

Commerce et développement

Le Canada reconnaît que la capacité qu'ont les petits États, les économies émergentes et d'autres pays en développement de participer efficacement au système de commerce mondial représente un volet important d'une vaste démarche visant la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Il a souligné la nécessité d'intégrer le renforcement des capacités du secteur commercial dans les stratégies d'aide-pays de la Banque et dans les documents stratégiques de réduction de la pauvreté produits par les pays.

Les travaux de la Banque en matière de commerce reposent sur trois objectifs à la fois distincts et complémentaires :

- à l'échelle mondiale, promouvoir l'évolution du système commercial international à l'appui du développement, ce qui comprend la réalisation d'activités en vue de favoriser un dénouement en faveur du développement dans le cadre des négociations de Doha ainsi que la réalisation de travaux de concert avec les institutions bilatérales et les ONG pour promouvoir le programme de commerce et de développement;
- à l'échelle régionale, promouvoir une coopération efficace au moyen de travaux d'analyse et d'une aide active portant sur des questions ayant de multiples facettes, comme les normes et la libéralisation des échanges;
- à l'échelle nationale, promouvoir des enjeux commerciaux dans le cadre des stratégies nationales, notamment la réalisation d'analyses de pays ciblées et la prestation de services de soutien technique.

L'échec des pourparlers des ministres à l'occasion de la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Cancun en septembre 2003 a suscité un énorme défi pour le système commercial international. À la suite de cet échec, la Banque mondiale s'est engagée à continuer de venir en aide aux pays en développement pour accroître leur capacité de participer au commerce mondial. Cette aide permettra de financer les programmes de réforme commerciale des gouvernements, notamment le soutien du revenu, le recyclage des travailleurs, l'investissement dans les installations portuaires et les réseaux routiers, et la réforme des institutions liées au commerce. À mesure que prendra forme l'accord de Doha, la Banque collaborera avec les pays pour quantifier l'effet que l'accord aura pour chacun d'eux, et elle participera à la conception de programmes de réforme selon les besoins de chacun. La Banque continuera également de jouer un important rôle de défenseur des pays en développement pour les questions touchant le commerce.

En outre, la Banque collabore avec cinq autres institutions dans le contexte du cadre intégré de l'aide technique liée au commerce[8]. Ce cadre est devenu un important véhicule permettant d'intégrer de manière coordonnée les enjeux commerciaux aux stratégies de développement visant les pays les moins

[8] Les autres participants du cadre intégré sont le FMI, le Centre du commerce international, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation mondiale du commerce.

développés, la Banque mondiale jouant le rôle de chef de file. L'engagement intellectuel et financier de la Banque dans ce projet est crucial pour la réussite du cadre intégré à court et à long termes. Le Canada appuie fortement ce cadre et, en plus de fournir des conseils stratégiques, il a accordé une contribution de 1 million de dollars canadiens au fonds fiduciaire du cadre intégré. Le Canada est l'un des deux donateurs faisant partie du groupe de travail du cadre intégré, ce qui en fait un partenaire à part entière des six organismes dans l'exercice de définition des orientations.

Transparence et responsabilisation

Le Canada reconnaît que la transparence et la responsabilisation constituent des éléments essentiels de la durabilité des opérations du Groupe de la Banque et que l'« effet de démonstration » des politiques de la Banque est important pour les gouvernements des pays en développement. Il défend fermement une politique d'ouverture accrue à la Banque. Le Canada et d'autres donateurs ont pressé la Banque et les pays emprunteurs de trouver des façons d'améliorer la consultation des populations locales (société civile et ONG), non seulement pour la conception ou l'exécution des projets, mais aussi pour l'élaboration de documents d'orientation importants comme les stratégies d'aide-pays. La Banque a donné suite aux préoccupations des actionnaires en rendant publics un plus grand nombre de documents. Par suite de consultations approfondies menées par la Banque auprès des gouvernements, de la société civile, du secteur privé et des médias, la politique révisée de la Banque en matière de communication des renseignements est entrée en vigueur en janvier 2002.

Aux termes de cette politique, la Banque divulgue au public :

- les documents exposant les principales mesures appuyées par un crédit de soutien pour la réduction de la pauvreté, après l'approbation du prêt par les administrateurs;
- les documents de programmes concernant d'autres prêts à l'ajustement, moyennant le consentement de l'emprunteur, après approbation de l'opération par le Conseil d'administration;
- une vaste gamme de rapports du Département de l'évaluation des opérations, une fois qu'ils ont été présentés aux administrateurs;
- des évaluations des mesures de protection de l'environnement concernant tous les projets avant le début du processus d'évaluation des projets;
- les conclusions du président du Conseil d'administration au sujet des stratégies d'aide-pays, des stratégies de soutien transitoires et des comptes rendus de stratégies d'aide-pays qui sont eux-mêmes rendus publics;
- les conclusions des documents stratégiques au cas par cas;
- les documents archivés après 20 ans (ou 5 ans pour les documents divulgués régulièrement).

D'importants progrès ont été accomplis dans le cadre des négociations entourant la Treizième reconstitution des ressources de l'IDA afin d'accroître la transparence et d'intensifier le dialogue stratégique avec les emprunteurs et la société civile. Pour la première fois, six représentants de pays emprunteurs de l'IDA ont participé aux discussions sur le cadre stratégique de l'IDA. Les donateurs de l'IDA ont également décidé de rendre publics tous leurs documents de travail stratégiques dans leur version préliminaire, et ils ont pris une mesure sans précédent, c'est-à-dire qu'ils ont demandé au public de leur présenter leurs observations au sujet de leurs rapports, qui définissent le cadre stratégique de la Treizième reconstitution des ressources de l'IDA.

Les actionnaires de la Banque poursuivent les discussions sur un calendrier de diffusion des cotes de chaque pays en vertu de l'exercice annuel de l'IDA visant à évaluer les indicateurs socioéconomiques et de gouvernance des pays membres de l'IDA. On s'attend à ce que ces cotes soient rendues publiques au début de la Quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA, en 2005.

La transparence exige une meilleure consultation des personnes touchées par les projets appuyés par la Banque. Sous la présidence de James Wolfensohn, la Banque a été la première organisation multilatérale à mettre sur pied un panel indépendant chargé d'examiner les plaintes de l'extérieur. Tout groupe susceptible d'être touché par un projet financé par la Banque a le droit de demander que ce panel enquête afin de déterminer si la Banque a observé ses politiques et ses modalités. Le Canada a été l'un des principaux défenseurs des activités du Panel d'inspection. En 2003, le Panel a reçu une demande se rapportant au deuxième projet touchant les égouts de Manille, aux Philippines. Les demandeurs prétendaient avoir été lésés par un élément de ce projet. Selon eux, contrairement à la politique de la Banque mondiale, des questions importantes soulevées par divers secteurs susceptibles d'être affectés par le projet n'avaient pas été suffisamment analysées. À cet égard, le Panel d'inspection n'a pas été en mesure de formuler une recommandation parce que les requérants n'ont pas appliqué les procédures établies, c'est-à-dire porter d'abord le problème à l'attention de la direction et donner à cette dernière la possibilité de répondre adéquatement à leur plainte.

La Banque participe avec la société civile à un vaste éventail d'activités, notamment la réalisation des évaluations de la pauvreté, l'élaboration des plans d'action nationaux pour l'environnement et la mise au point d'autres grands outils d'analyse de la Banque. On a insisté sur l'importance d'intensifier les partenariats avec des groupes de l'extérieur, étant donné qu'un nombre croissant d'opérations de la Banque sont conçues dans le contexte des DSRP, qui illustrent l'adoption d'approches axées sur la participation à l'échelon macroéconomique. Les représentants de la société civile et des ONG des pays en développement sont désormais consultés périodiquement dans le cadre de la préparation des stratégies d'aide-pays de la Banque. Des détails sur la participation de la société civile et des ONG sont maintenant inclus dans les documents d'évaluation des projets de la Banque.

Le Comité constitué de la Banque mondiale et des ONG, mécanisme officiel établi en 1982 pour le dialogue sur les politiques, a été remplacé par un forum thématique Banque mondiale-société civile, qui réunira un plus vaste échantillon de la société civile, dont des représentants d'ONG, de syndicats, d'organismes communautaires, de petits groupes de cultivateurs, d'institutions religieuses et d'organismes de femmes.

Au Canada, les ONG ont participé à des réunions et à des conférences gouvernementales périodiques sur la dette multilatérale, l'environnement, l'IDA et l'Afrique. Le gouvernement du Canada a grandement bénéficié de l'expertise et des conseils fournis par les ONG canadiennes sur une vaste gamme de questions de développement. Grâce à ce processus axé sur la collaboration, les opinions des ONG canadiennes ont contribué à façonner la position du Canada dans les débats de la Banque mondiale sur les projets et les politiques.

Plan d'activité et budget administratif de la Banque mondiale

Sensible au fait que sa planification doit être plus étroitement liée à ses efforts pour atteindre les ODM, la Banque a adopté un cycle budgétaire et de planification de trois ans. En juin 2003, les administrateurs ont approuvé un budget administratif net de 1 438,3 millions de dollars américains pour l'exercice 2004, ce qui représente une augmentation nominale de quelque 6 % par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2003. Compte tenu des tensions accrues sur les ressources et du fait que la Banque doit classer ses opérations par ordre de priorité, les administrateurs ont récemment accordé plus d'attention à la planification stratégique et au processus budgétaire de la Banque. Leurs bureaux participent beaucoup plus tôt au processus de préparation du budget que par le passé.

Résultats financiers de la BIRD pour l'exercice 2003

En sa qualité d'institution de développement, la BIRD ne maximise pas les profits. Elle vise plutôt à obtenir un rendement suffisant pour assurer sa solidité financière et soutenir ses activités de développement sur une base continue. Elle réalise habituellement un rendement net d'environ 1 % par année sur ses actifs. Au cours de l'exercice 2003, la BIRD a enregistré un rendement net de l'actif de 2,1 %. Le principal risque financier de la BIRD réside dans la valeur du crédit de son portefeuille de prêts réalisés. À la fin de l'exercice 2003, le ratio avoirs propres-prêts de la Banque, qui constitue une mesure sommaire de la capacité qu'a l'institution de prendre des risques, se situait à 26,6, comparativement à 22,9 pour l'exercice 2002. Ces niveaux sont considérés comme soutenables.

À la fin de l'exercice 2003, le capital et les frais totalisant 629 millions de dollars américains de quatre emprunteurs de la BIRD[9] étaient enregistrés sans que les intérêts ne soient comptabilisés. Aucun pays n'a vu ses prêts devenir à intérêt non comptabilisé au cours de cet exercice. Pendant ce même exercice, la BIRD a conservé des provisions équivalant à environ 3,5 % de l'encours de son portefeuille de prêts en prévision de pertes. La Banque applique des politiques très conservatrices en matière de placements et d'opérations de couverture. Au cours de l'exercice 2003, la BIRD a emprunté des fonds de 18,8 milliards de dollars américains, avant les opérations de swaps, sous forme de dette à moyen et à long termes sur les marchés de capitaux internationaux, afin de financer ses opérations. Cela représente une baisse de 3,25 milliards de dollars américains par rapport à l'exercice précédent. Les nouvelles ressources sont d'abord placées dans le portefeuille d'actifs liquides de la BIRD jusqu'à ce qu'elles soient requises aux fins des opérations de cette dernière. La BIRD rachète, rembourse ou paie à l'avance stratégiquement sa dette afin de réduire le coût d'emprunt, de même que l'exposition aux exigences de remboursement au cours d'un exercice particulier ou pour satisfaire à d'autres besoins opérationnels. Au cours de l'exercice 2003, elle a remboursé ou racheté pour 6,3 milliards de dollars américains de l'encours de ses emprunts (sans tenir compte des rabais non amortis, des primes et des frais d'émission). La BIRD conclut des ententes de swaps en monnaie ou en taux d'intérêt pour convertir ses emprunts à taux fixe en dollars américains ou autre devise en financement à taux variable en dollars américains à l'égard de ses prêts. Elle ne conclut pas d'entente d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Le processus et les méthodes en vertu desquels la BIRD gère son profil de risque financier continuent de progresser au fil de ses activités selon l'évolution du marché, du crédit, des produits et d'autres facteurs. Le Conseil d'administration et son Comité de vérification examinent périodiquement les tendances du rendement et des profils de risque de la BIRD de même que tout autre facteur important de ses politiques de gestion des risques et des mécanismes de contrôle.

Allocation du revenu net de l'exercice 2003

Le revenu net de la BIRD appuie ses objectifs de développement. Chaque année en juillet, les administrateurs recommandent aux gouverneurs des allocations particulières du revenu net de l'année précédente. Ce revenu net « attribuable », après réserve et renonciation à l'intérêt, s'est établi à 640 millions de dollars américains au cours de l'exercice 2003. Outre le financement des opérations de l'IDA et des mesures de réduction de la dette des PPTE, le revenu net de la BIRD lui permet d'intervenir en cas de crise d'ordre humanitaire imprévue et d'accorder à l'occasion des subventions pour d'autres initiatives de développement. À partir du revenu net de l'exercice

[9] L'Irak, le Libéria, les Seychelles et le Zimbabwe.

2003, les gouverneurs ont approuvé des affectations de 300 millions de dollars américains à l'IDA, de 240 millions de dollars américains au fonds fiduciaire des PPTE et de 100 millions de dollars américains au compte d'excédent de la Banque.

Pour obtenir des renseignements de la Banque mondiale

Les Centres d'information pour le public de la Banque mondiale, situés à Washington et dans un grand nombre de bureaux régionaux de la Banque, offrent une vaste gamme de documents de la Banque, notamment :

- des documents d'information sur les projets;
- des rapports d'évaluation des projets (approuvés par le Conseil d'administration);
- des documents de travail économiques et sectoriels d'envergure nationale et des documents d'orientation sectorielle;
- la rapport annuel et le *Rapport sur le développement dans le monde*;
- l'*État mensuel des projets* et les *Débouchés d'affaires internationaux*;
- des fiches de renseignements sur l'environnement, des évaluations, des analyses environnementales et des plans d'action axés sur l'environnement;
- des tableaux de la dette mondiale et des renseignements financiers sur le développement mondial;
- des précis du Département de l'évaluation des opérations.

Il est possible d'obtenir ces documents et diverses études spéciales de la Banque mondiale et de l'Institut de la Banque mondiale à l'InfoShop de la Banque, située à l'adresse suivante :

1776 G Street N.W.
Washington, DC 20433, États-Unis
Téléphone : (202) 458-5454
Télécopieur : (202) 522-1500
Courriel : pic@worldbank.org

On peut aussi obtenir des renseignements à jour sur Internet, à l'adresse www.worldbank.org/html/pic/PIC.html.

Gestion des intérêts du Canada à la Banque mondiale

À titre de gouverneur du Canada à la Banque mondiale, le ministre des Finances, Ralph Goodale, assure la gestion des intérêts du Canada auprès de cette institution. Le ministre Goodale exerce son influence par le truchement d'échanges d'opinions aux réunions du Comité du développement et aux assemblées du Conseil des gouverneurs de la Banque et lors de rencontres avec le président de la Banque. Au sein du Comité du développement, le ministre Goodale représente les intérêts du Canada et de tous les autres membres du groupe Canada/Irlande/Caraïbes du Commonwealth.

Le ministère des Finances consulte fréquemment l'ACDI et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour élaborer des politiques canadiennes touchant les questions reliées à la Banque mondiale. Le président de l'ACDI, Paul Thibault, est le gouverneur suppléant pour le Canada à la Banque mondiale.

Les gouverneurs ont délégué un pouvoir décisionnel en ce qui a trait à un vaste éventail de questions opérationnelles, stratégiques et administratives au Conseil d'administration de la Banque. Le Conseil d'administration approuve officiellement chaque prêt, crédit, projet et politique de la Banque; il discute des stratégies d'aide-pays et fournit au besoin des conseils stratégiques aux dirigeants de la Banque. Douze des 24 administrateurs siégeant au Conseil proviennent de pays en développement et en transition, et les 12 autres proviennent de pays industrialisés. Marcel Massé, qui a été élu administrateur en septembre 2002 par les gouverneurs, représente le Canada et les 12 autres pays membres du groupe.

Bureau du Canada à la Banque mondiale

L'un des principaux rôles du bureau consiste à conseiller et à aider des entreprises et des particuliers canadiens à faire affaire avec la Banque. Au cours des 20 dernières années, le bureau de l'administrateur pour le Canada a contribué à sensibiliser environ 1 000 entreprises canadiennes aux occasions offertes par la Banque au moyen de séminaires et d'ateliers tenus partout au Canada et en les mettant en liaison directe avec les institutions de Washington. Au-delà de ses tâches officielles, le bureau assure une liaison précieuse entre la Banque et les commettants canadiens particuliers (ONG, organismes fédéraux et provinciaux, associations, universitaires et parlementaires).

En plus du bureau de l'administrateur pour le Canada, l'ambassade du Canada à Washington a mis sur pied un bureau de liaison avec les institutions financières internationales qui peut conseiller les Canadiens sur la façon de participer aux projets financés par la Banque. On peut joindre ce bureau au (202) 682-7719.

La page du site Web de la Banque sur les occasions d'affaires, à l'adresse www.worldbank.org/opportunities, constitue un autre point de contact pour les entreprises canadiennes. Les sociétés, institutions et organismes canadiens qui recherchent des occasions d'affaires créées par les projets financés par la Banque sont invités à consulter périodiquement le site Web de la Banque. On trouvera à l'adresse www.worldbank.org/canada des renseignements sur la coopération de l'ACDI avec la Banque mondiale et son soutien à l'égard des programmes appuyés par cette dernière.

Organisation du bureau

L'administrateur est secondé dans ses tâches quotidiennes par une administratrice suppléante originaire des Caraïbes, trois conseillers principaux (deux Canadiens et un Irlandais), trois conseillers (deux du Canada et un des Caraïbes) et trois adjoints administratifs embauchés sur place. Le Bureau travaille en étroite collaboration avec le gouvernement du Canada, en particulier avec le ministère des Finances, l'ACDI et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Le ministère des Finances coordonne les conseils stratégiques du Canada et les achemine à l'administrateur du Canada, qui les transmet à la direction de la Banque.

Structure du bureau de l'administrateur :

Administrateur	Marcel Massé (Canada)
Administratrice suppléante	Gobind Ganga (Caraïbes)
Conseiller principal	Grant Cameron (Canada)
Conseiller principal	François Pagé (Canada)
Conseiller principal	Donal Cahalane (Irlande)
Conseiller	Stephen Free (Canada)
Conseiller	Hieu Tom Bui (Canada)
Conseillère	Lisaveta Valantina Ramotar (Caraïbes)
Adjointe administrative	Monique Piette
Adjointe de programme	Monica Morris
Adjointe d'équipe	Danielle Pierre
Téléphone, télécopieur	(202) 458-0082/(202) 477-4155
Adresse	MC-12-175, 1818 H Street N.W. Washington, DC 20433, États-Unis mmasse@worldbank.org mpiette@worldbank.org

Les achats de biens et de services canadiens à la Banque mondiale

Les sociétés canadiennes profitent de l'adhésion du Canada à la Banque mondiale en ayant accès à des débouchés d'achat en vertu de prêts finances par la Banque. Le savoir-faire canadien dans le domaine de l'énergie, de l'environnement, de l'ingénierie, de la réforme de la fonction publique, de la santé, de l'éducation, des finances et des transports a donné lieu à des perspectives d'achat pour les sociétés canadiennes, en ce qui concerne les projets réalisés dans des pays en développement partout dans le monde. Au cours de l'exercice 2003, les sociétés canadiennes ont fourni pour 139 millions de dollars américains de biens et de services dans le cadre de

projets financés par la Banque. Comme lors des années passées, les honoraires d'experts-conseils ont représenté à peu près la moitié de cette somme. Par exemple, Terasen International Inc. a effectué une étude détaillée du marché régional de l'énergie à Kamtchatka, dans le cadre d'un projet d'aide technique de 450 000 $US financé par la Banque mondiale, de concert avec le gouvernement de la Fédération russe et l'administration de la région de Kamtchatka. EDUC-INTER Inc., un cabinet d'experts-conseils de Montréal qui œuvre dans le domaine de l'éducation et de la formation depuis 1996, a récemment obtenu un contrat de 500 000 $US auprès de la Banque mondiale dans le secteur de l'éducation. Ce contrat démontre de quelle façon l'expertise canadienne au chapitre de la technologie de l'information peut favoriser les rapports entre l'éducation et l'emploi. Développement international Desjardins, Cowater International et l'Organisation de l'aviation civile internationale, qui a son siège à Montréal, ont également obtenu des fonds de la Banque mondiale pour offrir une aide technique à des pays en développement.

Des sociétés canadiennes, notamment Tecsult International, CIMA International, Intelcom Research Consulting, R.J. Burnside International Ltd. et Dillon Consulting, ont également obtenu des fonds de la Banque mondiale en 2003 pour divers services de consultation.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement a obtenu un contrat évalué à près de 4 millions de dollars américains pour fournir au gouvernement de l'Algérie une assistance technique financière dans le domaine des hypothèques, tandis que d'autres sociétés, notamment Systeq Instruments du Canada Inc., RPM International Ltd., et Trans Canada Turbines, se sont vu adjuger des contrats pour fournir diverses marchandises dans le cadre de projets financés par la Banque mondiale. Le bureau de l'administrateur a collaboré avec plusieurs institutions et organismes gouvernementaux pour promouvoir des occasions d'affaires avec la Banque. Grâce à leur participation au Canada à plusieurs événements et conférences, notamment les Journées du développement international, l'assemblée annuelle du partenariat commercial et des exportations de la Saskatchewan et des activités spéciales organisées par le Centre du commerce mondial de Montréal, de Toronto et de Halifax, les représentants de la Banque mondiale ont fourni au secteur privé canadien des renseignements sur la façon de faire affaire avec elle.

Activités des fonds de fiducie

Les fonds fiduciaires pour service de consultants (qui, dans le cas du Canada, sont financés par l'ACDI et gérés par la Banque) représentent une source importante de fonds visant à cerner et à préparer des projets, des programmes et des analyses axés sur la réduction de la pauvreté. Ces fonds sont utilisés pour appuyer la participation de consultants canadiens ayant une expérience limitée des projets financés par la Banque. Au cours de l'exercice 2002, le Conseil d'administration a approuvé diverses mesures de réforme des fonds fiduciaires pour services de consultants afin de simplifier et de

normaliser les critères d'admissibilité. Ces réformes se sont traduites par de nouvelles ententes cadres normalisées pour l'ensemble des donateurs à l'égard de ces fonds. Les modifications permettent d'harmoniser davantage les fonds fiduciaires pour services de consultants avec les grandes priorités de développement stratégique et les processus de planification des ressources de la Banque. Elles améliorent également la gestion de ces fonds et en resserrent la surveillance. La Banque perçoit maintenant des honoraires de 5 % au titre de l'administration de ces fonds.

L'entente cadre conclue par l'ACDI avec la Banque et signée en 1995 régit tous ses accords de fonds fiduciaires avec la Banque, l'Institut de la Banque mondiale et la facilité pour l'environnement mondial. Ces programmes comprennent les fonds fiduciaires pour les polluants organiques persistants (20 millions de dollars canadiens), le Fonds prototype pour le carbone (10 millions de dollars américains), la facilité consultative publique-privée pour l'infrastructure (800 000 $CAN) et la Cities Alliance (400 000 $CAN). L'ACDI a mis sur pied, de concert avec l'Institut de la Banque mondiale, un fonds fiduciaire distinct de 5 millions de dollars canadiens qui permet à cette organisation de profiter du savoir-faire canadien dans la préparation et l'exécution de ses programmes de formation dans les pays admissibles à l'aide publique canadienne au développement. Des allocations sont versées annuellement à cinq ou six programmes de l'Institut de la Banque mondiale en fonction de leur compatibilité avec les priorités canadiennes en matière d'aide au développement.

Société financière internationale

Créée en 1956, la Société financière internationale (SFI) ajoute aux activités de la BIRD et de l'IDA en fournissant des fonds à des conditions commerciales à l'égard d'entreprises privées rentables qui n'ont pas accès aux marchés de capitaux privés. Cette institution est la plus grande source multilatérale de financement par emprunts et par actions pour le secteur privé dans les pays en développement. Elle accorde des prêts et effectue des investissements en actions. Les prêts représentent 75 % de son portefeuille. Grâce à ses mécanismes de financement conjoint, la SFI réunit d'importants fonds privés pour des initiatives de développement. En investissant aux côtés de la SFI, comme le font les institutions financières canadiennes depuis le milieu des années 1990 en participant au programme de financement en consortium de la SFI, les investisseurs obtiennent un précieux accès à des clients éventuels et à des actifs à rendement élevé; en raison des bonnes relations qu'entretient la SFI avec les gouvernements des pays en développement, ils jouissent d'une certaine protection contre les risques politiques implicites.

Durant l'exercice 2003, la SFI a approuvé des engagements d'investissement de 5,03 milliards de dollars américains pour 204 projets menés dans des pays en développement (3,6 milliards de dollars américains pendant l'exercice 2002). De cette somme, 1,2 milliard de dollars américains ont été mobilisés grâce au programme de financement en consortium, comparativement à

518 millions de dollars américains au cours de l'exercice 2002. Des 3,9 milliards de dollars américains représentant le financement de la SFI, 2,6 milliards de dollars ont été fournis sous forme de prêts, 429 millions de dollars ont pris la forme d'autres types de garantie et de produits de gestion des risques, 712 millions de dollars ont été réservés pour des investissements en actions et des quasi-investissements en actions, et 106 millions de dollars ont eté affectés à des produits de gestion des risques. Le revenu net réalisé par la SFI en 2003 a été de 487 millions de dollars américains, comparativement à 215 millions de dollars américains en 2002.

Même si la majeure partie du financement de la SFI est fournie à des pays à revenu intermédiaire, cette institution cible de plus en plus les marchés isolés (comme les pays d'Afrique, qui n'ont jamais présenté un grand intérêt pour les investisseurs du secteur privé). Le Canada appuie l'importance accrue accordée aux marchés frontières, tout en reconnaissant les difficultés liées à l'accroissement du coût des affaires et des risques financiers.

Le Canada appuie un certain nombre de programmes d'assistance technique exécutés par le truchement du programme d'assistance technique de la SFI, instauré en 1988, et il gère les programmes d'assistance technique financés par les donateurs bilatéraux et multilatéraux. À la fin de l'exercice 2003, le programme comptait 40 fonds fiduciaires axés sur les marchés isolés, les secteurs à forte incidence ainsi que les petites et moyennes entreprises. Outre les fonds fiduciaires pour services de consultants qu'elle offre conjointement avec la SFI, l'ACDI a aussi affecté des fonds au mécanisme pour le développement de l'entreprise en Europe du Sud-Est, au mécanisme pour le développement du Mékong, au partenariat pour l'entreprise privée et au Service de conseil en investissement étranger.

Le Canada fournit une part de 3,45 % du capital de la SFI. Sa contribution libérée au capital-actions de la Société est de 81,3 millions de dollars américains. En raison des risques associés aux opérations financières de la SFI, la totalité du capital autorisé de cette dernière est libérée.

Participation financière du Canada à la SFI

Total	Contributions (% du total)	Part des voix (% du total)
81,3 M$US	3,45	3,39

Agence multilatérale de garantie des investissements

L'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) a été mise sur pied en 1988 pour favoriser l'investissement étranger dans les pays en développement en fournissant une assurance-investissement contre les risques non commerciaux (expropriation, limites au transfert, rupture de contrat, guerre et troubles publics), améliorant ou créant du même coup des

débouchés d'investissement dans ces pays. Parmi les clients canadiens de l'AMGI, mentionnons Barrick Gold Corporation, Hydro-Québec International et la Banque de Nouvelle-Écosse.

Au cours de l'exercice 2003, l'AMGI a approuvé 59 garanties totalisant 1,4 milliard de dollars américain dans le cadre de 37 projets, dont 19 ont été menés dans des pays admissibles de l'IDA. Ces pays ont également profité en 2003 de 35 projets d'assistance technique en vertu de l'AMGI. Cette dernière estime que ses garanties ont facilité des investissements étrangers directs de 3,9 milliards de dollars américains. Au cours de l'exercice 2003, l'AMGI a également intensifié son appui aux investisseurs des pays en développement : elle a appuyé 12 placements effectués entre pays en développement.

Participation financière du Canada à l'AMGI

	Contributions	Part des voix
Total	(% du total)	(% du total)
56,535 M$US	3,29	2,90
Libéré – 10,732 M$US Exigible à vue – 45,803 M$US		

Prochains défis

Le fait que des millions de personnes parmi les plus pauvres de la planète ne puissent profiter des bienfaits de la mondialisation constitue un dilemme à la fois moral et économique, et a fait du développement un thème dominant des réunions du G-7/G-8 et des débats stratégiques au sein d'autres tribunes multilatérales (système des Nations Unies, sommets régionaux et négociations de l'Organisation mondiale du commerce). L'utilisation judicieuse des ressources limitées est au cœur des discussions internationales sur le développement. À la Conférence internationale sur le financement du développement, qui a eu lieu en mars 2002, les dirigeants de pays en développement et de pays industrialisés se sont mis d'accord pour dire qu'il fallait travailler davantage pour canaliser les ressources à l'appui du développement et que, pour leur part, les pays en développement avaient la responsabilité de veiller à ce que ces ressources soient utilisées efficacement. Conscients des résultats inégaux résultant de décennies d'aide publique au développement, les donateurs veulent s'assurer que les ressources limitées affectées à l'aide publique produisent des résultats mesurables. Il faut pour cela que les pays en développement déploient de plus grands efforts afin de créer des contextes institutionnels et stratégiques sains. En sa qualité de première organisation mondiale de financement du développement, la Banque a un rôle crucial à jouer au regard de la prestation de services de conseils et d'assistance technique aux pays pour les aider à renforcer leurs politiques économiques et sociales ainsi que leurs structures de gouvernance. Les efforts en vue d'y parvenir constitueront l'un des défis les plus pressants de la Banque.

Une mesure et une surveillance améliorées des résultats des initiatives de développement constituent des éléments essentiels du programme d'efficacité en matière de développement, et le Canada continuera de souligner l'importance que revêtent les indicateurs fondés sur les résultats. Bien que la Banque ait lancé un programme en vue d'améliorer ses activités de mesure et de surveillance des résultats, l'adaptation et le perfectionnement des travaux de mesure des résultats en fonction des différentes stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays en développement poseront des défis de taille à moyen terme.

Compte tenu de l'importance de la prise en charge des stratégies de développement par les pays visés, le principal défi pour l'avenir consistera à orienter les opérations de la Banque vers les clients qui appliquent de solides cadres en matière d'économie et de gouvernance et à convaincre les pays qui appliquent des cadres stratégiques fragiles de la nécessité de modifier leurs politiques. À mesure que la Banque accroîtra le soutien qu'elle accorde aux stratégies de développement prises en charge par les pays, son principal défi consistera à collaborer avec la société civile et les pays en développement pour s'assurer que ces pays possèdent, sur le terrain, la capacité suffisante pour élaborer et mettre en œuvre ces stratégies. La Banque devra également travailler de plus en plus avec des partenaires, multilatéraux et bilatéraux, en fonction de leurs avantages institutionnels comparatifs, afin d'accroître la qualité et l'efficacité de l'aide au développement dans chacun des pays.

Si elle ne porte pas une attention particulière aux besoins uniques de chaque pays, la Banque ne pourra réaliser ses objectifs d'accroissement de la qualité de ses opérations et de renforcement de son incidence sur le développement. Elle devra en outre accroître l'efficacité de ses opérations au moyen de partenariats de coopération plus étroits avec des donateurs bilatéraux et des organisations internationales. De manière à mesurer les progrès accomplis à l'échelle nationale et mondiale en vue de l'atteinte des ODM, la coopération avec les organismes des Nations Unies sera de première importance, étant donné que l'aide accordée par la Banque aux pays pour les aider à atteindre ces objectifs constitue pour cette dernière une importante priorité opérationnelle.

La Banque continuera d'accorder son soutien aux pays en développement aux prises avec une vaste gamme de problèmes institutionnels, économiques et sociaux. La stratégie de la Banque concernant sa contribution au renforcement de la capacité et à la réduction de la pauvreté dans les pays à faible revenu en difficulté continuera d'évoluer d'après les résultats de ses opérations. Cependant, les défis futurs de la Banque ne se limiteront pas aux pays les plus pauvres. La majorité des pauvres du monde vivent dans des pays à revenu moyen; au cours de la prochaine année, la Banque examinera sa stratégie sur la meilleure façon d'aborder les problèmes auxquels sont confrontés ces pauvres.

L'établissement de priorités claires en matière de développement et un choix judicieux sur le plan de ses opérations constitueront la clé de son succès. Le Canada continuera d'insister sur la nécessité pour la Banque d'être davantage sélective et de faire davantage preuve de transparence dans ses opérations.

QUESTIONS COMMUNES

Aperçu

Le FMI et la Banque mondiale sont des institutions importantes pour le Canada, et chacune joue un rôle unique au sein du système économique et financier international. Néanmoins, le mandat des deux institutions issues des accords de Bretton Woods se chevauche à certains égards, et il y a parfois lieu d'assurer une coopération et une coordination étroites au chapitre des activités. Ainsi, au Sommet de Halifax en 1995, les dirigeants du G-7 ont réclamé une coopération et une coordination accrues entre le FMI et la Banque mondiale. Les dirigeants de ces deux institutions ont déployé des efforts considérables à cette fin. Lors de la réunion spéciale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Monterrey, au Mexique, en mars 2002, les chefs des pays en développement et des pays développés ont demandé à la Banque et au FMI de trouver des façons novatrices d'améliorer la place et la participation des pays en développement au processus décisionnel. Trois exemples sont examinés ci-dessous : la préparation conjointe d'un programme d'aide proposé pour les PPTE, la coopération entre la Banque et le Fonds afin de procéder à la réforme du secteur financier et les mesures prises par la Banque et le Fonds pour améliorer la place des pays en développement.

Renforcer la place et la participation des pays en développement dans les institutions issues des accords de Bretton Woods

En réponse à la demande formulée à l'occasion de la conférence internationale spéciale de Monterrey sur le financement du développement, qui a eu lieu en mars 2002, à l'effet que la Banque et le Fonds trouvent des façons « novatrices et pragmatiques » d'améliorer la participation des pays en développement et des économies en transition dans leur processus décisionnel, les ministres ont discuté de la question de la place des pays en développement à l'occasion des réunions du printemps et de l'automne 2003 du Comité du développement et des Conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI.

À l'heure actuelle, aucun consensus n'a été dégagé entre les membres en vue de modifier la structure du vote ou de la composition des conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI. On s'entend toutefois sur le fait qu'il faut davantage d'efforts pour régler le problème de la limitation de la capacité dans les bureaux des administrateurs des pays en développement au sein des deux institutions. On a également convenu qu'il fallait porter une plus grande attention au problème de la faible capacité dans les capitales des pays en développement pour évaluer les importants enjeux de la Banque mondiale et du FMI du point de vue des pays en développement. Bien que les discussions tenues au Comité du développement aient permis de souligner qu'il n'existait aucune mesure simple permettant de régler cette question, le Comité porte son attention sur une gamme de mesures conçues pour régler ces problèmes de capacité.

En avril 2003, les administrateurs ont approuvé l'augmentation de l'effectif professionnel des deux administrateurs représentant les pays d'Afrique au sein de chaque institution. Les deux institutions multiplient en outre les efforts pour faire participer le personnel des bureaux des administrateurs des pays en développement à leurs programmes de formation interne. La Banque mondiale élargit l'accès protégé aux documents du Conseil d'administration aux capitales des pays en développement. À la suite de la réunion de septembre 2003 du Comité du développement, la Banque mondiale a élaboré un programme de détachement qui permettra aux représentants de niveau intermédiaire des pays en développement de prendre part directement aux activités de la Banque mondiale afin de mieux comprendre les méthodes opérationnelles et décisionnelles de la Banque. À l'écart de la Banque mondiale et du FMI, certains donateurs bilatéraux tentent d'établir un service consultatif stratégique indépendant auquel pourraient recourir les pays en développement pour obtenir des conseils stratégiques sur les principaux enjeux touchant la Banque mondiale et le FMI.

De façon plus générale, la Banque mondiale prend des dispositions pour accroître l'influence des pays en développement et leur participation en intensifiant ses efforts pour les faire participer à la conception et à la formulation des stratégies d'aide-pays et des programmes ne concernant pas les prêts. La Banque intensifie également ses efforts pour orienter ses stratégies d'aide-pays sur les priorités relevées par les pays en développement dans leurs DSRP. Au sein de l'IDA, les donateurs accroissent leurs efforts pour faire en sorte que les emprunteurs assistent aux réunions périodiques des donateurs convoquées pour discuter des priorités opérationnelles de la Quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA, qui s'échelonnera de 2005 à 2008.

Renforcer les secteurs financiers

Les problèmes qui touchent le secteur financier, surtout le système bancaire, peuvent entraver la croissance et la stabilité macroéconomique, et avoir des répercussions régionales et internationales, comme l'ont montré les crises financières qui ont frappé les marchés émergents à la fin des années 1990. Pour donner suite aux préoccupations exprimées à cet égard, le FMI et la Banque mondiale portent une attention accrue aux questions se rapportant au secteur financier. Les discussions au sein de ces deux institutions au cours des deux dernières années ont porté sur la façon dont elles pourraient aider les pays membres à établir des systèmes financiers sains et en assurer la pérennité.

Le Comité spécial de liaison du secteur financier, qui regroupe des cadres supérieurs du Fonds et de la Banque mondiale, veille à ce que les deux institutions collaborent de manière efficace à l'égard des questions se rapportant au secteur financier et rehaussent la coordination opérationnelle des travaux liés au secteur financier dans les différents pays.

Pour aider à cerner et à évaluer les lacunes des systèmes financiers, et pour

mesurer l'observation des principes fondamentaux, des normes et des bonnes pratiques par les pays membres, le FMI et la Banque mondiale ont lancé en mai 1999 le Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) pour une période d'essai d'un an. Les 12 projets pilotes dans le cadre de ce programme avaient pris fin en avril 2000. Après en avoir examiné les résultats, le FMI et la Banque mondiale ont convenu de proroger ce programme et d'en étendre la portée pour inclure jusqu'à 24 pays par année. Sur les 184 membres du FMI, plus de 100 ont participé au programme ou se sont engagés volontairement à le faire dans un avenir rapproché.

L'information portant sur les normes régissant les systèmes financiers, que l'on évalue au moyen du PESF, sert à appuyer la surveillance exercée par le FMI au moyen des évaluations sur la stabilité du secteur financier (ESSF), qui sont transmises au Conseil d'administration à titre d'information pour les consultations aux termes de l'article IV. Les évaluations sommaires des normes contenues dans les ESSF constituent des modules des rapports sur l'observation des normes et des codes.

Les ESSF comportent une forme d'examen par les pairs, en ce sens qu'elles sont établies avec la participation d'experts de l'extérieur provenant d'organismes nationaux de surveillance. Cette facette représente la concrétisation de la proposition d'examen par les pairs avancée par le Canada lors de la réunion annuelle du FMI d'avril 1998.

Le Canada a été le premier pays industrialisé à faire l'objet d'une ESSF. Des membres du personnel du FMI et de la Banque mondiale ainsi que des spécialistes de l'Australie, du Brésil, de l'Allemagne, de la Suède et des États-Unis ont procédé à un examen pilote du système financier du Canada en octobre 1999. Les résultats de cet examen par les pairs ont été rendus publics dans le rapport de 2000 ayant trait à la consultation du Canada aux termes de l'article IV. Dans l'ensemble, l'évaluation révèle que le système financier du Canada est l'un des plus sains au monde (voir www.imf.org/ external/ pubs/ cat/longres.cfm?sk=3420.0).

Il importe que le Fonds continue de fournir des conseils et une assistance technique pour aider les pays disposant de capacités administratives et de ressources limitées à mettre en application des normes et des codes clés. Pour appuyer ce travail important, le Canada contribue à l'Initiative de réforme et de raffermissement du secteur financier, qui a été lancée par le FMI et la Banque mondiale au printemps 2002 et dont le Canada est l'un des membres fondateurs. Cette initiative vise à fournir une aide technique aux pays pour les aider à corriger les faiblesses de leur secteur financier révélées dans le cadre du PESF ou encore dans les rapports sur l'observation des normes et des codes.

Le mandat des institutions financières internationales, qui consiste à renforcer les systèmes financiers, à promouvoir une saine gouvernance et à faire échec à la corruption, comprend le renforcement de la capacité qu'ont les pays de lutter contre le blanchiment de capitaux et les cas d'exploitation financière. En 2000, le Comité monétaire et financier international a demandé au FMI d'examiner des façons d'intégrer à ses activités les travaux sur les cas

d'exploitation financière, surtout en ce qui touche les initiatives internationales de lutte contre le blanchiment de capitaux. Le Conseil d'administration du FMI a donc accepté en avril 2001 que le FMI adopte les mesures suivantes afin d'améliorer les efforts déployés à l'échelle internationale pour lutter contre le blanchiment de capitaux :

- mettre davantage l'accent sur les éléments de tous les principes de surveillance pertinents qui concernent la lutte contre le blanchiment de capitaux, notamment en mettant au point une méthodologie visant à améliorer l'évaluation des normes financières ayant trait à la lutte contre le blanchiment de capitaux;
- collaborer plus étroitement avec les grands groupes internationaux de lutte contre le blanchiment de capitaux;
- accroître la prestation d'aide technique dans ce domaine;
- inclure les préoccupations relatives au blanchiment de capitaux dans ses activités de surveillance et autres activités opérationnelles concernant les enjeux macroéconomiques;
- mener des études additionnelles et mettre en relief l'importance pour les pays de se protéger contre le blanchiment de capitaux.

En outre, le Fonds et la Banque ont reconnu que les 40 recommandations du GAFI constituaient les normes internationales à privilégier en la matière, et ils ont convenu d'adapter les recommandations qui correspondaient à leur mandat. Comme il a été indiqué à la section « Renforcer les secteurs financiers », à la page 71, il a été décidé au lendemain des événements du 11 septembre 2001 que le Fonds s'occuperait, en plus de la lutte contre le blanchiment de capitaux, de la lutte contre le financement du terrorisme. Ainsi, le Fonds a incorporé les huit recommandations spéciales du GAFI concernant la lutte contre le financement du terrorisme à la liste des normes et des codes utiles pour ses activités opérationnelles, et il a adopté une méthodologie exhaustive dans le cadre des évaluations portant sur les activités de blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Sur la recommandation du Forum sur la stabilité financière, le FMI a également accepté d'évaluer les centres financiers extraterritoriaux pour les aider à cerner et à atténuer les lacunes de leur système financier. Des centres financiers extraterritoriaux relevant de 40 administrations différentes ont fait l'objet d'une évaluation ou sont en train de l'être. Afin de fournir de l'aide technique dans la région des Caraïbes, le Fonds a mis sur pied, en étroite collaboration avec le Canada, le Centre régional d'assistance technique des Caraïbes (CRATC), qui est devenu opérationnel en septembre 2001. Le Canada est le plus important donateur individuel du CRATC, qui est conçu pour renforcer la capacité technique de la région en matière de surveillance et de réglementation du secteur financier, d'administration fiscale et autres.

Allégement de la dette multilatérale

En septembre 1996, le FMI et la Banque mondiale ont lancé l'Initiative en faveur des PPTE afin de réduire les fardeaux d'endettement insoutenables des pays les plus pauvres. Après un examen de l'Initiative en 1999, un certain nombre de modifications ont été approuvées afin de procurer un allégement accéléré, approfondi et élargi de la dette et de renforcer les liens entre l'allégement de la dette, la réduction de la pauvreté et les politiques sociales. À l'heure actuelle, il est envisagé d'appliquer l'Initiative en faveur des PPTE dans 42 pays. Le Guyana, qui est membre du groupe de pays que le Canada parraine à la Banque mondiale, a récemment atteint le point d'achèvement des étapes de l'Initiative et a terminé le processus.

Des progrès encourageants ont été réalisés. À la fin de décembre 2003, 26 pays profitaient d'un allégement de la dette aux termes de l'Initiative en faveur des PPTE. Dix de ces pays (le Bénin, la Bolivie, le Burkina Faso, le Guyana, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Nicaragua, l'Ouganda et la Tanzanie) ont achevé le processus et ont bénéficié d'un allégement irrévocable de leur dette. Quatorze autres pays devraient achever le processus en 2004[10]. Ils profiteront d'un allégement de la dette de 40 milliards de dollars américains dans le cadre de l'Initiative ainsi que de mesures additionnelles, et leur fardeau de la dette sera réduit en moyenne des deux tiers.

Comme les PPTE dont la position relative figure parmi les meilleures réalisent de bons progrès, il faudra, pour progresser dans le cadre global de l'Initiative, se pencher davantage sur la meilleure façon d'amener les six PPTE où règne un conflit[11] à prendre part au processus. La situation particulière de ces pays pourrait justifier une certaine souplesse d'application. Cependant, bon nombre de pays qui sortent d'un conflit éprouvent de graves problèmes de gouvernance qui pourraient nuire aux efforts d'aide qui leur sont fournis; ces problèmes devront être réglés avant que la communauté internationale puisse s'engager à aider ces pays.

Le maintien de la viabilité de la dette à long terme dans les PPTE constituera également un défi. La faiblesse de l'économie d'un grand nombre de ces pays les rend vulnérables aux chocs extérieurs, comme la chute des prix des produits de base, qui pourraient modifier leurs perspectives de viabilité de la dette.

[10] Cameroun, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Honduras, Madagascar, Malawi, Niger, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Tchad et Zambie.

[11] Burundi, Libéria, République centrafricaine, République du Congo, Somalie et Soudan.

Les mesures adoptées par le Canada à l'appui de l'Initiative en faveur des PPTE

Le Canada a été à l'avant-scène des efforts déployés à l'échelle internationale en vue de l'adoption d'une approche prompte et décisive visant à alléger les fardeaux d'endettement des pays les plus pauvres, de façon multilatérale et bilatérale. Sur le plan multilatéral, le Canada a toujours fait valoir le programme d'allégement de la dette :

- en orchestrant les efforts du G-7 au titre de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE (annoncée en septembre 1999) et en améliorant constamment l'efficacité de l'Initiative, ce qui ressort du rôle de chef de file que le Canada a assuré dans le cadre de la déclaration des dirigeants du G-7 sur l'allégement de la dette lors du sommet de Kananaskis, en juin 2002;
- en affectant, dans le cadre du budget de 2003, 75 millions de dollars canadiens aux initiatives d'allégement de la dette, ce qui porte à 315 millions de dollars canadiens la contribution totale du Canada aux fonds fiduciaires du FMI (65 millions de dollars canadiens) et de la Banque mondiale (250 millions de dollars canadiens) pour l'allégement de la dette des PPTE, afin d'assurer un allégement de la dette en temps opportun aux pays qui le méritent;
- en pressant tous les créanciers bilatéraux de mettre en place, à l'instar du Canada, un moratoire sur les remboursements de la dette par les PPTE qui appliquent des réformes;
- en appuyant la prestation d'une aide additionnelle (allégement temporaire de la dette) au point d'achèvement des étapes de l'Initiative en faveur des PPTE dans le cas des pays qui, par exemple, subissent le contre-coup de la chute des prix des produits de base. Le Canada s'est aussi prononcé en faveur d'une méthode plus généreuse pour calculer l'allégement de la dette à offrir aux pays ayant besoin d'une aide supplémentaire;
- en demandant qu'une certaine souplesse préside à l'assujettissement de l'allégement de la dette des PPTE au processus des DSRP afin d'éviter que l'allégement de la dette des pays méritoires soit retardé.

Sur le plan bilatéral, le Canada a aidé les pays les plus pauvres :

- en interrompant, dans le cas de 11 PPTE qui appliquent des réformes, la perception des paiements de remboursement sur les emprunts qui étaient en souffrance au 31 mars 1999, et ce, à compter du 1er janvier 2001 dans le cadre de l'Initiative canadienne d'effacement de la dette (ICED);

Les mesures adoptées par le Canada à l'appui de l'Initiative en faveur des PPTE (suite)

- en renonçant, toujours dans le cadre de l'ICED, aux dettes contractées auprès du Canada par les pays admissibles ayant franchi les étapes du processus de l'Initiative en faveur des PPTE; en 2002, le Canada a ainsi annulé toutes les dettes de la Tanzanie (83,6 millions de dollars canadiens), de la Bolivie (11 millions de dollars canadiens) et du Bénin (0,7 million de dollars canadiens). Le Guyana, qui a terminé les étapes de l'Initiative à la fin de 2003, et l'Éthiopie, qui devrait en faire autant au début de 2004, seront tous les deux admissibles au régime d'effacement de la dette en 2004. À la fin de 2003, les huit autres PPTE, notamment la Guyane et l'Éthiopie, qui participaient à l'ICED avaient une dette combinée envers le Canada de 488 millions de dollars canadiens;
- en annulant pour 1,3 milliard de dollars canadiens de créances au titre de l'aide publique au développement pour 46 pays en développement depuis 1978, dont la totalité de la créance de 22 PPTE à un coût de 900 millions de dollars canadiens. Parmi les PPTE, seul le Myanmar (l'ancienne Birmanie) a encore une dette d'aide publique au développement envers le Canada;
- en fournissant de l'aide au développement sous forme de subventions depuis 1986 afin de ne pas aggraver les problèmes d'endettement des pays les plus pauvres.

ANNEXE 1

Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 2003

Membre	Date de l'accord	Échéance	Montant approuvé	Solde inutilisé
			(en millions de DTS)	
Accords de confirmation – Total			**54 439,21**	**22 331,96**
Argentine	20 septembre 2003	19 septembre 2006	8 981,00	7 151,00
Bolivie	2 avril 2003	1er avril 2004	85,75	21,43
Bosnie-Herzégovine	2 août 2002	31 décembre 2003	67,60	12,00
Brésil	6 septembre 2002	31 décembre 2003	27 375,12	10 175,48
Bulgarie	27 février 2002	26 février 2004	240,00	52,00
Colombie	15 janvier 2003	14 janvier 2005	1 548,00	1 548,00
Croatie, Rép. de	3 février 2003	2 avril 2004	105,88	105,88
Dominique	28 août 2002	27 février 2004	3,28	0,31
Équateur	21 mars 2003	20 avril 2004	151,00	90,60
Guatemala	18 juin 2003	15 mars 2004	84,00	84,00
Jordanie	3 juillet 2002	2 juillet 2004	85,28	74,62
Macédoine (anc. Rép. de Youg.)	30 avril 2003	15 juin 2004	20,00	8,00
Paraguay	15 décembre 2003	31 mars 2005	50,00	50,00
Pérou	1er février 2002	29 février 2004	255,00	255,00
République dominicaine	29 août 2003	28 août 2005	437,80	350,24
Turquie	4 février 2002	31 décembre 2004	12 821,20	1 701,00
Uruguay	1er avril 2002	31 mars 2005	2 128,30	652,40
Mécanismes élargis de crédit – Total			**4 432,40**	**473,73**
Indonésie	4 février 2000	31 décembre 2003	3 638,00	0,00
Serbie et Monténégro	14 mai 2002	13 mai 2005	650,00	350,00
Sri Lanka	18 avril 2003	17 avril 2006	144,40	123,73

ANNEXE 1

Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 2003 *(suite)*

Membre	Date de l'accord	Échéance	Montant approuvé	Solde inutilisé
			(en millions de DTS)	
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance – Total			**4 675,96**	**2 378,65**
Albanie	21 juin 2002	20 juin 2005	28,00	16,00
Arménie	23 mai 2001	22 mai 2004	69,00	19,00
Azerbaïdjan	6 juillet 2001	31 mars 2005	80,45	38,61
Bangladesh	20 juin 2003	20 juin 2006	347,00	297,50
Bénin	17 juillet 2000	31 mars 2004	27,00	1,35
Burkina Faso	11 juin 2003	10 juin 2006	24,08	20,64
Cameroun	21 décembre 2000	20 décembre 2004	111,42	31,83
Cap-Vert	10 avril 2002	9 avril 2005	8,64	3,72
Congo, Rép. dém. du	12 juin 2002	11 juin 2005	580,00	160,63
Côte d'Ivoire	29 mars 2002	28 mars 2005	292,68	234,14
Dominique	29 décembre 2003	28 décembre 2006	7,69	5,33
Éthiopie	22 mars 2001	31 juillet 2004	100,28	20,86
Gambie	18 juillet 2002	17 juillet 2005	20,22	17,33
Géorgie	12 janvier 2001	11 janvier 2004	108,00	58,50
Ghana	9 mai 2003	8 mai 2006	184,50	131,80
Guinée	2 mai 2001	1er mai 2004	64,26	38,56
Guyana	20 septembre 2002	19 mars 2006	54,55	43,03
Kenya	21 novembre 2003	20 novembre 2006	175,00	150,00
Laos, Rép. pop. du	25 avril 2001	24 avril 2005	31,70	13,58
Lesotho	9 mars 2001	8 mars 2004	24,50	7,00
Madagascar	1er mars 2001	30 novembre 2004	79,43	34,04
Malawi	21 décembre 2000	20 décembre 2004	45,11	32,23
Mauritanie	18 juillet 2003	17 juillet 2006	6,44	5,52
Mongolie	28 septembre 2001	31 juillet 2005	28,49	16,28
Népal	19 novembre 2003	18 novembre 2006	49,91	42,78
Nicaragua	13 décembre 2002	12 décembre 2005	97,50	69,64
Niger	22 décembre 2000	30 juin 2004	59,20	8,44
Ouganda	13 septembre 2002	12 septembre 2005	13,50	8,00
Pakistan	6 décembre 2001	5 décembre 2004	1 033,70	344,56
République kirghize	6 décembre 2001	5 décembre 2004	73,40	28,68
Rwanda	12 août 2002	11 août 2005	4,00	2,86
Sénégal	28 avril 2003	27 avril 2006	24,27	20,80
Sierra Leone	26 septembre 2001	25 septembre 2004	130,84	42,00
Sri Lanka	18 avril 2003	17 avril 2006	269,00	230,61
Tadjikistan	11 décembre 2002	10 décembre 2005	65,00	49,00
Tanzanie	16 août 2003	15 août 2006	19,60	16,80
Tchad	7 janvier 2000	6 janvier 2004	47,60	5,20
Vietnam	13 avril 2001	12 avril 2004	290,00	165,80
Total			**63 547,57**	**25 184,34**

ANNEXE 2

Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA – Exercice 2003 (1er juillet 2002 – 30 juin 2003)

	BIRD	IDA	Total	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
		(M$US)		
Par région				
Afrique	15,0	3 722,2	61	3 737,2
Amérique latine et Caraïbes	5 667,8	152,7	53	5 820,5
Asie de l'Est et Pacifique	1 767,1	543,7	24	2 310,8
Asie du Sud	836,0	2 082,7	31	2 918,7
Europe et Asie centrale	2 089,3	580,8	54	2 670,1
Moyen-Orient et Afrique du Nord	855,6	200,4	17	1 056,0
Total	**11 230,7**	**7 282,5**	**240**	**18 513,2**
Par domaine				
Commerce et intégration				560,9
Développement des secteurs financier et privé				2 957,5
Développement humain				3 356,3
Développement rural				1 910,9
Développement urbain				1 576,3
Développement social et égalité des sexes				1 003,1
Environnement et gestion des ressources naturelles				1 102,6
Gestion économique				777,7
Gouvernance du secteur public				2 465,5
Protection sociale et gestion du risque				2 345,8
Règle de droit				456,6
Total				**18 513,2**

ANNEXE 3

Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA aux pays en développement

	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
			(M$US)			
Par exercice (juillet-juin)						
Jusqu'en 1968	549	11 418,1	116	1 831,8	665	13 249,9
Total 1969-1973	374	8 917,8	273	3 931,6	647	12 849,4
Total 1974-1978	666	24 372,3	376	7 947,4	1 042	32 319,7
Total 1979-1983	711	44 908,0	518	16 368,1	1 229	61 276,1
1983-1984	129	11 947,2	106	3 575,0	235	15 522,2
1984-1985	131	11 356,3	105	3 028,1	236	14 384,4
1985-1986	131	13 178,8	97	3 139,9	228	16 318,7
1986-1987	127	14 188,2	108	3 485,8	235	17 674,0
1987-1988	118	14 762,0	99	4 458,7	217	19 220,7
1988-1989	119	16 433,2	106	4 933,6	225	21 366,8
1989-1990	121	15 179,7	101	5 522,0	222	20 701,7
1990-1991	126	16 392,2	103	6 293,3	229	22 685,5
1991-1992	112	15 156,0	110	6 549,7	222	21 705,7
1992-1993	122	16 944,5	123	6 751,4	245	23 695,9
1993-1994	124	14 243,9	104	6 592,1	228	20 836,0
1994-1995	134	16 852,6	108	5 669,2	242	22 521,8
1995-1996	129	14 656,0	127	6 864,0	256	21 520,0
1996-1997	141	14 525,0	100	4 622,0	241	19 147,0
1997-1998	151	21 086,2	135	7 507,8	286	28 594,0
1998-1999	131	22 182,3	145	6 811,8	276	28 994,1
1999-2000	97	10 918,6	126	4 357,6	223	15 276,2
2000-2001	91	10 487,1	134	6 763,5	225	17 250,6
2001-2002	96	11 451,8	133	8 067,6	229	19 519,4
2002-2003	99	11 230,7	141	7 282,5	240	18 513,0
Total	**4 723**	**382 702,5**	**3 587**	**142 356,5**	**8 310**	**525 059,0**

ANNEXE 4

Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA – Biens et services canadiens, au 30 juin 2003

	BIRD	IDA	Total
	Montant	Montant	Montant
		(M$US)	
Par année civile			
Jusqu'en décembre 1960	133,5	–	133,5
1961	8,2	–	8,2
1962	3,7	–	3,7
1963	5,6	7,4	13,0
1964	4,7	1,8	6,5
1965	5,4	2,7	8,1
1966	11,6	5,3	16,9
1967	13,2	14,7	27,9
1968	6,3	7,8	14,1
1969	4,4	11,0	15,4
1970	7,6	1,3	8,9
1971	11,1	2,2	13,3
1972	10,5	2,3	12,8
1973	12,4	5,1	17,5
1974	15,8	8,4	24,2
1975	22,1	15,0	37,1
1976	25,7	10,8	36,5
1977	34,5	4,8	39,3
1978	26,1	5,5	31,6
1979	44,4	8,1	52,5
1980	51,5	7,8	59,3
1981	94,3	14,5	108,8
1982	75,0	17,6	92,6
1983	82,3	26,9	109,2
1984	92,6	54,3	146,9
1985	94,3	39,7	134,0
1986	184,8	46,8	231,6
1987 (janvier-juin)	92,8	23,4	116,2

ANNEXE 4

Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA – Biens et services canadiens, au 30 juin 2003 *(suite)*

	BIRD	IDA	Total
	Montant	Montant	Montant
		(M$US)	
Par exercice			
1987-1988	182,1	47,4	229,5
1988-1989	197,0	45,0	242,0
1989-1990	164,0	41,0	205,0
1990-1991	139,0	34,0	173,0
1991-1992	131,0	38,0	169,0
1992-1993	151,0	41,0	192,0
1993-1994	115,0	69,0	184,0
1994-1995	123,0	48,0	171,0
1995-1996	169,0	56,0	225,0
1996-1997	113,0	42,0	155,0
1997-1998	82,0	32,0	114,0
1998-1999	69,0	37,0	106,0
1999-2000	73,0	22,0	95,0
2000-2001	45,0	15,0	60,0
2001-2002	48,0	16,0	64,0
2002-2003	41,0	20,0	61,0
Total	**2 967,1**	**922,4**	**3 889,5**
Pourcentage du total des décaissements	2,4	1,8	2,2
Pourcentage des décaissements de l'exercice 2003	3,02	1,33	2,1

ANNEXE 5

Prêts de la BIRD et prêts cumulatifs de l'IDA, par pays – Au 30 juin 2003

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
		(M$US)		
Emprunteur ou garant				
Afghanistan	–	545,3	28	545,3
Afrique du Sud	302,8	–	13	302,8
Albanie	–	699,9	49	699,9
Algérie	5 911,8	–	72	5 911,8
Angola	–	360,4	13	360,4
Argentine	20 047,4	–	116	20 047,4
Arménie	12,0	723,9	29	735,9
Australie	417,7	–	7	417,7
Autriche	106,4	–	9	106,4
Azerbaïdjan	–	597,0	20	597,0
Bahamas	42,8	–	5	42,8
Bangladesh	46,1	10 468,1	179	10 514,12
Barbade	118,4	–	12	118,4
Bélarus	192,8	–	4	192,8
Belgique	76,0	–	4	76,0
Belize	86,2	–	9	86,2
Bénin	–	794,5	53	794,5
Bhoutan	–	64,3	9	64,3
Bolivie	299,3	1 832,2	82	2 131,5
Bosnie-Herzégovine	–	834,3	42	834,3
Botswana	280,7	15,8	25	296,5
Brésil	33 182,8	–	286	33 182,8
Bulgarie	1 801,5	–	30	1 801,5
Burkina Faso	1,9	1 345,6	60	1 347,5
Burundi	4,8	902,2	53	907,0
Cambodge	–	547,2	22	547,2
Cameroun	1 347,8	1 207,0	74	2 554,8
Cap-Vert	–	193,9	18	193,9
Chili	3 710,2	19,0	64	3 729,2
Chine	27 274,2	9 946,7	245	37 220,9
Chypre	418,8	–	30	418,8
Colombie	11 404,1	19,5	170	11 423,6
Comores	–	119,1	18	119,1
Costa Rica	938,5	5,5	40	944,0
Côte d'Ivoire	2 887,9	2 042,5	87	4 930,4
Croatie	1 036,6	–	20	1 036,6
Danemark	85,0	–	3	85,0
Djibouti	–	148,5	16	148,5
Dominique	4,0	16,3	5	20,3

ANNEXE 5

Prêts de la BIRD et prêts cumulatifs de l'IDA, par pays – au 30 juin 2003 *(suite)*

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
		(M$US)		
El Salvador	981,4	25,6	36	1 007,0
Équateur	2 823,3	36,9	79	2 860,2
Érythrée	–	445,4	12	445,4
Espagne	478,7	–	12	478,7
Estonie	150,7	–	8	150,7
Éthiopie	108,6	4 183,5	87	4 292,1
Fidji	152,9	–	12	152,9
Finlande	316,8	–	18	316,8
France	250,0	–	1	250,0
Gabon	227,0	–	14	227,0
Gambie	–	259,2	28	259,2
Géorgie	–	725,0	32	725,0
Ghana	207,0	4 236,0	113	4 443,0
Grèce	490,8	–	17	490,8
Grenade	17,0	23,5	6	40,5
Guatemala	1 404,8	–	40	1 404,8
Guinée	75,2	1 318,5	61	1 393,7
Guinée-Bissau	–	285,9	23	285,9
Guinée équatoriale	–	45,0	9	45,0
Guyana	80,0	324,4	31	404,4
Haïti	2,6	626,5	37	629,1
Honduras	717,3	1 280,4	65	1 997,7
Hongrie	4 333,6	–	40	4 333,6
Îles Salomon	–	49,9	8	49,9
Inde	30 526,4	29 531,2	441	60 057,6
Indonésie	28 010,8	1 613,1	302	29 623,9
Irak	156,2	–	6	156,2
Irlande	152,5	–	8	152,5
Islande	47,1	–	10	47,1
Israël	284,5	–	11	284,5
Italie	399,6	–	8	399,6
Jamaïque	1 660,8	–	69	1 660,8
Japon	862,9	–	31	862,9
Jordanie	2 281,7	85,3	70	2 367,0
Kenya	1 200,7	3 348,0	127	4 548,7
Kirghizistan	–	649,2	27	649,2
Kosovo (Serbie et Monténégro)	–	11,0	3	11,0
Lesotho	155,0	331,8	31	486,8
Lettonie	416,0	–	19	416,0
Liban	1 080,1	–	21	1 080,1
Libéria	156,0	114,5	33	270,5
Lituanie	490,9	–	17	490,9
Luxembourg	12,0	–	1	12,0

ANNEXE 5

Prêts de la BIRD et prêts cumulatifs de l'IDA, par pays – au 30 juin 2003 *(suite)*

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
		(M$US)		
Macédoine (ancienne république yougoslave)	276,0	378,7	26	654,7
Madagascar	32,9	2 326,5	89	2 359,4
Malawi	124,1	2 093,5	82	2 217,6
Malaisie	4 150,6	–	88	4 150,6
Maldives	–	64,9	7	64,9
Mali	1,9	1 565,3	65	1 567,2
Malte	7,5	–	1	7,5
Maroc	8 621,3	50,8	134	8 672,1
Maurice	459,7	20,2	37	479,9
Mauritanie	146,0	736,7	52	882,7
Mexique	34 992,7	–	186	34 992,7
Moldova	302,8	226,2	21	529,0
Mongolie	–	307,9	18	307,9
Mozambique	–	2 462,7	45	2 462,7
Myanmar	33,4	804,0	33	837,4
Népal	–	1 731,1	75	1 731,1
Nicaragua	233,6	1 117,2	60	1 350,8
Niger	–	1 090,9	52	1 090,9
Nigéria	6 248,2	1 814,2	110	8 062,4
Norvège	145,0	–	6	145,0
Nouvelle-Zélande	126,8	–	6	126,8
Oman	157,1	–	11	157,1
Ouganda	9,1	3 807,9	87	3 817,0
Ouzbékistan	554,1	45,0	13	599,1
Pakistan	6 614,2	6 939,7	203	13 553,9
Panama	1 273,2	–	45	1 273,2
Papouasie-Nouvelle-Guinée	786,6	113,2	44	899,8
Paraguay	816,9	45,5	43	862,4
Pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales	10,4	7,1	2	17,5
Pays-Bas	244,0	–	8	244,0
Pérou	5 540,7	–	92	5 540,7
Philippines	11 322,3	294,2	165	11 616,5
Pologne	5 384,8	–	37	5 384,8
Portugal	1 338,8	–	32	1 338,8
Région d'Afrique de l'Est	–	45,0	1	45,0
Région d'Afrique de l'Ouest	6,1	52,5	4	58,6
Région de l'Afrique	259,8	74,4	15	334,2
Région des Caraïbes	83,0	43,0	6	126,0
République arabe d'Égypte	4 559,9	1 984,0	106	6 543,9
République arabe de Syrie	613,2	47,3	20	660,5
République centrafricaine	–	448,5	27	448,5
République de Corée	15 647,0	110,8	120	15 757,8
République démocratique du Congo	330,0	2 105,5	69	2 435,8
République démocratique populaire du Laos	–	687,3	34	687,3

ANNEXE 5

Prêts de la BIRD et prêts cumulatifs de l'IDA, par pays – Au 30 juin 2003 *(suite)*

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
		(M$US)		
République dominicaine	968,7	22,0	36	990,7
République du Congo	216,7	314,3	25	531,0
République du Kazakhstan	1 924,0	–	23	1 924,0
République du Yémen	–	2 173,3	128	2 173,3
République fédérale de Yougoslavie	6 090,7	–	89	6 090,7
République islamique d'Iran	2 490,1	–	43	2 490,1
République slovaque	341,3	–	5	341,3
République tchèque	776,0	–	3	776,0
Roumanie	5 984,0	–	71	5 984,0
Russie	13 141,1	–	56	13 141,1
Rwanda	–	1 188,5	56	1 188,5
Sainte-Lucie	19,2	24,4	7	43,6
Saint-Kitts-et-Nevis	29,0	7,0	5	36,0
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	5,4	11,6	4	17,0
Samoa	–	70,5	11	70,5
Sao Tomé-et-Principe	–	68,9	10	68,9
Sénégal	164,9	2 208,9	101	2 373,8
Serbie et Monténégro	–	397,0	12	397,0
Seychelles	10,7	–	2	10,7
Sierra Leone	18,7	642,2	34	660,9
Singapour	181,3	–	14	181,3
Slovénie	177,7	–	5	177,7
Somalie	–	492,1	39	492,1
Soudan	166,0	1 352,9	55	1 518,9
Sri Lanka	210,7	2 661,4	94	2 872,1
Swaziland	104,8	7,8	14	112,6
Tadjikistan	–	322,1	18	322,1
Taiwan (Chine)	329,4	15,3	18	344,7
Tanzanie	318,9	4 161,0	123	4 479,9
Tchad	39,5	973,6	45	1 013,1
Thaïlande	7 979,1	125,1	124	8 104,2
Togo	20,0	733,5	42	753,5
Tonga	–	10,9	3	10,9
Trinité-et-Tobago	333,6	–	22	333,6
Tunisie	5 066,5	74,6	122	5 141,1
Turkménistan	89,5	–	3	89,5
Turquie	20 417,9	178,5	146	20 596,4
Ukraine	3 522,9	–	26	3 522,9
Uruguay	2 370,7	–	53	2 370,7
Vanuatu	–	18,9	5	18,9
Venezuela	3 328,4	–	40	3 328,4
Vietnam	–	4 155,6	39	4 155,6
Zambie	679,1	2 641,8	81	3 320,9
Zimbabwe	983,2	661,9	36	1 645,1
Total pour l'ensemble de la Banque	**382 702,5**	**142 356,0**	**8 310**	**525 058,5**

ANNEXE 6

Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2003, par pays (1er juillet 2002 – 30 juin 2003)

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
		(M$US)		
Emprunteur ou garant				
Afghanistan	–	215,2	4	215,2
Afrique du Sud	15,0	–	1	15,0
Albanie	–	43,0	2	43,0
Algérie	183,5	–	2	183,5
Angola	–	49,6	2	49,6
Argentine	1 100,0	–	2	1 100,0
Arménie	–	40,0	1	40,0
Azerbaïdjan	–	65,9	2	65,9
Bangladesh	–	554,4	5	554,4
Bénin	–	10,0	0	10,0
Bolivie	–	80,0	3	80,0
Bosnie-Herzégovine	–	22,7	3	22,7
Brésil	1 237,2	–	9	1 237,2
Bulgarie	268,4	–	4	268,4
Burkina Faso	–	160,1	4	160,1
Burundi	–	77,7	1	77,7
Cambodge	–	68,9	3	68,9
Cameroun	–	81,1	2	81,1
Cap-Vert	–	15,5	1	15,5
Chili	25,3	–	1	25,3
Chine	1 145,0	–	6	1 145,0
Colombie	905,0	–	5	905,0
Croatie	53,0	–	2	53,0
Djibouti	–	23,0	1	23,0
El Salvador	18,2	–	1	18,2
Équateur	100,0	–	2	100,0
Érythrée	–	60,0	1	60,0
Éthiopie	–	404,0	5	404,0
Géorgie	–	75,4	4	75,4
Ghana	–	219,6	3	219,6
Grenade	7,0	7,0	2	14,0
Guatemala	79,5	–	2	79,5
Guinée	–	25,3	2	25,3
Guyana	–	16,8	2	16,8
Honduras	–	21,9	2	21,9
Inde	836,0	686,6	7	1 522,6
Indonésie	438,5	145,0	5	583,5
Iran	200,0	–	2	200,0
Jamaïque	129,8	–	3	129,8
Jordanie	240,0	–	2	240,0
Kazakhstan	40,4	–	1	40,4
Kenya	–	110,5	2	110,5
Kirghizistan	–	27,8	2	27,8
Kosovo (Serbie et Monténégro)	–	11,0	3	11,0

ANNEXE 6

Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2003, par pays (1er juillet 2002 – 30 juin 2003) *(suite)*

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
		(M$US)		
Lettonie	20,2	–	1	20,2
Liban	31,5	–	1	31,5
Macédoine (ancienne république yougoslave)	–	35,0	3	35,0
Madagascar	–	162,0	3	162,0
Malawi	–	136,9	3	136,9
Maroc	75,9	–	3	75,9
Mexique	1 171,7	–	4	1 171,7
Moldova	–	24,7	3	24,7
Mongolie	–	7,5	1	7,5
Mozambique	–	200,6	3	200,6
Népal	–	96,6	3	96,6
Nicaragua	–	27,0	2	27,0
Niger	–	60,0	2	60,0
Nigéria	–	229,7	3	229,7
Ouganda	–	406,5	4	406,5
Ouzbékistan	35,0	25,0	1	60,0
Pakistan	–	297,2	7	297,2
Pérou	242,5	–	5	242,5
Philippines	183,6	–	3	183,6
Pologne	100,0	–	1	100,0
Région de l'Afrique	–	14,5	1	14,5
République arabe d'Égypte	12,4	–	1	12,4
République centrafricaine	–	14,5	1	14,5
République démocratique du Congo	–	454,0	1	454,0
République démocratique populaire du Laos	–	24,7	2	24,7
Républicaine dominicaine	72,0	–	2	72,0
République du Congo	–	41,0	1	41,0
République du Yémen	–	177,4	3	177,4
République slovaque	5,4	–	1	5,4
Roumanie	485,6	–	5	485,6
Russie	581,1	–	5	581,1
Rwanda	–	115,5	2	115,5
Saint-Kitts-et-Nevis	4,1	–	1	4,1
Samoa	–	4,5	1	4,5
Sénégal	–	46,0	1	46,0
Sierra Leone	–	105,0	4	105,0
Serbie et Monténégro	–	225,3	8	225,3
Sri Lanka	–	232,7	5	232,7

ANNEXE 6

Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2003, par pays (1er juillet 2002 – 30 juin 2003) *(suite)*

	Prêts BIRD	Prêts IDA	Total des prêts	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
		(M$US)		
Tadjikistan	–	20,0	1	20,0
Tanzanie	–	250,5	3	250,5
Tchad	–	137,1	3	137,1
Trinité-et-Tobago	20,0	–	1	20,0
Tunisie	112,4	–	2	112,4
Turquie	300,0	–	1	300,0
Ukraine	300,1	–	4	300,1
Uruguay	555,6	–	4	555,6
Vietnam	–	293,1	3	293,1
Zambie	–	149,5	3	149,5
Total pour l'ensemble de la Banque	**11 230,7**	**7 282,5**	**240**	**18 513,2**

ANNEXE 7

COMMUNIQUÉS DU COMITÉ MONÉTAIRE ET FINANCIER INTERNATIONAL DU CONSEIL DES GOUVERNEURS DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL – 2003

Washington, D.C.
Le 12 avril 2003

1. Le Comité monétaire et financier international a tenu sa septième réunion à Washington le 12 avril 2003, sous la présidence de M. Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni.

Perspectives économiques mondiales

2. Réuni dans un climat d'incertitude économique, le Comité réaffirme son attachement à une étroite coopération internationale en vue de renforcer la confiance et de soutenir la relance mondiale. Il souligne qu'il importe de demeurer vigilant. Mais, grâce à la volonté d'ajustement, au besoin, des politiques économiques et à la poursuite d'une action résolue sur le plan structurel, un renforcement de la croissance et un regain de prospérité sont attendus pour l'économie mondiale. Des progrès notables et concrets en matière de libéralisation du commerce multilatéral constituent un objectif prioritaire pour les prochains mois, qui bénéficie du plein appui politique des Ministres.
3. Dans les économies avancées, des politiques économiques et des fondamentaux sains devraient conduire à une accélération de la croissance au second semestre de l'année. Les tensions inflationnistes étant bien maîtrisées, les politiques monétaires devraient rester accommodantes et, dans nombre de pays, la politique monétaire peut encore être assouplie, si le besoin s'en fait sentir. Sur le plan des finances publiques, il convient généralement de laisser opérer les stabilisateurs automatiques, encore que, dans bien des pays, une action soit nécessaire pour faire face aux pressions qui s'exerceront à moyen terme sur les finances publiques, notamment en raison du vieillissement de la population. Les économies avancées ont pour responsabilité commune de mener plus avant la mise en œuvre des réformes structurelles pour améliorer les perspectives d'une reprise durable largement partagée, qui aide à corriger les déséquilibres mondiaux. Aux États-Unis, une politique propre à assurer une situation budgétaire saine à moyen terme demeure un impératif important. En Europe, il faut accélérer les réformes des marchés du travail et des biens. Au Japon, il est nécessaire de prendre de nouvelles mesures pour renforcer le secteur des banques et des entreprises et mettre fin à la déflation tout en commençant à améliorer la situation budgétaire à moyen terme.

4. Les économies de marché émergentes devront continuer à affermir leurs politiques de stabilité macroéconomique et de réformes structurelles, et donc leur résistance face à d'éventuels revers de la situation mondiale. Dans les pays qui se heurtent à des contraintes de financement extérieur, les efforts déployés pour préserver la stabilité macroéconomique resteront cruciaux pour rétablir la confiance. Pour tous les pays, la poursuite des réformes engagées pour renforcer le secteur des banques et des entreprises et stimuler la croissance reste prioritaire. Le FMI a un rôle crucial à jouer à l'appui de ces efforts.
5. Les perspectives de raffermissement de la croissance dans les pays à faible revenu devraient être étayées par de meilleures politiques économiques, des institutions plus solides, des avancées vers la résolution des conflits régionaux et des apports supplémentaires de ressources de la part des bailleurs de fonds, y compris sous forme d'allégements de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). L'application systématique de politiques saines fortement internalisées et le consensus de Monterrey demeureront essentiels pour réduire la pauvreté et atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire (ODM). Les pays africains doivent continuer à aller de l'avant et poursuivre les réformes de vaste envergure qui sont au cœur des objectifs du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) – notamment améliorer la qualité de leurs institutions et garantir la paix et la sécurité. Le Comité réaffirme l'importance de l'assistance technique, y compris la contribution des AFRITAC et des autres centres régionaux d'assistance technique. Il appelle la communauté internationale à mobiliser d'urgence des concours supplémentaires afin de remédier aux graves pénuries alimentaires en Afrique.
6. Le Comité note que la situation actuelle en Irak créée des défis de taille, du fait notamment de l'urgente nécessité de rétablir la sécurité, d'alléger les souffrances humaines et de promouvoir la croissance économique et la lutte contre la pauvreté. Nous appelons de nos vœux une nouvelle résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous notons en outre que l'engagement de la communauté internationale, y compris les institutions de Bretton Woods, sera essentiel pour assurer le développement économique, social et politique soutenu de l'Irak, en reconnaissant qu'il appartient au peuple irakien de mettre en œuvre la politique qui convient et de construire son propre avenir. Le FMI et la Banque mondiale se tiennent prêts à jouer leur rôle normal dans le redéveloppement de l'Irak en temps opportun. Il suivront par ailleurs de près les retombées du conflit sur l'ensemble des pays membres et sont prêts a fournir aide et soutien à ceux qui en auraient souffert. Il est important d'aborder la question de la dette, et nous souhaitons que le Club de Paris se saisisse sans tarder de ce dossier.
7. Le Comité, ayant tiré grand profit des observations formulées par M. Supachai Panichpakdi, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), souligne qu'il est urgent de faire progresser

concrètement la libéralisation du commerce multilatéral dans le cadre du cycle des négociations lancé à Doha par un attachement continu de la communauté internationale à cet effort. Il s'agit là d'une action essentielle pour assurer une croissance économique plus forte et la réduction de la pauvreté, ainsi que pour permettre aux pays en développement de partager davantage les bienfaits de la mondialisation. Par conséquent, le Comité appelle les pays industrialisés, émergents et en développement à apporter leur contribution à des efforts redoublés en vue d'éliminer les obstacles à de nouvelles avancées, avant la prochaine réunion ministérielle de l'OMC qui aura lieu à Cancun en septembre prochain. Des progrès sont nécessaires d'urgence sur plusieurs dossiers, dont celui de l'agriculture, où de meilleurs débouchés commerciaux et une baisse des subventions qui faussent les échanges sont particulièrement importants pour les pays en développement. En collaboration avec les autres institutions internationales, le FMI se tient prêt à soutenir une coopération régionale plus étroite des pays membres dans le contexte d'une intégration plus poussée aux marchés mondiaux.

Renforcement de la prévention des crises

8. Le Comité réaffirme l'importance qu'il accorde au renforcement de la capacité de prévention des crises du FMI et note avec satisfaction les mesures que nombre de pays ont prises pour rendre leur économie plus résistante et accroître la stabilité financière. Cependant, il reste des points à améliorer. Pour l'avenir, l'application systématique d'un cadre renforcé de surveillance bilatérale, régionale et multilatérale sera essentielle pour assurer une évaluation plus rigoureuse de la vulnérabilité aux crises, de la viabilité de la dette, du désassortiment des monnaies et d'autres courants d'évolution du bilan et du compte de capital, et accomplir de nouveaux progrès vers l'amélioration de la communication des données au FMI et de leur diffusion publique.
9. Le Comité se félicite des progrès du processus des normes et codes et du programme d'évaluation du secteur financier (PESF), ainsi que de la contribution qu'ils apportent au renforcement de la surveillance du FMI. Il appelle celui-ci à poursuivre ses avancées dans ce domaine pour renforcer les institutions, les structures de la politique économique et le secteur financier de ses pays membres, notamment au travers de l'assistance technique. Il souligne qu'il importe d'améliorer davantage la qualité et l'efficacité des évaluations des normes et codes et appelle le FMI à appliquer rapidement les mesures convenues pour mieux définir les priorités, accroître l'assistance technique et renforcer le suivi des évaluations des PESF et des RONC. Dans ce contexte, le Comité attend avec intérêt les travaux futurs du Forum de stabilité financière et des organismes normalisateurs sur l'amélioration du contenu et de la portée des normes de comptabilité, d'audit et de gouvernement d'entreprise, ainsi que sur l'amélioration de la transparence et de l'information financière.

10. Le Comité appuie les efforts poursuivis par le FMI pour élargir la portée et la responsabilité de la surveillance, lesquels consistent notamment à améliorer les conseils qu'il donne en vue de réduire les vulnérabilités, à accorder une plus grande attention aux répercussions des politiques des pays ayant une importance systémique ou régionale, à mettre davantage à profit les enseignements comparatifs tirés par le FMI de son expérience avec l'ensemble de ses pays membres, à être plus sensible aux facteurs d'économie politique et à offrir une perspective nouvelle dans la surveillance des pays appliquant un programme. Le Comité attend avec intérêt la poursuite des travaux du FMI sur la surveillance et les autres questions relatives à la prévention des crises, et demande qu'un rapport d'activité lui soit soumis à l'Assemblée annuelle de cette année.
11. Le Comité note avec satisfaction l'accroissement du nombre des rapports des services du FMI sur les pays membres qui sont publiés avec leur assentiment, mais note que les taux de publication restent inégaux d'un pays et d'une région à l'autre. Il appelle de ses vœux la poursuite de progrès dans ce domaine par le biais du prochain examen de la politique de transparence du FMI et insiste sur la nécessité de préserver la franchise des analyses et conseils de l'institution.
12. Le Comité est fermement en faveur de solutions permettant d'atteindre les objectifs des lignes de crédit préventives (LCP), qui sont d'encourager les politiques visant à réduire les vulnérabilités et de fournir aux pays membres dont les politiques sont solides un moyen de faire face à l'évolution financière mondiale. Il attend avec intérêt la soumission d'un rapport exposant les meilleurs moyens de promouvoir ces objectifs à l'issue de l'examen de la facilité.

Amélioration de la capacité de résoudre les crises financières

13. En promouvant l'application de politiques saines et un meilleur fonctionnement des marchés financiers, des mécanismes efficaces de résolution des crises contribuent à leur prévention. Le Comité accueille avec satisfaction le renforcement des règles d'accès aux ressources du FMI. Cela inclut les critères de fond régissant l'accès exceptionnel en cas de crises financières, ainsi que les procédures renforcées, telles que l'intervention précoce du Conseil d'administration dans ce processus et la production d'un rapport distinct évaluant le cas d'accès exceptionnel. Une application systématique de ces règles aura pour effet de rendre claires et prévisibles, pour les pays membres aussi bien que pour les marchés, les décisions du FMI en temps de crise.
14. Le Comité se félicite de l'inclusion par plusieurs pays, dont le Mexique, tout récemment, de clauses d'action collective dans les contrats d'émission internationale d'obligations souveraines. Il se félicite aussi de l'annonce selon laquelle, d'ici le mois de juin courant, les pays de l'UE qui émettent des obligations sous une juridiction étrangère incluront des clauses d'action collective dans leurs contrats d'émission. Le Comité note

avec satisfaction les travaux du G-10, des marchés émergents et du secteur privé, qui contribuent à l'élaboration des clauses d'action collective. Il espère voir l'inclusion desdites clauses dans ces contrats devenir une pratique de marché courante et appelle le FMI à promouvoir l'utilisation de ces clauses dans le cadre de ses activités de surveillance. Le Comité salue les initiatives récemment prises pour établir à l'intention des débiteurs et de leurs créanciers un code de conduite volontaire, qui améliorera le processus de restructuration, et il encourage le FMI à contribuer à ces travaux.

15. Le Comité note avec satisfaction les travaux du FMI qui ont abouti à la formulation d'une proposition concrète de mécanisme légal de restructuration de la dette souveraine (MRDS) et se déclare très sensible aux efforts déployés à cet effet par la direction et les services de l'institution. L'analyse et les consultations exhaustives qui ont abouti à l'élaboration de cette proposition ont permis de mieux connaître les problèmes à résoudre pour assurer une résolution ordonnée des crises. Le rapport du Directeur général décrit la position actuelle. S'il reconnaît qu'il n'est pas possible à l'heure actuelle d'établir le MRDS, le Comité convient que les travaux devraient se poursuivre sur les questions soulevées dans la mise au point du mécanisme qui sont généralement pertinentes pour la résolution ordonnée des crises financières. Parmi ces questions figurent notamment l'équité entre les créanciers, l'amélioration de la transparence et de l'information, ainsi que le problème de l'agrégation des créances. Le FMI présentera un rapport d'activité à la prochaine réunion du Comité.

Application des initiatives en faveur des pays à faible revenu

16. Le Comité est conscient de la nécessité impérieuse de surmonter les obstacles à la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire (ODM) et réitère que le FMI continue à avoir un rôle important à jouer pour aider les pays à faible revenu à se rapprocher de ces objectifs. Cela exigera un redoublement d'effort de la part des pays en développement et développés travaillant en partenariat. Le Comité souligne l'importance de politiques macroéconomiques saines et de systèmes solides de gestion des dépenses publiques et des opérations financières. Le Comité reconnaît qu'il faut d'urgence élargir les débouchés commerciaux et relever le niveau des apports de ressources des bailleurs de fonds aux pays en développement tout en en accroissant l'efficacité. Des propositions en ce sens, y compris des facilités financières, sont à l'étude et le Comité attend avec intérêt l'avancement de ce dossiers au cours des prochains mois. Faisant fond sur les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), le Comité encourage le FMI à travailler avec les pays à faible revenu pour aligner davantage la FRPC, les budgets nationaux et le dispositif des DSRP. Cette opération sera facilitée par des projections économiques plus réalistes, une analyse systématique des sources de croissance, une collaboration efficace entre la Banque mondiale et le FMI, et une conception souple des programmes permettant

notamment de tenir compte d'une augmentation des apports d'aide. Le Comité appelle les bailleurs de fonds à coordonner et à harmoniser leurs concours conformément aux priorités des DSRP et à fournir une assistance technique aux pays membres afin de les aider à se doter des capacités nécessaires pour élaborer et rendre opérationnelles les stratégies énoncées dans les DSRP et pour améliorer la gestion des dépenses publiques. Il approuve la poursuite des travaux sur les liens entre la croissance et la réduction de la pauvreté, y compris le rôle du secteur privé. Le Comité attend aussi avec intérêt l'examen du rôle du FMI dans les pays à faible revenu pour le moyen terme et l'étude sur les moyens d'aider les pays à faible revenu à faire face aux chocs.

17. Le Comité se félicite de la poursuite des progrès dans l'application de l'initiative en faveur des PPTE, mais note que certains pays mettent plus longtemps que prévu pour arriver au point d'achèvement et que d'autres pays admissibles se heurtent à des obstacles pour participer à l'initiative. Il attend avec intérêt un examen de ces questions, lors de sa prochaine réunion. Le Comité réaffirme son engagement à l'égard du financement intégral de l'initiative. Il engage instamment tous les créanciers à y participer pleinement et encourage la Banque mondiale et le FMI à continuer d'unir leurs efforts pour aider les pays débiteurs et créanciers sur la question des allégements de dettes entre PPTE et des litiges avec les créanciers. Il souligne la nécessité d'assurer une viabilité durable de la dette, qui exigera l'application et le financement de l'initiative dans son intégralité, ainsi que la poursuite de politiques économiques solides, d'une bonne gouvernance et d'une gestion prudente de la dette. Dans ce contexte, le Comité se félicite des efforts déployés par certains pays pour fournir un allègement de dette supplémentaire, au-delà de ce que prévoit l'initiative PPTE. Le Comité appuie les travaux que la Banque mondiale et le FMI effectuent conjointement pour améliorer leurs évaluations de la viabilité de la dette à plus long terme des pays pauvres lourdement endettés et demande qu'un rapport d'avancement lui soit présenté à sa prochaine réunion.

Autres questions

18. Le Comité se félicite des nouvelles mesures prises par les pays membres pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et note avec satisfaction les progrès du programme pilote de 12 mois, dont l'objet est d'évaluer les dispositifs de lutte contre ces fléaux. Il insiste sur l'importance de la poursuite d'une étroite coopération entre le FMI, la Banque mondiale, le GAFI et les organismes régionaux pour le succès de ce programme et souligne qu'il importe de redoubler d'efforts pour fournir une assistance technique des plus nécessaires. Le Comité encourage tous les pays membres à adopter des lois et pratiques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme qui soient conformes aux normes internationalement reconnues, et il attend avec intérêt la présentation d'un rapport complet à l'issue du programme pilote.

19. Le Comité estime qu'il est important que, comme stipulé dans le consensus de Monterrey, tous les pays membres disposent d'une voix et d'une représentation adéquates au sein de l'institution. Il se félicite des mesures administratives récemment prises pour renforcer la représentation des pays africains. Le Comité note que la douzième révision générale des quotes-parts a été achevée et que le FMI est en bonne posture pour satisfaire les besoins prévisibles de ses pays membres. Le Comité demande qu'un rapport d'activité lui soit soumis avant l'Assemblée annuelle de 2003 sur l'adéquation des ressources du FMI aux besoins, la répartition des quotes-parts et des mesures visant à renforcer la gouvernance du FMI, conformément à la résolution du Conseil des gouverneurs, dans le cadre de la treizième révision générale des quotes-parts. Le Comité recommande de mener à bon terme le processus de ratification du quatrième amendement des Statuts.
20. Le Comité prend note avec satisfaction du suivi exhaustif dont fait l'objet le premier rapport du Bureau indépendant d'évaluation (BIE) sur l'utilisation prolongée des ressources du FMI. Il attend avec intérêt les futurs rapports du BIE, qui contribueront à enrichir la culture de l'écoute et du savoir au sein du FMI.
21. Le Comité exprime ses remerciements à M. Eduardo Aninat pour la manière dont il s'est acquitté de ses fonctions de Directeur général adjoint.
22. Le CMFI tiendra sa prochaine réunion à Dubaï le 21 septembre 2003.

Dubaï, le 21 septembre 2003

1. Le Comité monétaire et financier international a tenu sa huitième réunion à Dubaï le 21 septembre 2003, sous la présidence de M. Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni. Le Comité exprime sa gratitude aux autorités de Dubaï et au gouvernement des Émirats arabes unis pour l'excellente organisation des réunions.

L'économie mondiale et les marchés financiers

2. Le Comité note avec satisfaction que les signes d'affermissement de l'activité économique dans de nombreux pays se multiplient et qu'il y a de meilleures chances pour que la reprise mondiale se poursuive et prenne de la vigueur. Les principales incertitudes qui planaient lors de notre dernière réunion, en avril, se sont atténuées. Cependant, des risques subsistent dans de nombreux pays; aussi importe-t-il que les décideurs soient prêts à prendre les mesures nécessaires. Le Comité insiste sur l'importance d'une étroite coopération internationale et d'une action déterminée de la part de tous les pays membres pour favoriser une reprise économique vigoureuse, durable et largement répartie.

3. Le Comité souligne que, à mesure que la reprise progresse, tous les pays ont intérêt à ce que la croissance économique soit plus équilibrée et s'accompagne d'un ajustement ordonné. Des réformes structurelles soutenues et vigoureuses dans de nombreux domaines et les sources intérieures de croissance sont importantes à cet égard. Le Comité convient que le FMI doit continuer à prêter une attention particulière à la question des taux de change dans l'ensemble des pays membres.
4. Il est urgent que la communauté internationale enregistre des avancées sur le plan du commerce et du développement. Les ministres réaffirment leur engagement politique sans réserve en faveur d'une approche multilatérale régulée de la libéralisation du commerce et appellent de leurs vœux des progrès concrets et substantiels. Les ministres sont déçus du blocage des négociations commerciales à Cancún. Ils recommandent que les négociations du cycle de Doha reprennent dans les meilleurs délais, car celui-ci est crucial pour une croissance mondiale solide et la réalisation de nos objectifs de développement. Ces négociations devraient porter avant tout sur les dossiers importants pour tous les pays : l'ouverture des marchés, avec des conditions d'accès équitables, et la réduction des subventions qui faussent les échanges dans tous les domaines, notamment dans l'agriculture. Le Comité réaffirme qu'il est crucial d'aplanir les obstacles et d'aller de l'avant sans tarder, et appelle tous les pays à apporter leur contribution. Il souligne l'importance de l'initiative du FMI en vue de porter assistance aux pays pour les aider à faire face aux effets temporaires de réformes commerciales qui contribueront au cycle de Doha.
5. Dans les pays avancés, la politique monétaire devrait continuer à soutenir la demande dans un contexte d'inflation faible et il conviendrait de laisser jouer les stabilisateurs automatiques dans le cadre d'orientations générales à moyen terme crédibles pour assurer l'assainissement des finances publiques. La mise en œuvre énergique de réformes structurelles, ainsi qu'un gouvernement d'entreprise plus rigoureux et transparent, sont indispensables pour assurer une croissance plus vigoureuse et équilibrée de l'économie mondiale. Aux États-Unis, où l'orientation de la politique budgétaire a largement soutenu l'activité, la politique des finances publiques devra être axée sur le raffermissement de la viabilité à moyen terme. En Europe, les progrès des réformes structurelles devraient être accélérés et approfondis de manière à la fois à renforcer les incitations au travail, l'investissement et la concurrence, et à faire face aux pressions budgétaires liées au vieillissement de la population. Au Japon, il faudra poursuivre les efforts pour renforcer le secteur bancaire et le secteur des entreprises et mettre fin à la déflation, ainsi que pour enclencher l'assainissement des finances publiques sur le moyen terme.
6. L'amélioration des conditions sur les marchés financiers offre aux économies de marché émergentes une précieuse occasion de poursuivre l'application de réformes institutionnelles et structurelles ambitieuses qui, conjuguées à des politiques macroéconomiques saines, amélioreront les

perspectives de croissance et réduiront les vulnérabilités. De nombreux pays ont renforcé leurs politiques, mais il faut que les efforts continuent de porter en priorité sur l'amélioration de la situation budgétaire, le renforcement du secteur bancaire et du secteur des entreprises, la réduction des vulnérabilités des bilans et la promotion d'une croissance plus largement répartie. La croissance s'est affermie au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. L'enjeu pour la région sera cependant d'accélérer le rythme de croissance à moyen terme et d'absorber l'augmentation rapide de la population active.

7. Le Comité réaffirme son soutien à un effort multilatéral pour reconstruire et remettre en valeur l'Irak et se félicite du rôle constructif que joue le FMI. Il attend avec intérêt la conférence des bailleurs de fonds qui doit avoir lieu à Madrid le mois prochain, sur la base d'une évaluation exhaustive des besoins effectuée par la Banque mondiale et le FMI. Le Comité est favorable à ce que le FMI fournisse à l'Irak, conformément à ses politiques, une aide financière et son concours dans d'autres domaines.
8. Dans de nombreux pays à faible revenu, les perspectives de croissance se sont améliorées, grâce à des politiques macroéconomiques et des réformes intérieures mieux adaptées. Cependant, une nette accélération de la croissance sera nécessaire pour réduire la pauvreté et atteindre les Objectifs de développement pour le Millénaire énoncés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies. Cela exigera une consolidation des institutions et du cadre de la politique économique, une meilleure gouvernance, des flux d'aide plus abondants et plus efficaces et de meilleurs débouchés commerciaux. Les pays africains devraient poursuivre activement la mise en œuvre dans toute la région du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), afin en particulier de créer un terrain plus propice à l'investissement et à une croissance tirée par le secteur privé.

Le renforcement de la surveillance du FMI et la promotion de la stabilité financière internationale

9. L'exercice par le FMI d'une surveillance renforcée et efficace est indispensable pour renforcer la prévention des crises et promouvoir la stabilité et la croissance durable de l'économie mondiale. Le Comité se félicite des réformes en cours pour consolider le cadre de la surveillance du FMI et souligne qu'il est important de renforcer et mettre en œuvre cette surveillance de façon cohérente et équitable pour tous les pays membres. Le Comité note aussi avec satisfaction qu'une plus grande attention est désormais accordée aux marchés de capitaux dans le cadre de la surveillance et il encourage le FMI et le Forum de stabilité financière à travailler ensemble pour identifier les lacunes et améliorer encore l'évaluation des faiblesses systémiques des marchés financiers.
10. Le Comité insiste sur la nécessité que le FMI continue d'améliorer la qualité et l'efficacité de sa surveillance et d'en faire un meilleur instrument de persuasion. Pour ce faire, il devra affiner sa surveillance, surtout des

pays présentant une importance particulière pour l'ensemble du système ou d'une région, s'employer à faire en sorte que ses conseils soient davantage suivis d'effets, et poursuivre les efforts déployés pour que les évaluations offrent une perspective nouvelle. Le Comité examinera avec intérêt les progrès réalisés à ces différents égards, après la revue bisannuelle de la surveillance par le Conseil d'administration, en 2004.

11. Le Comité souligne qu'il est particulièrement important que la surveillance vise en priorité à identifier les problèmes potentiels assez tôt et permette de fournir avec franchise des conseils en matière de réforme. À cet égard, les membres du Comité ont recensé plusieurs axes cruciaux pour l'année à venir : les progrès des réformes structurelles et de la mise en place de cadres budgétaires viables à moyen terme, la réduction des vulnérabilités des bilans, y compris le manque de concordance des monnaies de libellé des actifs et passifs, le renforcement de la viabilité de la dette, et la promotion de mesures visant à réduire les déséquilibres internationaux.
12. Le Comité souligne qu'il est important que les conseils que le FMI fournit à ses membres soient caractérisés par une plus grande transparence et une plus grande franchise. Il note que le Conseil d'administration a récemment approuvé une politique de publication volontaire mais de principe des rapports du FMI sur les consultations au titre de l'article IV et des documents relatifs aux programmes et les dispositions plus rigoureuses concernant l'accès exceptionnel aux concours du FMI.
13. Le Comité affirme qu'il est favorable à des solutions permettant d'atteindre certains des objectifs des lignes de crédit préventives (LCP), qui visent à réduire les vulnérabilités et à fournir un soutien à titre de précaution aux pays membres poursuivant des politiques solides afin de les aider à faire face à des développements financiers externes. Il appelle de ses vœux la poursuite des travaux sur ce dossier.
14. Le Comité salue les progrès qui ont été réalisés dans le sens d'un renforcement du cadre de résolution des crises, en particulier l'inclusion par un nombre croissant de pays de clauses d'action collective dans leurs contrats d'émissions internationales d'obligations souveraines, et il en encourage l'utilisation volontaire par les autres pays. Il appelle en outre le FMI à promouvoir cette pratique. Le Comité attend avec intérêt les résultats des efforts menés par les débiteurs souverains et les créanciers privés pour élaborer un code de conduite volontaire et encourage le FMI à continuer de contribuer à ces travaux. Il attend avec intérêt la poursuite des travaux sur les sujets d'intérêt général pour la résolution ordonnée des crises financières, en particulier la transparence et l'information financière, l'agrégation des créances et l'équité entre créanciers. Le Comité souhaite recevoir un rapport d'étape à sa prochaine réunion.

Accélérer la réduction de la pauvreté et consolider les bases d'une croissance économique durable dans les pays à faible revenu

15. Le Comité souligne que le FMI peut être d'un grand secours pour les pays à faible revenu en les aidant à réaliser une croissance rapide et durable et à réduire la pauvreté, en étroite collaboration avec la Banque mondiale. Il estime que ce soutien doit être fermement aligné sur les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et que le FMI doit travailler dans ses domaines de compétence, aux côtés de la Banque mondiale, pour faciliter la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire. Le FMI doit rester engagé aux côtés des pays à faible revenu sur le long terme de diverses manières : assistance technique bien ciblée, renforcement des capacités, surveillance et, le cas échéant, assistance financière temporaire. Le Comité examinera avec intérêt la collaboration entre le FMI et la Banque mondiale dans ce domaine lors de sa prochaine réunion.
16. Le Comité insiste sur l'importance des initiatives visant à améliorer le soutien du FMI aux pays à faible revenu, notamment celles qui tendent à garantir que le cadre de la politique macroéconomique favorise une croissance plus forte et soutenue et la réduction de la pauvreté, à améliorer la gouvernance et renforcer les institutions pour soutenir la croissance et le développement du secteur privé, à réduire la vulnérabilité aux chocs et à aider les pays à s'affranchir d'une longue dépendance à l'égard des concours financiers du FMI lorsqu'ils y sont prêts. Le Comité souligne en outre l'importance de l'assistance technique et attend avec intérêt les résultats de la réflexion sur l'adaptation des instruments du FMI et de l'examen du financement de la FRPC. Le Comité souhaite procéder à un examen approfondi des progrès réalisés lors de sa prochaine réunion.
17. Le Comité souligne qu'il est urgent d'améliorer les débouchés commerciaux des pays à faible revenu et de rehausser le niveau et l'efficacité des ressources que les bailleurs de fonds mettent à leur disposition. Pour aider à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire, le Comité appelle le FMI à coopérer avec la Banque mondiale aux travaux sur l'efficacité de l'aide, la capacité d'absorption et les mécanismes d'évaluation fondés sur les résultats, ainsi qu'à l'examen des avantages des diverses options et mécanismes de financement, tels qu'une facilité de financement internationale, qui visent à mobiliser le surcroît substantiel de ressources nécessaire à moyen terme. Les pays en développement et les pays émergents devraient aussi être étroitement associés à cette réflexion. Le Comité souhaite recevoir un rapport sur cette question d'ici la prochaine Assemblée annuelle.
18. Le Comité prend note des progrès qui ont été réalisés en ce qui concerne l'octroi d'allégements de dette aux pays les plus pauvres dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. Il invite le FMI à mettre au point, en collaboration avec la Banque mondiale, des stratégies pour aider les pays

à mettre en œuvre les politiques et réformes nécessaires pour atteindre au plus vite les points de décision et d'achèvement et à sortir durablement du surendettement. Le Comité engage instamment tous les créanciers qui ne l'ont pas encore fait à débloquer la totalité de l'allégement de dette et invite le FMI à faire rapport sur le respect des engagements pris par les pays. Il reconnaît qu'il est important d'accorder, le cas échéant, un complément d'allègement et prend note des discussions en cours sur la méthodologie y afférente et ses conséquences financières.

Autres questions

19. Le Comité souligne que, pour que le FMI soit efficace en tant qu'institution coopérative, tous ses membres doivent disposer d'une voix et d'une représentation adéquates. Le Comité se félicite des mesures qui sont prises pour que les pays en développement et en transition soient mieux à même de participer plus efficacement à l'élaboration des politiques et à la prise de décision au FMI. Il prend bonne note du rapport du Conseil d'administration du FMI sur les quotes-parts, la représentation et la voix des pays en développement et en transition et demande au FMI de poursuivre l'examen de ces dossiers; il fera le bilan des progrès accomplis à sa prochaine réunion. Le Comité recommande que la ratification du quatrième amendement des Statuts soit menée à terme.
20. Le Comité accueille avec satisfaction les nouvelles mesures qui ont été prises par la communauté internationale pour combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que les progrès du programme pilote de 12 mois dans ce domaine. Le Comité est encouragé par la poursuite de la collaboration étroite entre le FMI, la Banque mondiale, le GAFI et les homologues régionaux de ce dernier et par la participation d'un nombre croissant de pays et il est favorable à l'intensification de l'assistance technique indispensable dans ce domaine. Le Comité encourage tous les membres à adopter des lois et pratiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme qui soient conformes aux normes internationales reconnues, et il prendra connaissance avec intérêt du rapport complet qui sera établi à l'issue du programme pilote.
21. Le Comité salue le travail du Bureau indépendant d'évaluation ainsi que le rôle qu'il joue en développant la culture de l'apprentissage, l'efficacité et la responsabilité du FMI. Il souligne qu'il importe que le FMI poursuive ses travaux sur l'utilisation prolongée des ressources du FMI, les crises du compte de capital et l'ajustement budgétaire à la lumière des recommandations du BIE.
22. Le Comité exprime son appréciation pour le travail accompli par M. Shigemitsu Sugisaki dans ses fonctions de Directeur général adjoint et par M. Kenneth Rogoff dans ses fonctions de Conseiller économique.
23. Le CMFI tiendra sa prochaine réunion à Washington, le 24 avril 2004.

ANNEXE 8

COMMUNIQUÉS DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT DES CONSEILS DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE MONDIALE ET DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL – 2003

Washington D.C.
Le 13 avril 2003

1. Nous nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies, des partenariats et des programmes d'action convenus à Monterrey et à Johannesburg dans le but d'atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire[1] et pour déterminer comment renforcer la voix et la participation des pays en développement et en transition au sein de nos institutions.
2. Depuis notre dernière réunion, à l'automne 2002, l'environnement mondial est devenu plus incertain. Le ralentissement de la croissance économique, la guerre en Irak et l'absence de progrès plus notables dans l'exécution de l'ordre du jour du développement de Doha aggravent le défi que pose l'exécution du programme de développement mondial. Nous réaffirmons donc vigoureusement notre détermination à appuyer l'effort mondial nécessaire pour réduire la pauvreté dans les pays en développement et les pays en transition et pour atteindre les ODM.
3. Dans le but d'accélérer le rythme des progrès accomplis en direction de ces objectifs et des résultats connexes, nous insistons sur la nécessité pour les pays développés et pour les pays en développement de travailler en partenariat pour appliquer des politiques propices à une croissance économique plus solide tout en prenant des mesures pour donner aux groupes pauvres de la population davantage de moyens de participer à cette croissance et d'obtenir accès aux services sociaux essentiels. Les pays en développement doivent, en ce qui les concerne, déployer des efforts accrus, en particulier dans trois domaines étroitement liés : il leur faut en effet améliorer le cadre des investissements et des activités du secteur privé, notamment en assurant la stabilité macroéconomique et en fournissant des infrastructures d'appui; renforcer la gouvernance, notamment en ce qui concerne la gestion des finances publiques, ainsi que les capacités dans le secteur privé et dans le secteur public; et valoriser le capital humain grâce à l'élargissement de la couverture et à l'accroissement de l'efficacité des services sociaux fournis aux groupes de populations défavorisés. L'intensification de ces efforts de réforme par les pays en développement devrait permettre de jeter les bases d'un raffermissement de la croissance et d'une augmentation des financements privés. Ainsi que convenu à Monterrey, les pays développés devront,

[1] Voir la Déclaration du Millénaire de l'ONU, entérinée par les chefs d'État et de gouvernement lors de l'Assemblée générale des Nations Unies du 8 septembre 2000.

quant à eux, accroître leur appui à ces efforts, notamment en ouvrant davantage leurs marchés aux exportations des pays en développement, en consentant des allégements de dette, et en accroissant le volume, la prévisibilité et l'efficacité de leur aide. Des propositions formulées à cette fin, couvrant aussi les mécanismes pertinents, sont à l'étude et nous attendons avec intérêt les progrès qui seront accomplis dans les mois à venir. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur, le 8 avril, de la Treizième reconstitution des ressources de l'IDA. Nous réaffirmons par ailleurs notre détermination à accroître l'aide aux pays d'Afrique subsaharienne ainsi qu'à ceux d'autres régions qui éprouvent des difficultés particulières à atteindre les ODM.

4. En ce qui concerne l'amélioration de la qualité de l'aide, notamment en ce qui concerne sa fourniture et sa gestion, nous demandons que les plans d'action et les accords mentionnés dans la Déclaration de Rome sur l'harmonisation soient appliqués au plus vite. Nous tenons à souligner à quel point il est essentiel que les efforts accrus qui seront déployés s'inscrivent dans le cadre de stratégies ayant l'adhésion des pays – telles qu'elles ressortent des DSRP dans le cas des pays à faible revenu – liées aux processus budgétaires nationaux et fournissant le contexte national dans lequel les bailleurs de fonds et les organismes internationaux peuvent aligner leur appui.
5. Nous nous félicitons des progrès accomplis en vue de l'élaboration d'un cadre de suivi mondial qui permettra au Comité d'évaluer régulièrement les progrès et de rendre les pays en développement et les pays développés, ainsi que leurs partenaires institutionnels, plus comptables des politiques et programmes d'action requis pour atteindre les ODM et les résultats connexes. Nous prions instamment la Banque et le FMI de continuer à travailler en étroite collaboration avec les institutions partenaires – ONU, banques régionales de développement, CAD/OCDE et OMC – en répartissant les responsabilités des travaux de suivi en fonction des mandats institutionnels. Nous demandons aux organismes multilatéraux et aux bailleurs de fonds bilatéraux de prendre les mesures nécessaires pour perfectionner et harmoniser leurs instruments d'analyse et d'évaluation. À cet égard, nous exhortons la Banque de continuer, par un processus participatif, à améliorer la méthodologie des évaluations de la politique et des institutions nationales (EPIN) et à accroître la transparence avec laquelle elle est appliquée. Nous insistons sur le caractère impératif des travaux sur le renforcement des capacités statistiques, notamment dans les pays qui courent le plus de risques de ne pas pouvoir atteindre les ODM. Nous attendons avec intérêt le prochain rapport sur le suivi à l'échelle internationale.
6. Nous nous félicitons de la poursuite des progrès accomplis dans le cadre de l'Initiative pour une mise en œuvre accélérée du programme Éducation pour tous mais nous savons qu'il faudra faire davantage pour honorer l'engagement que nous avons pris de financer dans une mesure suffisante le programme dans les sept premiers pays et de fournir l'appui requis à d'autres pays satisfaisant aux critères d'admissibilité. Il sera aussi

nécessaire de déployer des efforts supplémentaires pour atteindre l'ODM consistant à éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005. Nous souhaitons être informés des progrès réalisés avant notre prochaine réunion. Nous avons examiné les résultats obtenus dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement et soulignons l'importance que revêtent les progrès en ces domaines pour la réalisation d'autres objectifs de développement. Nous accueillons avec satisfaction la stratégie récemment formulée par la Banque pour renforcer l'appui au secteur de l'eau et attendons avec intérêt sa mise en œuvre. Nous avons pris note du rapport récemment publié par le Panel sur le financement des infrastructures de l'eau et demandons à la Banque de déterminer, avant notre prochaine réunion, comment appliquer les recommandations pertinentes du rapport du Panel. Nous avons également examiné les progrès accomplis dans les domaines de la santé et de la lutte contre le VIH/SIDA et nous encourageons la Banque à collaborer encore plus étroitement avec d'autres partenaires et d'intensifier ses efforts au niveau des pays. S'il est vrai que chaque secteur de services devra trouver la manière qui lui convient d'accélérer le rythme des progrès, nous tenons à souligner l'importance de replacer les efforts déployés pour atteindre les ODM dans le contexte de stratégies ayant l'adhésion des pays, telles qu'elles sont énoncées dans les DSRP des pays à faible revenu, par exemple. Nous insistons sur le fait que les politiques rationnelles et les efforts mis en œuvre par les pays en développement doivent être appuyés par des financements suffisants et appropriés et demandons à la Banque de nous faire rapport sur les progrès accomplis en ce domaine à notre prochaine réunion.

7. Nous insistons sur l'importance cruciale de la contribution des investissements dans l'infrastructure à la croissance économique, et sur les liens qui existent entre ces investissements, la fourniture des services sociaux et la réalisation des ODM. Nous constatons avec satisfaction que la Banque a réaffirmé sa volonté d'accroître son appui à ce type d'investissement et demandons à l'institution de nous faire rapport sur les efforts qu'elle aura déployés à ce titre lors de notre prochaine réunion.
8. Les échanges continuent de revêtir une importance capitale pour la croissance et la lutte contre la pauvreté. Alors que l'incertitude règne dans le monde entier, il est plus important que jamais de prouver que la coopération multilatérale peut nous permettre d'atteindre les ambitieux objectifs inscrits à l'ordre du jour du développement de Doha. Nous exhortons les pays à conclure rapidement un accord sur les questions pour lesquelles le calendrier établi à Doha n'a pas été respecté. Il est essentiel que les pays développés fassent plus pour libéraliser leurs marchés et éliminer les subventions sources de distorsions dans les échanges, notamment dans les domaines de l'agriculture, des textiles et des vêtements qui revêtent une importance particulière pour les pays en développement. Nous insistons dans le même temps sur l'importance des efforts de libéralisation et de facilitation du commerce que doivent mener les pays en développement. Il faut que ces efforts soient intégrés dans

une stratégie de développement globale, en même temps que les politiques, les infrastructures et les capacités institutionnelles nécessaires pour accroître l'aptitude de ces pays à participer au commerce international. Nous prions instamment la Banque et le FMI de continuer à intensifier leurs efforts à l'appui du commerce. Nous insistons vigoureusement pour que les futures stratégies d'aide aux pays prévoient des activités de renforcement des capacités et des opérations de financement de nature à promouvoir les échanges dans le cas des pays membres pour lesquels un tel appui au commerce est manifestement une priorité nationale.

9. Renforcer la voix et la participation effective des pays en développement et en transition dans les travaux et dans les instances décisionnelles des institutions de Bretton Woods peut largement contribuer à renforcer le dialogue international et l'efficacité de ces institutions. Nous nous félicitons des récentes décisions prises par les administrateurs de la Banque et du FMI en vue de renforcer les capacités et nous les prions instamment d'examiner d'autres mesures susceptibles d'être adoptées. Ces décisions contribueront à assurer l'existence de capacités permettant mieux d'articuler les vues et les préoccupations de tous les pays membres. Nous encourageons les bailleurs de fonds potentiels à considérer sérieusement la possibilité de créer un mécanisme de financement qui pourrait appuyer des travaux de recherche et des services de conseils indépendants axés sur les principaux domaines de l'action publique. Des suggestions de plus vaste portée et plus drastiques visant à renforcer la participation au sein des institutions ont aussi été faites. Nous notons que le Conseil d'administration du FMI doit préparer en vue de la prochaine réunion du CMFI un rapport d'étape sur l'adéquation des ressources, la répartition des quotes-parts et le renforcement de la gouvernance de cette institution. Nous demandons aux administrateurs de la Banque et du FMI d'examiner et d'expliciter les options susceptibles de bénéficier d'un large appui, en prenant en compte leurs implications pour les deux institutions et pour leurs actionnaires. Nous poursuivrons notre examen de ces questions sur cette base et demandons qu'un rapport d'étape soit établi pour notre prochaine réunion.

10. Nous nous félicitons des progrès de l'Initiative PPTE et réaffirmons notre volonté de la poursuivre et de la financer dans son intégralité. Nous rappelons que, pour parvenir à une situation d'endettement tolérable à long terme, des mesures devront être prises par les PPTE ainsi que par les partenaires de développement pour compléter les allégements de dette dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée. Nous rappelons également que, en application des directives actuelles, un allégement supplémentaire peut être accordé au point d'achèvement, au cas par cas. Nous constatons avec satisfaction les engagements pris par la communauté des bailleurs de fonds en vue de couvrir le déficit en ressources du fonds fiduciaire PPTE et exhortons les bailleurs de fonds à concrétiser leurs engagements en versant leur contribution au cours des prochains mois. Nous accueillons favorablement le récent examen consacré par la Banque et le FMI aux problèmes difficiles posés par la participation des créanciers,

et notamment par l'allégement de la dette d'un PPTE envers un autre PPTE et par le contentieux des créanciers, et nous nous félicitons de la décision prise par la Banque d'examiner les possibilités de fournir un appui dans les situations d'endettement de PPTE envers d'autres PPTE. Nous demandons de nouveau à tous les créanciers bilatéraux officiels et commerciaux qui ne l'ont pas encore fait de participer à l'Initiative PPTE. Nous attendons avec intérêt de pouvoir examiner la situation, y compris les difficultés rencontrées par les pays s'efforçant d'atteindre le point de décision et le point d'achèvement, à notre prochaine réunion.

11. Nous notons que la situation en Irak pose actuellement de graves problèmes et qu'il importe au plus haut point de rétablir la sécurité, d'alléger les souffrances de la population et de promouvoir la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans ce pays. Nous sommes favorables à une nouvelle résolution du Conseil de sécurité de l'ONU. Nous notons par ailleurs que la participation de la communauté internationale, y compris les institutions de Bretton Woods, sera essentielle à un développement économique, social et politique durable en Irak, tout en reconnaissant que c'est au peuple irakien qu'il incombe de mettre en œuvre les politiques requises et de construire l'avenir. La Banque mondiale et le FMI se tiennent prêts à jouer leur rôle habituel aux fins de la reprise du développement de l'Irak le moment venu. Les deux institutions suivront également avec attention l'impact du conflit sur tous leurs pays membres et seront prêtes à fournir une aide et un appui à ceux qui pourraient en subir le contrecoup. Il sera important de s'attaquer au problème de la dette et nous appelons de nos vœux une participation rapide du Club de Paris.
12. La prochaine réunion du Comité du développement aura lieu à Dubaï (Émirats arabes unis) le 22 septembre 2003.

Dubaï, Emirats Arabes Unis
Le 22 septembre 2003

1. Lors de notre dernière réunion, nous avons réaffirmé vigoureusement notre détermination à atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) (présentés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies adoptée par les chefs d'États et de Gouvernements à l'occasion de l'Assemblée générale de l'ONU, le 8 septembre 2000) et plus précisément notre détermination à appuyer l'effort mondial nécessaire pour réduire la pauvreté. Nous renouvelons cet engagement aujourd'hui et poursuivons nos travaux sur la mise en œuvre des stratégies, des partenariats et des actions convenues à Doha, Monterrey et Johannesburg.
2. Nous accueillons avec intérêt le document qui préconise d'apporter aux pays appliquant de bonnes politiques un financement suffisant et adapté à la situation particulière de chacun. Nous sommes tous d'avis qu'il faudra sans attendre intensifier les efforts déployés pour pouvoir atteindre les ODM et que, pour ce faire, les pays en développement, les pays développés et les institutions internationales devront mener une action plus concertée. Les pays en développement devront continuer de

renforcer leurs politiques et leur gouvernance afin que les ressources intérieures, les entrées de capitaux privés et l'aide puissent être utilisées avec profit pour stimuler la croissance, améliorer la prestation de services et réduire la pauvreté. Les pays développés devront appuyer résolument ces efforts en accroissant le volume et la qualité de leur aide, en accordant des allégements de dette et en élargissant l'accès à leurs marchés.

3. Pour concrétiser ce partenariat qui doit permettre d'atteindre les ODM, il faudra systématiquement chercher à accroître les synergies entre les stratégies de réduction de la pauvreté et les résultats ciblés à plus long terme pour les ODM, à formuler et exécuter les mesures requises pour se rapprocher plus rapidement des ODM, et à identifier les volumes et les formes de financement nécessaires à la poursuite des stratégies convenues. Nous aboutissons ensemble à la conclusion que, pour assurer l'enchaînement des mesures et actions nécessaires pour atteindre les ODM, il sera crucial d'assurer sans retard des financements adéquats et fiables et d'accroître la capacité d'absorption de l'aide par le biais de réformes politiques et institutionnelles. Nous exhortons les pays à prendre sans plus attendre des mesures spécifiques pour concrétiser l'engagement qu'ils ont pris de fournir des ressources supplémentaires au titre de l'aide d'ici 2006. Nous prions également instamment la Banque de collaborer avec le FMI pour examiner le bien-fondé des formules envisageables, un mécanisme international de financement par exemple, pour mobiliser l'important surcroît de ressources qui seront nécessaires à moyen terme et qui pourront effectivement servir à obtenir des résultats concrets et accélérer les progrès en direction des ODM. Il importera aussi de consulter fréquemment les pays en développement et les marchés émergents. Nous demandons à la Banque de nous faire rapport sur cette question à la réunion du printemps 2004.
4. Il importe, par ailleurs, de modifier la manière dont l'aide est fournie comme l'a mis en évidence la déclaration du forum de haut niveau sur l'harmonisation qui s'est tenu à Rome. Il faudra non seulement rationaliser les procédures et abaisser le coût des opérations, mais aussi faire mieux cadrer l'assistance avec les besoins, les processus et les priorités des pays, axer cette assistance sur les pays qui montrent qu'ils ont les moyens d'atteindre des résultats quantifiables au regard des objectifs de développement et appuyer le renforcement des capacités des pays. Il faudra également que les engagements soient fiables et de longue durée, revêtent une forme qui permette aux pays d'avoir les ressources monétaires nécessaires à la réalisation des ODM et que, lorsque la situation d'un pays s'y prête, notamment pour assurer un endettement tolérable à long terme, une plus grande partie de cette aide soit accordée sous forme de dons et, si cela est justifié, soit utilisable pour financer les dépenses courantes.
5. Nous continuons de penser que la réalisation du programme de Doha pour le développement est essentiel à la croissance, à la réduction de la pauvreté et à la réalisation de progrès en direction des ODM. Nous

regrettons donc l'échec temporaire des négociations commerciales multilatérales survenu lors de la cinquième réunion ministérielle de l'OMC et exhortons tous les participants à tirer parti des progrès accomplis à ce jour et à remettre le processus sur la bonne voie dès que possible. Nous accueillons avec satisfaction l'engagement récemment pris par la Banque et le FMI de fournir un appui aux pays pour qu'ils profitent pleinement d'un système plus libéral des échanges. Nous demandons aussi instamment que se poursuivent les efforts entrepris pour adapter les opérations de prêt de la Banque de manière à appuyer des initiatives commerciales ayant l'adhésion des pays, et concrétiser les études et les diagnostics par des opérations fructueuses.

6. Comme cela avait été demandé à Monterrey, nous continuons de rechercher des moyens novateurs et pragmatiques pour permettre aux pays en développement et en transition de se faire mieux entendre et de participer réellement aux travaux et au processus de prise de décision de la Banque et du FMI. Or, il n'existe pas de formule unique pour parvenir à ce résultat. La solution consiste plutôt à étaler dans le temps toute une série de mesures dans des domaines différents. La mise au point de l'approche de la Stratégie pour la réduction de la pauvreté marque une étape du processus engagé pour accroître la réceptivité des institutions de Bretton Woods aux stratégies et priorités qui ont l'adhésion des pays. À cet égard, nous nous félicitons des efforts actuellement déployés pour promouvoir une plus grande ouverture et transparence, décentraliser les opérations et accroître la diversité du personnel sous tous ses aspects. Nous prions instamment la Banque et le FMI d'intensifier leurs efforts en ce domaine.
7. Nous constatons avec satisfaction que le Conseil poursuit sa réflexion sur les mesures à prendre pour renforcer les capacités des bureaux des administrateurs des pays en développement et en transition, au siège et dans les représentations. Nous accueillons aussi favorablement le projet de fonds fiduciaire pour les travaux d'analyse qui pourra être utilisé par les administrateurs représentant des pays en développement d'Afrique subsaharienne pour entreprendre des travaux de recherche et d'analyse indépendants sur les questions de développement. Nous demandons à ce que les travaux relatifs à l'adoption de nouvelles mesures de renforcement des capacités, comme le détachement d'effectifs, se poursuivent, et nous attendons avec intérêt l'adoption de mesures concrètes d'ici notre réunion du printemps.
8. L'examen à mi-parcours d'IDA-13 et les négociations d'IDA-14 sont une occasion opportune de renforcer la participation des emprunteurs au processus de reconstitution des ressources de l'IDA et au processus de prise de décision de ses administrateurs. Nous notons que les pays en développement pourraient sensiblement accroître leur part relative globale des voix en souscrivant la totalité des parts de capital qui leur ont été allouées, et nous encourageons ces pays à prendre les mesures nécessaires à cet égard. Nous souhaitons que l'examen de ces questions se poursuive et que des progrès soient réalisés en ces domaines.

9. Nous notons que, en raison de la complexité des mesures à prendre pour pouvoir modifier la structure des voix et la composition des groupes représentés par les administrateurs, le consensus politique nécessaire ne pourra être obtenu, à terme, qu'au prix d'importants efforts. Nous savons toutefois qu'il est nécessaire de poursuivre nos travaux en ce domaine. Nous demandons aux administrateurs de nous faire rapport sur tous les aspects de cette question lors des assemblées annuelles de 2004. Une feuille de route indiquant la procédure à suivre et les prochaines étapes sera présentée lors de notre réunion du printemps.
10. Nous avons fait le point de l'avancement de l'Initiative PPTE et nous réaffirmons notre volonté d'atteindre les objectifs qu'elle vise, de la financer dans son intégralité et d'en assurer la mise en œuvre. Nous rappelons également que, conformément aux directives actuelles, un allégement supplémentaire peut être fourni au point d'achèvement, au cas par cas, et nous prenons note des discussions en cours sur la méthode utilisée pour déterminer ce supplément d'aide. Nous avons demandé que cette question continue d'être étudiée. Certains PPTE se heurtent toujours à des obstacles pour atteindre le point de décision et nous encourageons les travaux entrepris par les services de l'institution dans ce domaine, notamment l'application de la stratégie décrite dans le Rapport du groupe de travail de la Banque mondiale sur les pays à faible revenu en difficulté. Nous rappelons l'importance de la pleine participation des créanciers et nous exhortons une fois encore tous les créanciers publics et commerciaux qui ne l'ont pas encore fait à participer à l'Initiative PPTE. Nous nous félicitons par ailleurs des décisions prises récemment par certains créanciers qui ne sont pas membres du Club de Paris (Inde et Libye). Nous attendons avec intérêt le rapport sur un cadre d'analyse prospective du degré d'endettement tolérable des pays à faible revenu que les services de la Banque et du FMI ont entrepris de préparer et que nous examinerons à notre prochaine réunion. Nous invitons également la Banque et le FMI à poursuivre leurs travaux sur les moyens de contribuer à atténuer la vulnérabilité de ces pays à des chocs exogènes, tels que des variations brutales des cours des produits de base ou des conditions climatiques.
11. Nous sommes encouragés par les progrès continus du processus DSRP. Nous constatons avec satisfaction que le dialogue avec toutes les parties prenantes sur l'action à mener est de plus en plus ouvert, que l'attention se focalise davantage sur les sources de la croissance, le climat de l'investissement et les mesures à prendre pour réduire la pauvreté et atteindre les ODM, que les priorités sont plus réalistes et mieux définies, que les dépenses publiques axées sur les besoins des pauvres ont augmenté et que l'on s'efforce de renforcer la gestion des dépenses publiques et de mieux intégrer les propositions de dépenses dans les budgets nationaux. Dans le même temps, nous reconnaissons que les objectifs des DSRP sont multiples et parfois difficiles à concilier. Il s'agit maintenant de mener le processus à bonne fin, notamment en faisant cadrer et en harmonisant plus efficacement les procédures des bailleurs de fonds avec les stratégies nationales. Nous demandons également à la

Banque et au FMI de répondre aux demandes d'aide émanant de pays qui ont entrepris des analyses d'impact sur les conditions de vie et la pauvreté (PSIA) et d'élaborer, selon les circonstances, d'autres scénarios qui permettent d'atteindre les résultats visés par les ODM.

12. Nous soulignons qu'il faut progresser plus vite en direction des ODM relatifs à la fourniture de services et obtenir rapidement des résultats concrets, en particulier grâce à l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée du programme Éducation pour tous (EPT). Nous demandons à la Banque de faire rapport à notre prochaine réunion sur les progrès accomplis au plan du financement et sur les enseignements tirés de la mise en œuvre de cette initiative.

13. Nous nous réjouissons du regain d'attention porté par le Groupe de la Banque au secteur de l'infrastructure, à la lumière du rôle important que joue ce secteur dans la réalisation d'une croissance économique durable et des ODM, puisqu'il améliore le climat de l'investissement et aide à satisfaire les besoins de développement des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Nous accueillons avec satisfaction le rapport présentant un plan d'action dans ce secteur, ainsi que les suites concrètes qui ont été données aux recommandations du Panel mondial sur le financement des infrastructures dans le domaine de l'eau, et nous invitons le Groupe de la Banque à collaborer avec les pays membres pour faire en sorte que ce plan soit mis en œuvre au plus tôt dans le cadre de leurs stratégies de développement. Nous remarquons en particulier qu'il importe d'intensifier les investissements dans une optique intégrée du développement et que les institutions financières internationales peuvent favoriser une évolution dans ce sens. Nous soulignons que la viabilité à long terme des investissements dans le secteur de l'infrastructure passe par la mise en place de politiques, d'institutions et de capacités de maintenance adaptées. Nous nous félicitons que le Groupe de la Banque redouble d'effort pour mettre à profit son avantage comparatif, ses connaissances spécialisées et les principes établis en investissant dans des projets d'infrastructure qui se fondent sur les études diagnostiques réalisées au niveau des pays. Nous prions aussi instamment le Groupe de la Banque d'appuyer les investissements transfrontières, compte tenu en particulier de leurs liens avec le programme commercial. Nous encourageons la Banque, la SFI et la MIGA à continuer de collaborer à des initiatives de nature à faciliter et à promouvoir l'utilisation d'instruments conjoints, dans le cadre d'opérations menées à l'échelon infra-national ou qui font appel à des garanties. Enfin, nous notons qu'un nouveau rapport d'étape sera présenté aux administrateurs de la Banque avant notre prochaine réunion, et nous réexaminerons cette question ultérieurement.

14. Il est essentiel de progresser dans tous les domaines que nous avons évoqués, et dans d'autres encore, si nous voulons atteindre les ODM et obtenir les résultats de développement qui s'y rapportent. Nous accueillons donc avec satisfaction le rapport d'exécution sur le suivi mondial des politiques et des programmes d'action nécessaires en vue d'atteindre les ODM. Celui-ci permettra au Comité d'avoir une vue globale

des progrès accomplis sur les points essentiels et des questions à examiner en priorité dans le programme d'action. Il permettra également de renforcer l'obligation de rendre compte. Nous attendons avec intérêt le premier rapport complet qui sera présenté à notre prochaine réunion.

15. Enfin, nous prenons note des difficultés que traverse actuellement la région dans laquelle nous nous réunissons. Nous nous félicitons de la part active prise par la Banque mondiale aux efforts déployés pour aider à satisfaire les besoins pressants au plan économique et social du peuple palestinien vivant en Cisjordanie et Gaza. Nous nous déclarons par ailleurs satisfaits de ce que fait la Banque pour promouvoir la coopération dans les domaines de l'économie et de l'infrastructure au niveau de la région. Nous constatons le rôle constructif joué par les institutions de Bretton Woods, en concertation avec d'autres organisations internationales, lorsqu'elles se disent prêtes à travailler étroitement avec les Irakiens à la reconstruction et au développement du pays, de sorte qu'ils puissent prendre eux-mêmes en main à l'avenir la réalisation du potentiel de leur économie. Nous attendons avec intérêt la conférence des donateurs qui se tiendra prochainement sur l'Irak et qui jouera un rôle crucial dans la mobilisation de ressources suffisantes pour replacer le pays sur la voie du redressement économique. Le programme est ambitieux, mais du succès de l'entreprise en Cisjordanie et à Gaza et en Irak n'en dépendent pas moins la stabilité et le développement des pays de la région et au-delà.
16. Nous tenons à exprimer tous nos remerciements aux autorités et au peuple des Émirats arabes unis pour leur chaleureuse hospitalité et la qualité des installations qu'ils ont mises à notre disposition.
17. Nous nous réjouissons de la reconduction du mandat de M. Trevor Manuel, ministre sud-africain des Finances, en tant que président du Comité du développement.
18. La prochaine réunion du Comité du développement aura lieu à Washington le 25 avril 2004.